

COMMUNE DU FALGOUX

REVISION DE LA CARTE COMMUNALE

1 – RAPPORT DE PRESENTATION

Département du Cantal

Approbation par la Commune :
le :

Approbation par le Préfet :
le :

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	3
ANALYSE THEMATIQUE.....	6
1 PRESENTATION DE LA COMMUNE	7
2 INTERCOMMUNALITE.....	14
3 DEMOGRAPHIE ET HABITAT	15
4 ECONOMIE ET EQUIPEMENTS PRESENTS.....	22
5 L’ECONOMIE TOURISTIQUE.....	25
6 AGRICULTURE.....	32
7 VOIRIES ET RESEAUX.....	51
ENVIRONNEMENT NATUREL	54
1 L’ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES	55
2 LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE.....	64
3 LE FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE	72
4 LES RISQUES ET NUISANCES	92
5 ANALYSE URBAINE DES TISSUS BÂTIS EXISTANTS	100
6 SERVITUDES D’UTILITE PUBLIQUES	113
BILAN DE LA CARTE COMMUNALE.....	115
SYNTHESE DU DIAGNOSTIC	119
OBJECTIFS CHIFFRES ET JUSTIFICATIONS.....	121
1 OBJECTIFS COMMUNAUX.....	122
2 PROGRAMMATION.....	123
3 SECTEUR DE DEVELOPPEMENT	127

PREAMBULE

La commune du Falgoux est située au coeur du département du Cantal (15). Elle est l'une des 4 communes qui se partagent le Puy Mary avec Le Claux, Lavigerie et Mandailles Saint Julien.

Elle est dotée d'une carte communale approuvée le 24 janvier 2006.

Par délibération en date du 22 mars 2019, le conseil municipal a prescrit la révision de cette carte communale. Cette révision vise en particulier à créer un parcours ludique porté par la communauté de communes du Pays de Salers sur le site du Pont des Eaux.

Elle est également l'occasion de redéployer des zones constructibles qui ont vu une urbanisation très limitée dans les dernières années.

Cette démarche appelle également une qualification nouvelle du développement de la commune dans le cadre des dernières dispositions législatives.

En l'absence de SCOT approuvé, le projet doit faire l'objet d'une dérogation préfectorale au titre des articles L142-4 et L142-5 du code de l'urbanisme.

Conformément à l'article L.161-1 du code de l'urbanisme, « La carte communale comprend un rapport de présentation et un ou plusieurs documents graphiques.

Elle comporte en annexe les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol et figurant sur une liste dressée par décret en Conseil d'Etat. ».

L'article L.161-4 du code de l'urbanisme explique que : « *La carte communale délimite les secteurs où les constructions sont autorisées et les secteurs où les constructions ne sont pas admises, à l'exception :*

1° De l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ainsi que de l'édification d'annexes à proximité d'un bâtiment existant ;

2° Des constructions et installations nécessaires :

a) A des équipements collectifs ;

b) A l'exploitation agricole ou forestière, à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles lorsque ces activités constituent le prolongement de l'acte de production ;

c) A la mise en valeur des ressources naturelles ;

d) Au stockage et à l'entretien du matériel des coopératives d'utilisation de matériel agricole.

Les constructions et installations mentionnées au 2° ne peuvent être autorisées que lorsqu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels ou des paysages.

Les constructions et installations mentionnées aux b et d du même 2° sont soumises à l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers. ».

ANALYSE THEMATIQUE

1 PRESENTATION DE LA COMMUNE



- Situation de la commune du Falgoux

Carte du Cantal (source site actualitix)

La commune de Le Falgoux est située en région Auvergne-Rhône-Alpes, plus précisément dans les Monts du Cantal au sein du Massif Central.

Localisée au cœur du département, la commune est éloignée des axes de circulation principaux.

La commune est desservie par plusieurs routes départementales :

- La RD37 qui permet de venir depuis Saint-Paul-de-Salers
- La RD30, qui arrive depuis Le Vaulmier au Nord.
- Les RD 12 et 680 qui permettent de traverser la commune du Nord au Sud.

Le Parc des Volcans d'Auvergne (massif volcanique) couvre la partie centrale du département avec plusieurs sommets emblématiques, vestiges du plus grand stratovolcan européen visible.

Le plus élevé est le Plomb du Cantal à 1855 mètres alors que le Puy Mary, le sommet qui tangente la commune du Falgoux, s'élève à 1787 mètres. Plusieurs rivières partent de ces sommets et forment des vallées.

La commune du Falgoux correspond à la partie haute de la vallée du Mars qui commence pratiquement au Puy Mary. L'urbanisation est située dans la vallée, principalement au Nord du Mars, alors que les franges correspondent à des pentes marquées, emboisées pour les versants Nord.

Sur les cartes plus anciennes, l'écrin boisé est déjà visible (voir pages suivantes).



Echelle communale – Vue aérienne

Document IGN – Source Geoportail

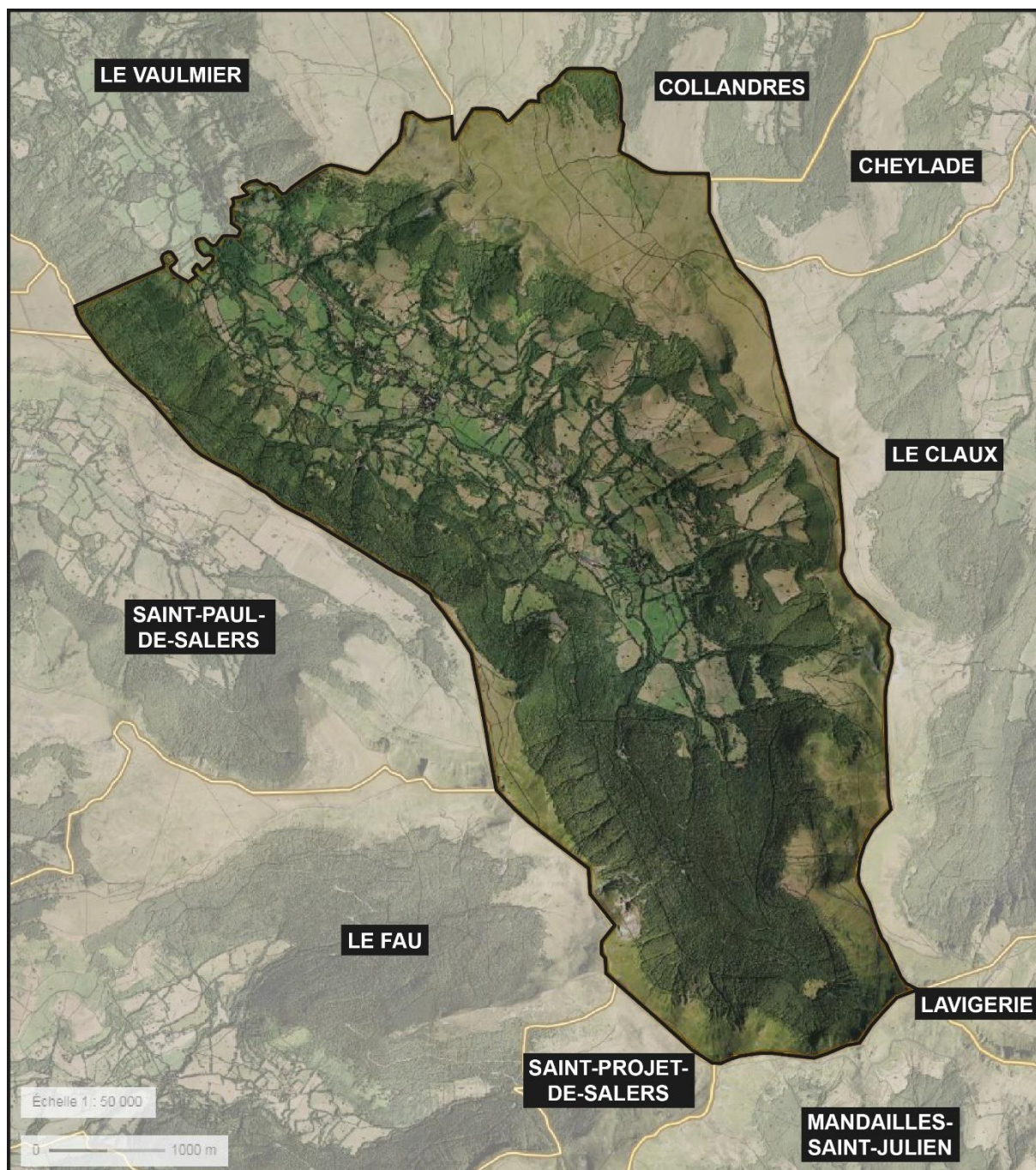
Le contraste entre les différents couverts végétaux donne des indications sur les reliefs et les orientations. Les versants de la vallée du Mars voient une forte présence de haies bocagères.



Carte de Cassini (XVIIIème siècle)

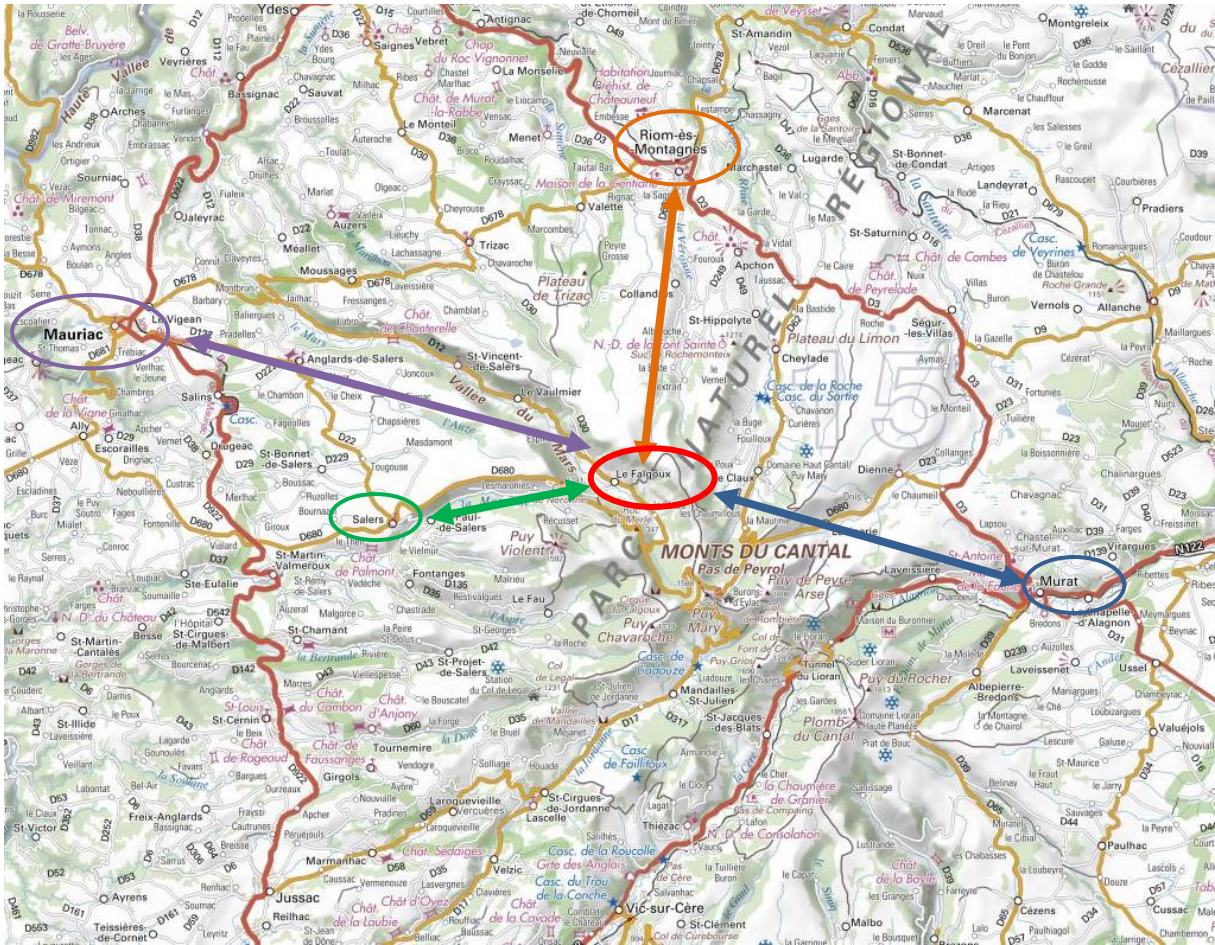
(Source Geoportail)

La succession de lieux-dits dans la vallée du Mars au XVIIIème siècle indique une occupation ancienne et dense.



Vue aérienne et communes limitrophes

(Source Geoportail)



Localisation des principaux pôles urbains





Document IGN - Source Geoportail

La commune est relativement enclavée du fait du relief et des difficultés d'accès induites. Les conditions climatiques hivernales peuvent également être pénalisantes.

Les distances doivent être considérées en fonction du réseau routier.

Distance/Temps entre Le Falgoux et les pôles structurants voisins

Le tableau ci-dessous, atteste de l'éloignement de la commune par rapport aux principaux pôles urbains :

Parcours		Couleurs	Distance (km)	Temps
LE FALGOUX	Salers		13 km	20 min
	Mauriac		28 km	34 min
	Riom-ès-Montagnes		29 km	38 min
	Murat		35 km	49 min

À la vue des temps de trajets estimés, la commune de Le Falgoux reste éloignée des pôles structurants environnants.

La commune appartient au Bassin de vie de Mauriac.

Selon l'INSEE, le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

Les services et équipements de la vie courante servant à définir les bassins de vie sont classés en 6 grands domaines :

- services aux particuliers ;
- commerces ;
- enseignements ;
- santés ;
- sports, loisirs et cultures ;
- transports.

39 communes composent le bassin de vie de Mauriac dont 8 sont situées hors du département du Cantal.

La ville de Mauriac avec ses 3667 habitants en 2016 constitue le pôle majeur du bassin de vie.

2 INTERCOMMUNALITE

La Falgoux appartient à la communauté de communes du Pays de Salers. Le siège de la Communauté de Communes est localisé à Salers.

L'intercommunalité connaît une perte démographique importante depuis 1975 passant de 13398 habitants en 1975 à 8516 en 2016. Durant cette période, la variation annuelle moyenne de la population de l'intercommunalité était de -1.1%.

Dans ce contexte intercommunal, Le Falgoux fait partie des communes les moins peuplées avec 124 habitants en 2016.

La communauté de communes possède (Source : site Internet de la communauté de communes) :

. des **compétences obligatoires** :

- L'aménagement de l'espace
- Le développement économique
- L'accueil des gens du voyage
- Déchets Ménagers

. des **compétences optionnelles** :

- La protection et la mise en valeur de l'environnement
- La politique du logement
- La politique du cadre de vie
- La construction, l'entretien et le fonctionnement des équipements culturels et sportifs
- Les actions sociales d'intérêt communautaire
- Les maisons de services au public

.des **compétences facultatives** :

- Le développement touristique
- L'assainissement non collectif
- La réalisation d'études
- La compétence de maîtrise d'ouvrage déléguée

3 DEMOGRAPHIE ET HABITAT

(Données : INSEE et municipalité)

La commune Le Falgoux connaît une baisse de sa population depuis plus d'un siècle.

418 habitants peuplaient la commune en 1968 contre seulement 124 habitants en 2016, soit une baisse d'environ 70% en moins de 50ans.

Ce déclin démographique s'explique par une variation annuelle de population négative. Depuis 1968 jusqu'à 2010, les soldes migratoires et naturels sont négatifs : les habitants partent de la commune et les décès sont supérieurs aux naissances.

Sur la période 2010-2015, les décès représentent un taux de 27,6 pour mille (niveau élevé) et les naissances seulement 1,5 pour mille (niveau très bas). La répartition de la population par classes d'âge montre que plus de 58% des gens ont plus de 60 ans. Cette tendance affirme le caractère âgé, et vieillissant, de la commune.

Néanmoins, sur la période 2010 à 2015, on observe un solde migratoire en légère hausse (+0,3%). Alors que le solde naturel est fortement négatif (-2,6%).

Malgré l'arrivée de personnes sur la commune ces dernières années, la population continue de baisser à cause d'un taux de mortalité élevé.

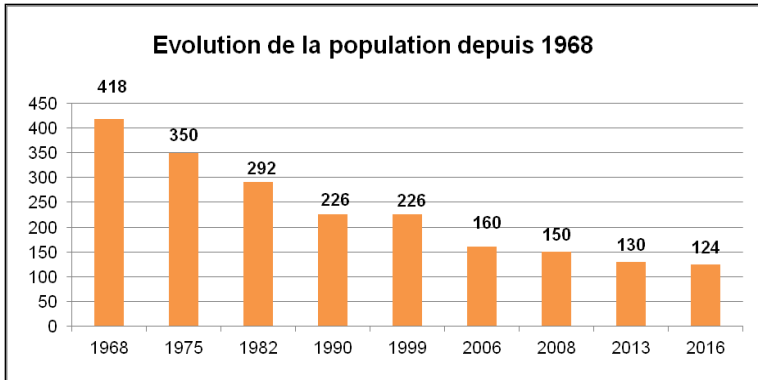
En comparaison avec les territoires de référence proches, la tendance est identique. Seule la ville de Mauriac arrive à avoir une variation annuelle globalement plus positive sur les 50 dernières années.

De façon générale, la tendance reste la même pour la majorité des territoires. Le taux de mortalité est supérieur au taux de natalité et il est difficile de faire venir des ménages de l'extérieur compte tenu de la faible activité économique locale et des distances aux pôles d'emploi. Cette tendance explique la diminution de population observée.

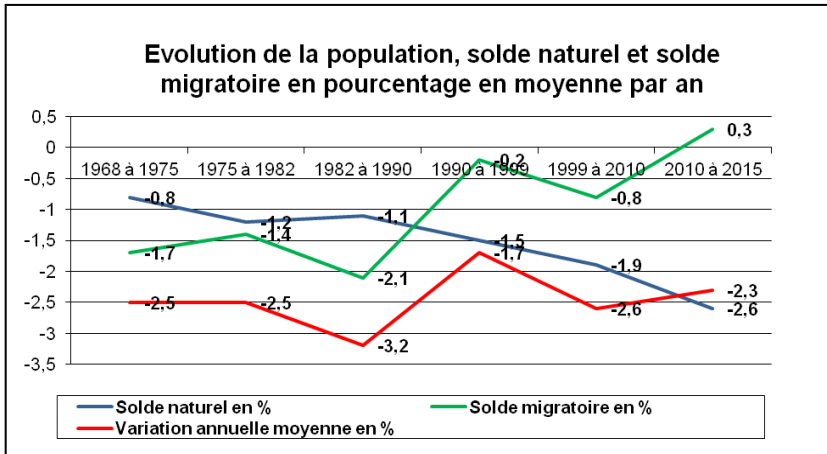
L'indice de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus. Sur la commune de Le Falgoux en 2015, l'indice de jeunesse est de 0,09. A titre de comparaison, il est de 0,38 sur la Communauté de Communes et 0,56 pour le département du Cantal.

En regardant les anciennetés d'emménagement dans la résidence principale, on observe que 65,8 % des ménages sont présents depuis plus de 10 ans dans la commune. A l'inverse, seulement 3,9% des ménages y sont depuis moins de 2 ans, témoin de la faible attractivité du territoire. Par contre, le nombre de pièces par logement reste élevé, les « logements types » correspondant à des maisons anciennes, comportant plusieurs pièces.

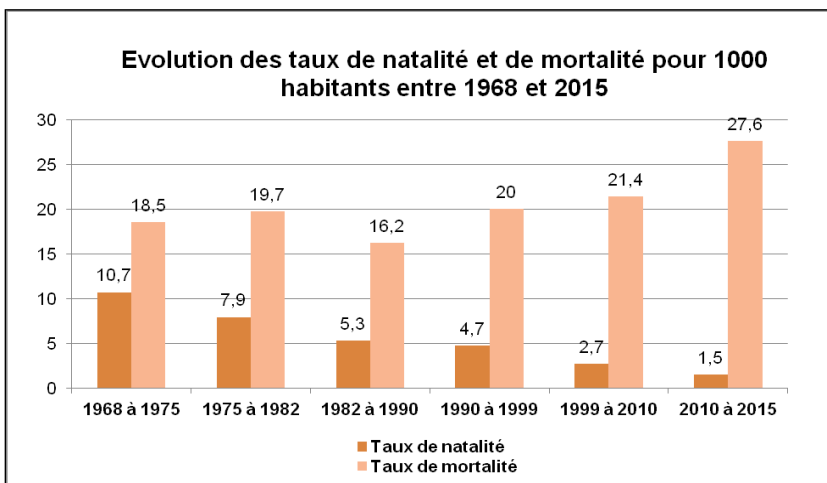
Il pourrait se dessiner un manque en matière de petits logements répondant à des demandes particulières en lien avec les évolutions sociétales (vieillesse de la population).



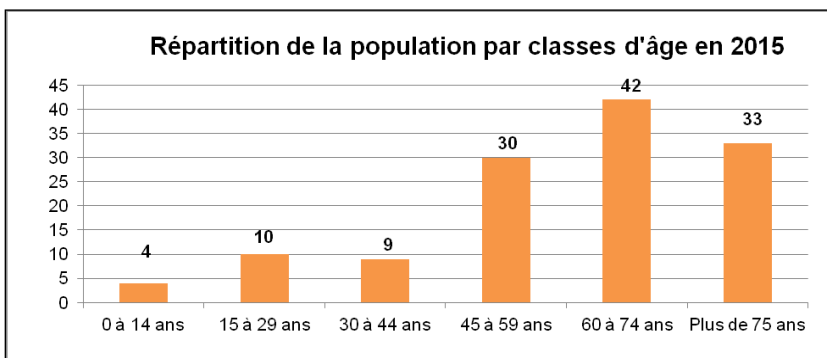
(source : INSEE)



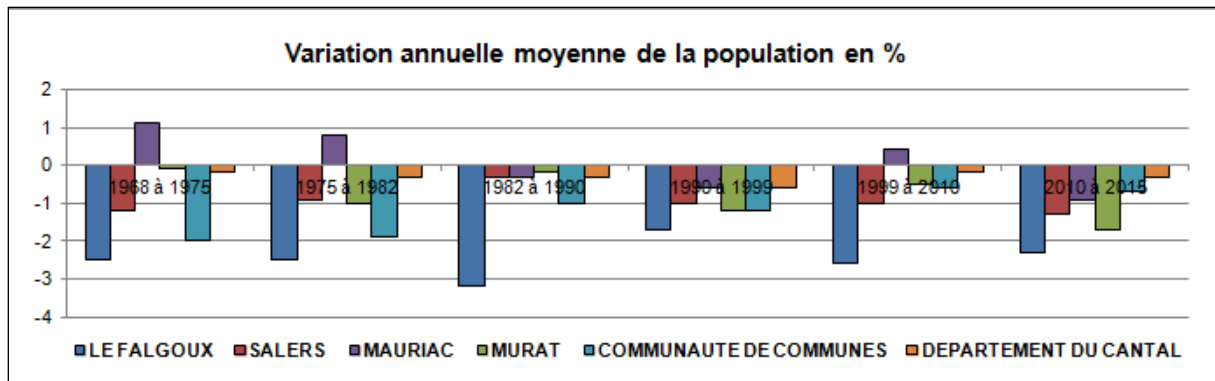
(source : INSEE)



(source : INSEE)



(source : INSEE)



Evolution comparée avec des territoires références (source : INSEE)

	Nombre de ménages	Par des ménages en %	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par :	
				logement	personne
Ensemble	75	100	128	4,4	2,5
Depuis moins de 2 ans	3	3,9	6	3,3	1,7
De 2 à 4 ans	11	14,5	18	3,9	2,4
De 5 à 9 ans	12	15,8	22	4,4	2,4
10 ans ou plus	4	65,8	83	4,5	2,7

Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2015 (Source : INSEE)

L'évolution du nombre de logement depuis 1968 est relativement stable en très légère augmentation, passant de 196 unités à 229 en 2015.

Le nombre de résidences principales est en diminution passant de 130 unités en 1968 contre seulement 75 en 2015. A l'inverse, le nombre de résidences secondaires a fortement augmenté entre 1968 et 2015 pour atteindre 141 logements et représenter environ 61 % du nombre total de logements.

La carte de l'analyse des types de logement (données issues du diagnostic du réseau d'assainissement – Impact Conseil) réalisée sur le centre-bourg et deux hameaux principaux (La Chaze et Le Tahoul) confirme cette tendance.

Le nombre de logements vacants est stable depuis 1968. Il représente environ 5 % de l'ensemble des logements en 2015, ce qui commence à être significatif tout en restant faible.

De façon positive, le nombre de résidences secondaires témoigne de l'attractivité touristique grâce en partie à la qualité du cadre de vie.

Le gisement de logements vacants à réhabiliter est faible mais les réhabilitations sont à envisager en grande partie en direction de la résidence secondaire ou touristique.

Le desserrement des ménages a été spectaculaire ; la taille moyenne des ménages sur la commune passe de 3,2 en 1968 à seulement 1,7 en 2015.

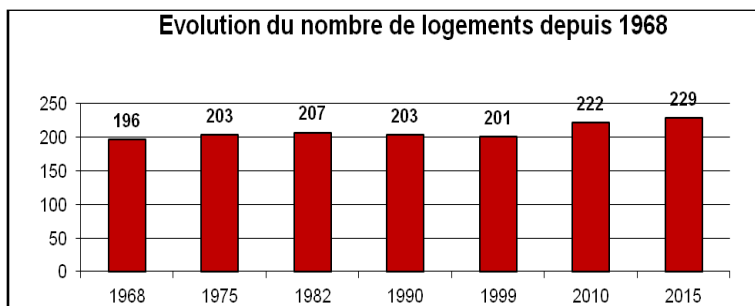
L'arrivée souhaitée de nouveaux ménages (avec enfants) pourra compenser une part du desserrement à attendre du fait du vieillissement de la population mais cet impact va rester marginal par rapport aux tendances lourdes de la pyramide des âges.

Le niveau stable de **1,7 hab/logement en 2032** peut être envisagé.

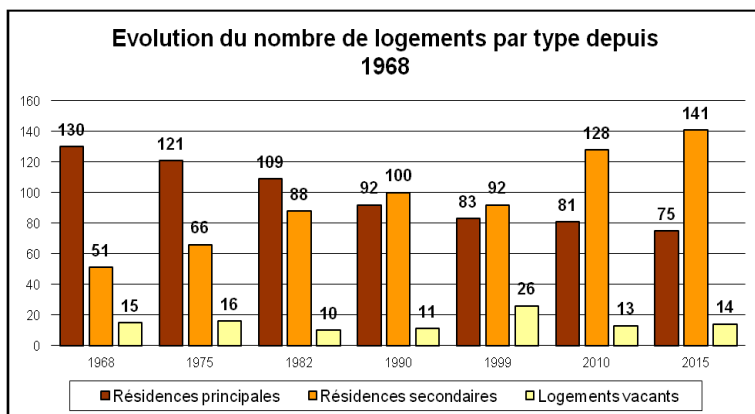
La proportion du nombre d'appartements est relativement faible (7%), mais présente l'avantage d'avoir un nombre de pièces plus en rapport avec la taille des ménages actuelle.

On observe également que plus de 35% des logements en 2015 comportent 4 ou 5 pièces, ce qui montre à nouveau la disjonction entre le parc de logements et la réalité de la composition des ménages.

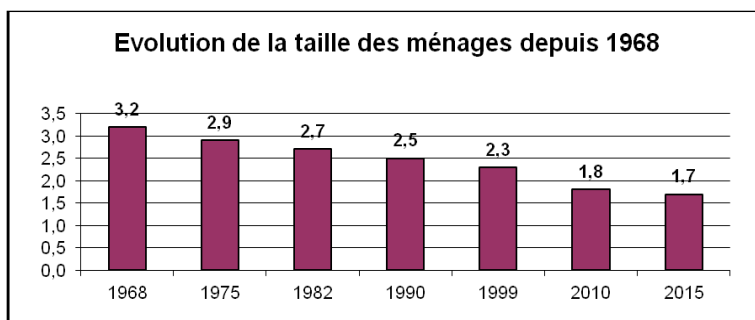
Plus de 74% des résidences principales ont été construites avant 1946, ce qui laisse supposer qu'une grande partie de ces logements a une qualité patrimoniale intéressante.



(source : INSEE)



(source : INSEE)



(source : INSEE)

	2010	%	2015	%
Maisons	205	92,5	212	92,6
Appartements	15	6,6	16	7,0

Types de logements en 2010 et 2015 (source : INSEE)

	2010	%	2015	%
Ensemble	81	100	75	100
1 pièce	3	3,6	0	0
2 pièces	7	8,3	9	9
3 pièces	13	16,7	15	19,7
4 pièces	21	26,2	25	32,9
5 pièces et +	36	45,2	27	35,5

Résidences principales selon le nombre de pièces en 2010 et 2015 (source : INSEE)

	2010	2015
Ensemble des résidences principales	4,6	4,4
Maison	4,7	4,4
Appartement	3,8	3,0

Nombre moyen de pièces des résidences principales en 2010 et 2015

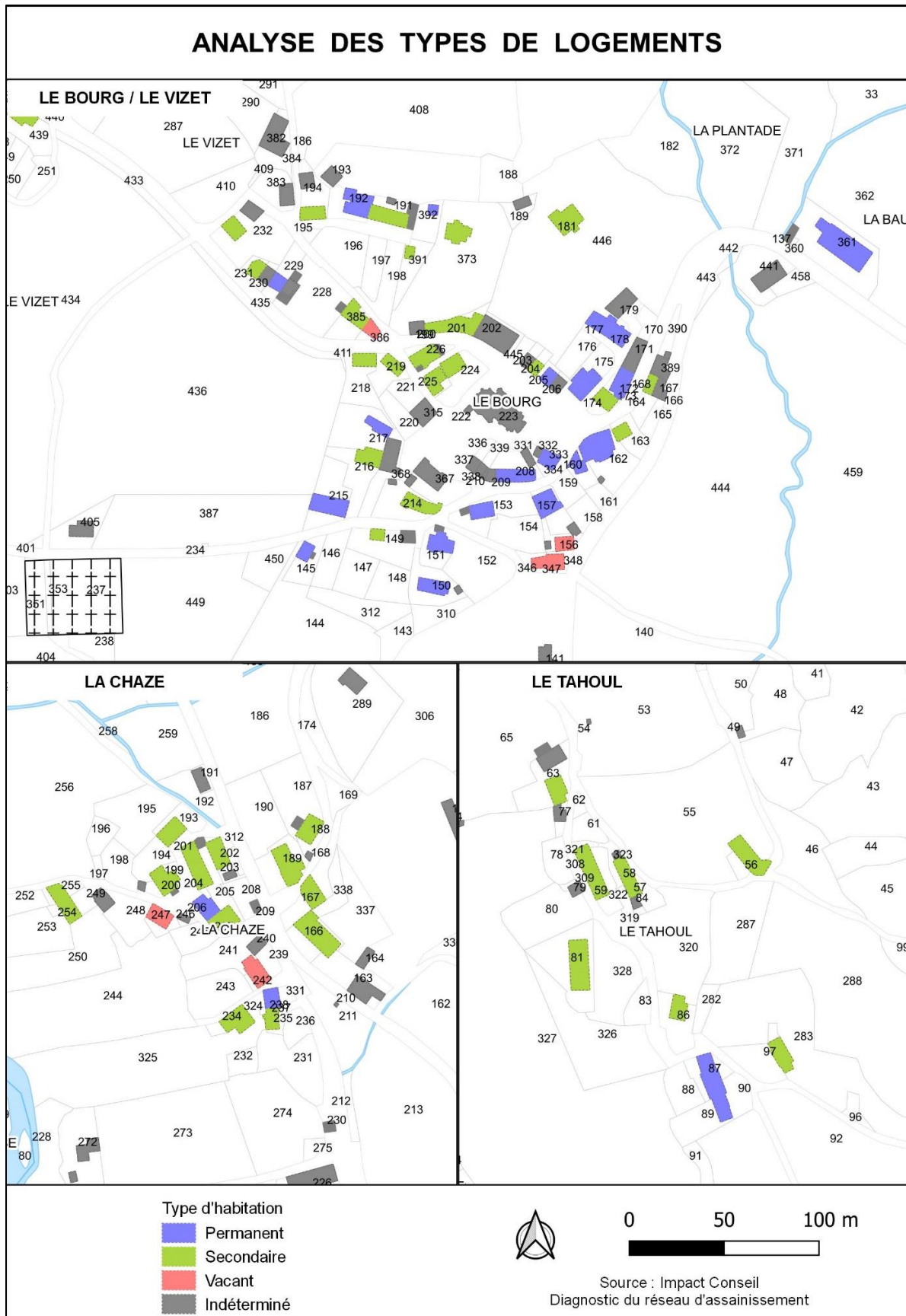
(source : INSEE)

	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2013	75	100
Avant 1946	56	74,6
De 1946 à 1990	14	18,6
De 1991 à 2012	5	6,6

Résidences principales en 2015 selon la période d'achèvement (source : INSEE)

	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en années
Ensemble	75	100	128	22,9
Propriétaire	64	85,5	113	24
Locataire	11	14,5	15	16,7
Dont d'un logement HLM loué vide	0	0	0	/
Logé gratuitement	0	0	0	/

Résidences principales selon le statut d'occupation en 2014 (Source : INSEE)



La proportion importante des résidences secondaires peut avoir de véritables implications spatiales avec des hameaux presque entièrement « vides » la plus grande partie de l’année.

Evolution de l'urbanisation dans les dernières années

En 10 ans, il y a eu une seule construction neuve identifiée.

Synthèse Démographie et Habitat

- Déclin démographique depuis 1968
- Augmentation conséquente du nombre de résidences secondaires
- Plus de 35% des habitations possèdent plus de 5 pièces.
- Territoire peu attractif : 1 seule construction en 10 ans.

4 ECONOMIE ET EQUIPEMENTS PRESENTS

L'économie de la commune se concentre principalement dans le bourg et au sein des exploitations agricoles présentes.

Le nombre de commerces est remarquable dans le centre-bourg pour une commune de cette échelle.

3 commerces sont présents au sein de la commune :

- Bar – Restaurant « Chez Louis »
- Hôtel – Restaurant « Les Voyageurs »
- Epicerie – Dépôt de pain – Tabac et Loto

Les commerces s'appuient essentiellement sur l'activité touristique ; leur concentration dans le centre bourg apparaît déterminante dans son attractivité et son animation. De plus, une agence postale communale est située au rez de chaussée de la Mairie. *(Source : Site internet de la Mairie – lefalgoux.fr)*

Plusieurs facteurs déterminent Le Falgoux comme une commune touristique privilégiée avec la présence de nombreux hébergements (hôtel, camping, gîtes...).

De façon générale, l'économie touristique de pleine nature (hiver comme été) est un atout pour la commune avec la présence notamment du site « Le Pont des Eaux » qui est amené à se développer (projet de parc ludique).

L'indicateur de concentration d'emploi (ICE) est de 53,2 en 2016, ce qui traduit une dépendance aux pôles d'emploi extérieurs. La totalité des entreprises de la commune possède moins de 9 salariés. Ce sont principalement des petites entreprises composées de 1 à 3 salariés, qui peuvent être complétées en période touristique par des saisonniers.

Le niveau d'études général est faible avec environ 47% de la population qui n'est pas titulaire d'un baccalauréat (général, technologique ou professionnel), traduisant la prééminence d'habitants âgés ayant fait peu/pas d'études.

Les habitants disposent de revenus moyens avec une médiane du revenu disponible par unité de consommation de 17 263 €.

5 associations sont recensées sur la commune et animent le territoire :

- La vallée du Mars au fil du Temps
- Le comité des Fêtes
- A.S.P.E.C.T, Association de Sauvegarde du Patrimoine de l'Environnement de la Culture et du Temps
- A.R.P.E.F, Association pour la Restauration du Patrimoine de l'Eglise du Falgoux
- A.C.C.A, Association de Chasse Agréée

(Source : Site internet de la Mairie – lefalgoux.fr)

Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 31 décembre 2018

	Nombre	Pourcentage
Ensemble	7	100
Industrie	0	0
Construction	2	28,6
Commerce, transport ; hébergement et restauration	4	57,1
Services marchands aux entreprises	0	0
Services marchands aux particuliers	1	14,3

(source : INSEE)

Emploi et activité

	2011	2016
Nombre d'emplois dans la zone	32	22
Actifs ayant un emploi dans la zone	40	42
Indicateur de concentration d'emploi	79,9	53,2
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	32,5	36,3

(source : INSEE)

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en 2016

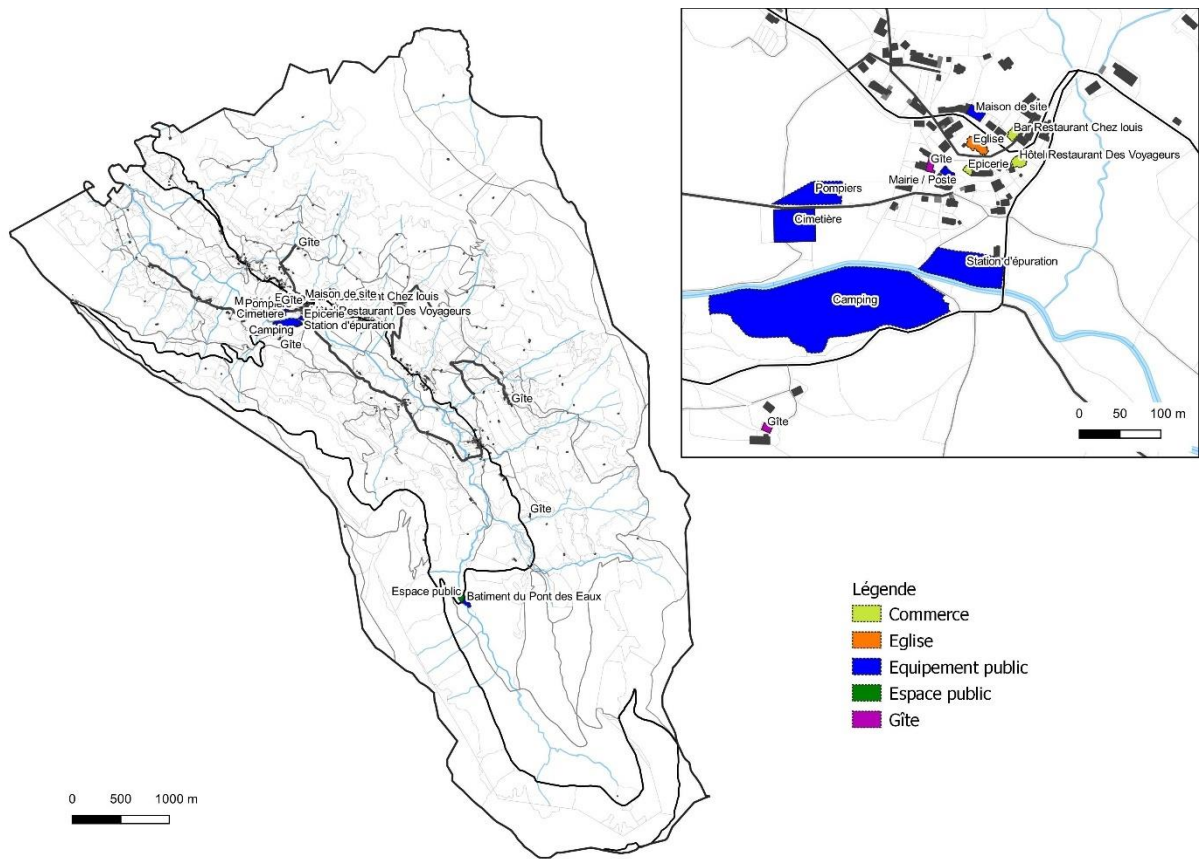
	Ensemble
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	119
Part des titulaires en %	/
D'aucun diplôme ou d'un BEPC, brevet des collèges ou DNB	47,7
D'un CAP ou d'un BEP	19,8
D'un baccalauréat (général, technologique, professionnel)	20,7
D'un diplôme de l'enseignement supérieur	7

(source INSEE)

Ménages fiscaux de l'année 2015

	2016
Nombre de ménages fiscaux	71
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	126
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	17 263

(source : INSEE)



Implantation des équipements, services et commerces

5 L'ECONOMIE TOURISTIQUE

L'offre en hébergements

Nombre et capacité des hôtels au 1^{er} Janvier 2019 :

	CC du Pays de Salers		Le Falgoux	
	Hôtels	Chambres	Hôtels	Chambres
Ensemble	11	121	1	11
1 Etoile	0	0	0	0
2 Etoiles	1	11	1	11
3 Etoiles	4	68	0	0
4 Etoiles	0	0	0	0
5 Etoiles	0	0	0	0
Non classé	6	42	0	0

Source : INSEE 2019

Nombre et capacité des campings au 1^{er} janvier 2019 :

	CC du Pays de Salers		Le Falgoux	
	Terrains	Emplacements	Terrains	Emplacements
Ensemble	12	673	1	24
1 Etoile	0	0	0	0
2 Etoiles	2	82	0	0
3 Etoiles	3	297	0	0
4 Etoiles	0	0	0	0
5 Etoiles	0	0	0	0
Non classé	7	294	1	24

Source : INSEE 2019

La Communauté de Communes du Pays de Salers possède un très large choix d'hébergements touristiques. Le territoire dispose notamment de 4 hôtels et 3 campings classés 3 étoiles représentant respectivement 68 chambres et 297 emplacements.

De plus, de nombreuses chambres d'hôtes, locations de vacances et des meublés de tourisme complètent l'offre en hébergement. Le Pays de Salers dispose d'environ 230 structures locatives, 21 chambres d'hôtes et des aires de service camping-car qui ont subi un plan d'action en 2009 visant à moderniser et renforcer leur attractivité (Pleaux, Salers et St Cernin).

Ce réseau d'hébergement structuré et diversifié permet de capter différents types de visiteurs. Elle est destinée principalement à des séjours de courte à moyenne durée, les touristes étant souvent de passage pour quelques jours sur le territoire.

Sur la commune du Falgoux, sont présents un camping communal de 24 emplacements et un hôtel de 11 chambres qui apportent une offre en hébergement intéressante en plus des nombreux gîtes présents sur le territoire communal.

L'offre d'activités

Face à la richesse et à la beauté de ses paysages, le territoire offre des itinéraires de randonnée balisés. Les 34 sentiers classés au Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de Randonnée (PDIPR) peuvent s'effectuer en quelques heures et permettent aux randonneurs de profiter du patrimoine local.

Le territoire intercommunal possède 2 stations de ski de fond, 2 centres équestres et 1 plan d'eau. Ces supports favorisent les activités de nature (équitation, activités autour de l'eau).

A souligner la présence de la station de sports d'hiver au Pont des Eaux au sud de la commune du Falgoux, qui offre plusieurs pistes de ski de fond / raquettes et un espace de luge en plein cœur de la forêt.

Grâce à cette offre, le territoire peut proposer des activités tout au long de l'année favorisant le développement d'un tourisme sportif sur le territoire

L'offre touristique culturelle et patrimoniale

(Informations issues du site salers-tourisme.fr)

Au cœur du Parc Naturel régional des Volcans d'Auvergne, sur les départements du Puy-de-Dôme et du Cantal, le territoire abrite un patrimoine naturel et architectural conséquent.

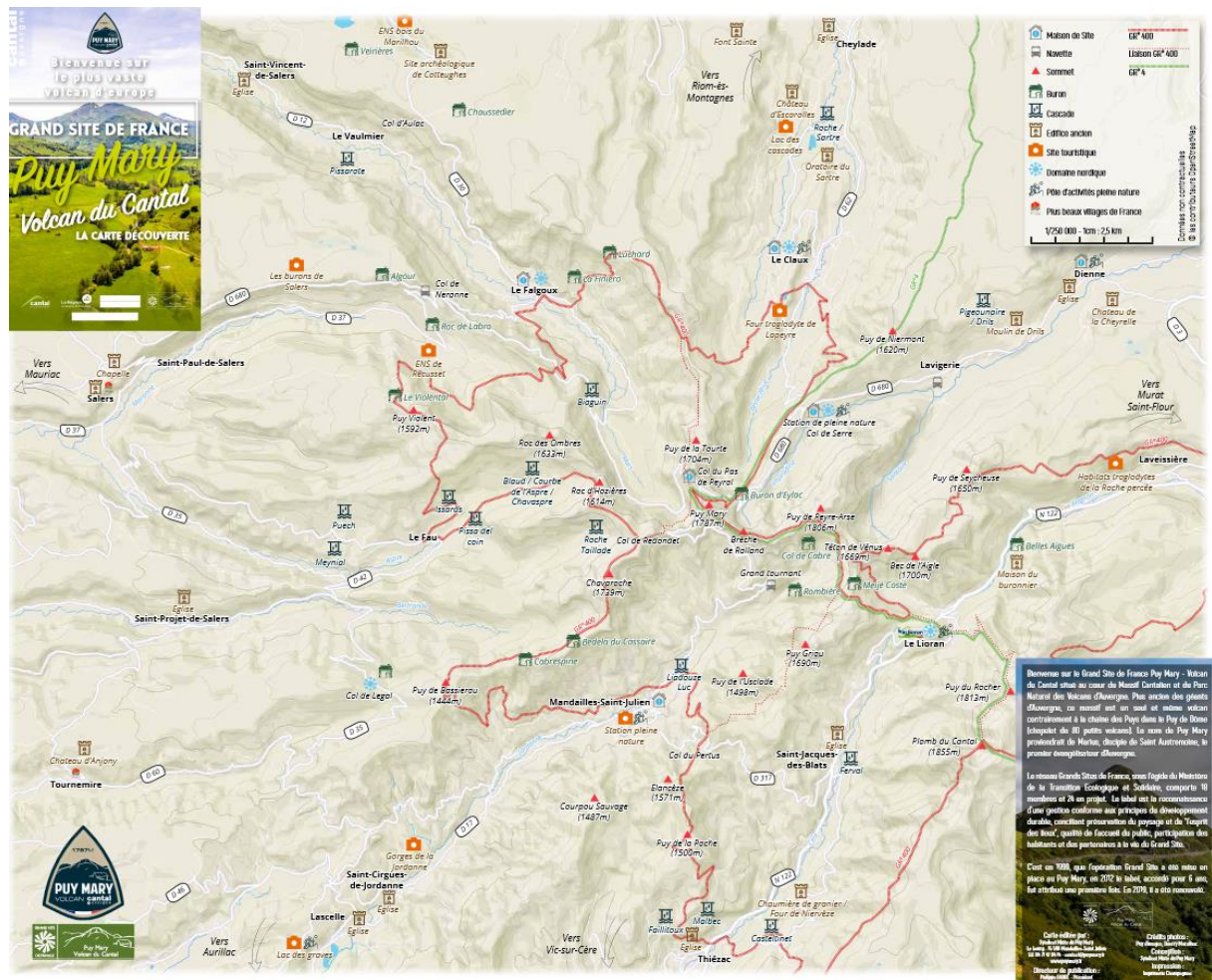
Le Puy Mary est le point culminant du territoire à 1 787 mètres. Labellisé Grand Site de France depuis 2012, il a subi quelques aménagements afin de diriger le public vers le sommet tout en préservant son environnement et sa vue panoramique.

Le territoire présente deux labels « plus beaux villages de France » : les villages de Salers et Tournemire. Ces villages présentent un patrimoine bâti extraordinaire avec des maisons à tourelles, des beffrois, des toits de lauzes ou encore des remparts, qui rendent ces lieux authentiques.

Le territoire du Pays de Salers propose plusieurs châteaux, musées et maisons thématiques qui rappellent l'héritage historique. Certains sont accessibles au public et apportent un complément à l'offre touristique.

De plus, en dehors de ces principales attractions, des acteurs privés portent des projets bénéfiques au tourisme : transformations de bâtiments agricoles en gîtes, transformations de produits et vente directe, etc...

La carte qui suit du Massif du Puy Mary présente les éléments touristiques sur le territoire.



Carte touristique (source puymary.fr)

La carte touristique donne un aperçu des sites intérêts touristiques et les pôles d'activités de pleine nature à une échelle plus large autour du Falgoux notamment. On retrouve les différentes thématiques qui font la richesse du territoire nature/paysage, patrimoine et activités sportives.

La fréquentation touristique

En 2016, 119734 personnes ont franchi le seuil des Maisons de Site, sur l'ensemble du territoire intercommunal selon les données de l'office du tourisme. La fréquentation a été globalement comparable à l'année 2015. Seul, le site du Puy Mary a été un peu moins fréquenté que les années passées.

L'attractivité touristique est assez inégale sur le territoire, certains sites bénéficiant de plus de visibilité que d'autres. Le label « Plus beau village de France » et le grand site de France : Le Puy Mary et le village de Salers captent le plus les visiteurs.

La commune du Falgoux se trouve dans une situation très favorable au regard de ces 2 pôles touristiques.

Chiffres de fréquentation :

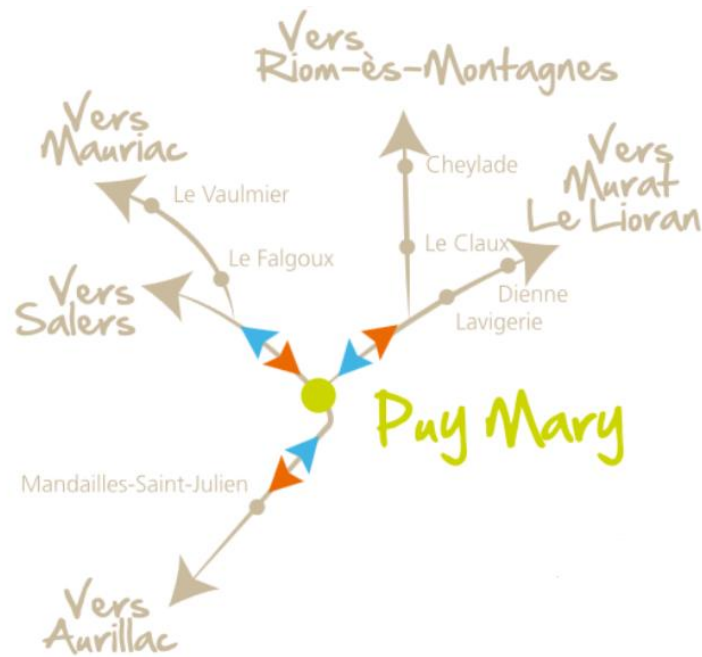
- **Site du Puy Mary : 500 000 visiteurs**
- Village de Salers : 300 000 visiteurs
- **Pas de Peyrol : 99 466 visiteurs**
- Mandailles : 6557 visiteurs
- Le Claux : 3 901 visiteurs
- Maison des Activités de Pleine Nature du Col de Serre : 3429 visiteurs
- Dienne : 3 225 visiteurs
- **Le Falgoux : 3156 visiteurs**

Parmi ces visiteurs, la majorité est d'origine française. Les visiteurs sont en recherche d'activités mêlant le culturel et le sport nature.

Le profil des visiteurs est varié avec principalement des familles avec enfants durant la période estivale et une dominance de seniors / retraités sur les ailes de saison (Mai/Juin et Septembre/Octobre).

Sur la commune du Falgoux, la maison du Site comporte deux espaces : le premier permet de renseigner les visiteurs et le deuxième, permet d'accueillir des expositions temporaires.

Durant la période estivale, pour accueillir au mieux les nombreux visiteurs qui vont au Puy Mary, un système de navettes est mis en place. Il relie les maisons de Site au Puy Mary.



Carte schématique (Source : puymary.fr)

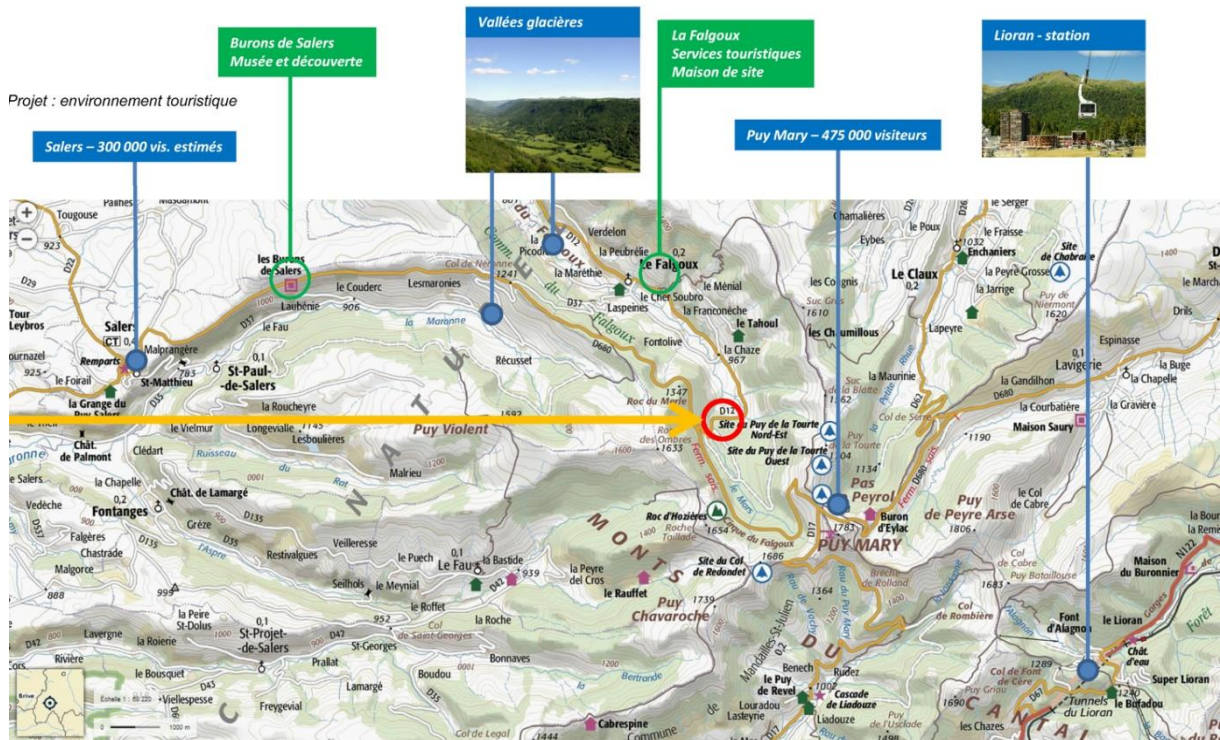
Le projet de Parc de Loisirs Nature et Forêt au Falgoux

La Communauté de Commune du Pays de Salers porte un projet de Parc de Loisirs Nature en forêt sur la commune du Falgoux. Les éléments qui suivent proviennent du document « Appel à projet » réalisé par la communauté de commune du Pays de Salers, porteuse du projet.

Ce nouveau pôle d'attraction touristique est tourné vers l'activité de loisirs.

Localisé dans la vallée du Mars, au sein de la forêt du Falgoux, le site se situe au « Pont des Eaux ». Comme il a été indiqué précédemment, il est très bien positionné par rapport aux flux touristiques puisqu'il est sur l'axe Salers / Puy Mary.

Le projet a pour but de faire découvrir l'univers forestier de manière ludique et originale. Il viendra apporter une offre d'activité complémentaire avec l'offre existante sur ce lieu stratégique. Puisque les habitants et les visiteurs viennent déjà voir la cascade du Biaguin, faire de la randonnée, pratiquer du VTT, se balader dans la forêt, faire du canyoning et faire du ski ou des raquettes en hiver, le Pont des Eaux peut ainsi compléter son offre et renforcer son attractivité tout au long de l'année.



Location du projet (Source : Communauté de Communes)

En plus de la création du parcours ludique, le site sera aménagé pour le rendre fonctionnel en créant de nouvelles activités gratuites possibles sur place : offre en stationnement renforcée, aire de pique-nique, circuit de randonnée...

Le parc de loisirs pourrait comprendre plusieurs espaces :

- Un espace de type « Parabout » (jeux de filets)
- Un espace accrobranche (jeux et tyroliennes)
- Un parcours ludo-artistique (jeux au sol)
- Un bâtiment d'accueil et de services (vente de produits)
- Un espace billetterie pour les différentes activités (canyoning, navette vers le Puy Mary, Location de vélo...)

La création de ce nouveau pôle d'attraction sur environ 4,3 hectares apportera une attractivité nouvelle à la commune, le village gardant notamment (comme le Pas de Peyrol) l'activité de restauration.



Projet d'aménagement du site (Source : Communauté de Communes)

Synthèse Equipements / Commerces / Economie

- Les équipements et les commerces se concentrent principalement dans le centre-bourg mais aussi en direction du Puy Mary avec le site du Pont des Eaux et le Pas de Peyrol
- Le tourisme est le secteur économique le plus porteur avec l'agriculture
- L'offre en hébergement touristique est conséquente : hôtel, gîtes, camping
- Le projet de parcours ludique au Pont des Eaux vient appuyer une offre existante et se positionne stratégiquement entre Salers et le Puy Mary. Cette activité complémentaire de celles qui existent déjà verra des retombées importantes pour la commune et la communauté de communes porteuse du projet.

6 AGRICULTURE

6.1 GENERALITES SUR L'AGRICULTURE

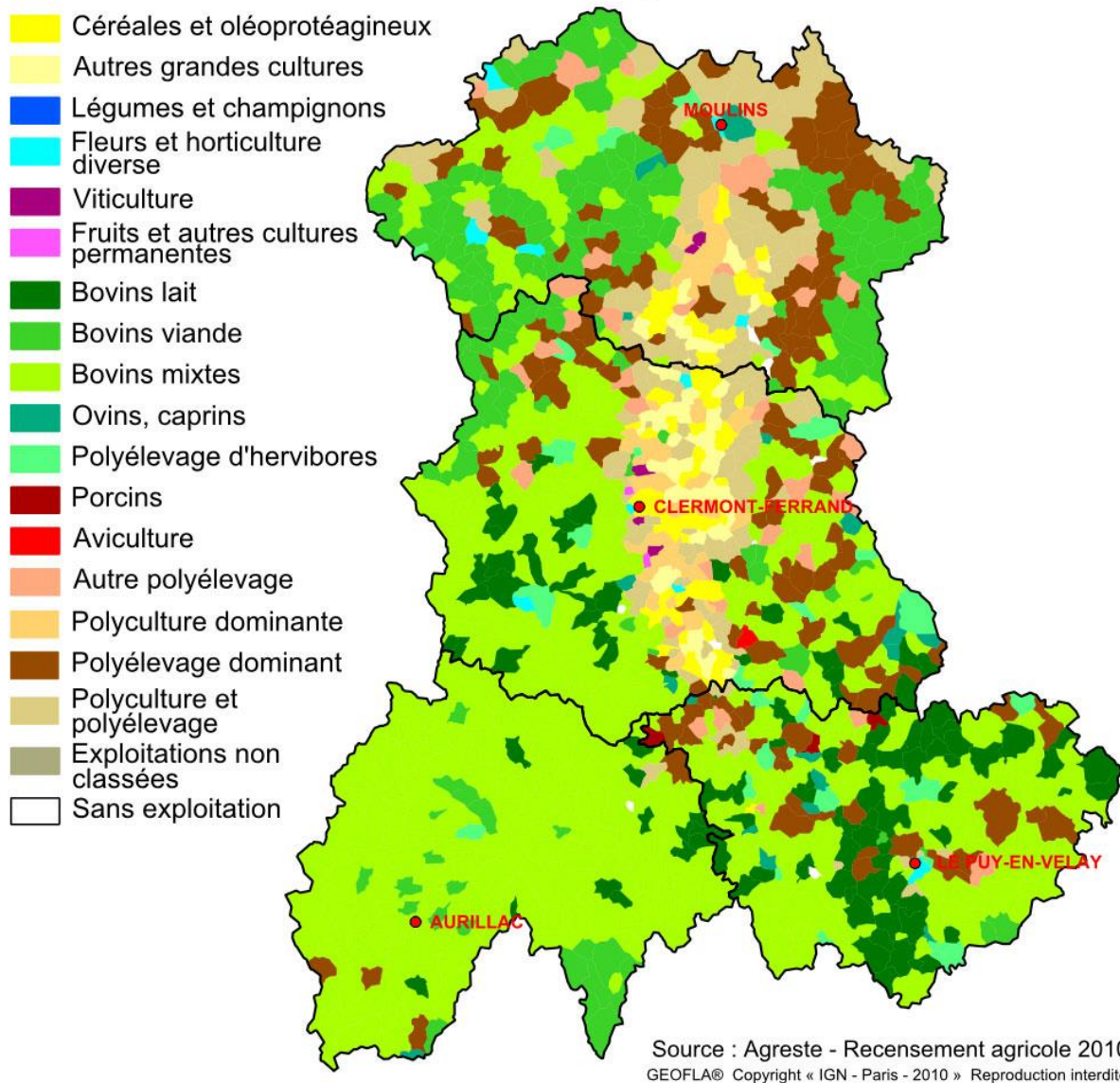
6.1.1 Le Cantal

Source : <https://aura.chambres-agriculture.fr/notre-agriculture/agriculture-du-cantal/>

Quelques généralités sur l'agriculture départementale :

- **10 000 actifs agricoles** et 5 200 exploitations pour une surface agricole moyenne par exploitation de 62 ha (contre 56 ha en moyenne en France)
- **25 % des agriculteurs ont moins de 40 ans.** L'âge moyen des agriculteurs s'élevait à 48 ans en 2010 et pourrait atteindre 53 ans en 2020.
- L'activité agricole du Cantal est **principalement tournée vers l'élevage bovins** (lait, viande). Ce qui place le département comme **le 1er département producteur de bovins** (lait et viande confondu) en région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette production représente **33% de l'élevage total de la Région.**
- **100 %** du département est en **zone de Montagne.**
- **95% de la SAU** du Cantal est **en herbe**, 1ère "prairie" de la Région.
- **378 millions** de litre de lait ont été produits en 2016, **90%** est livré aux industries agro-alimentaires. Une partie est transformée en fromage AOP. **10% est transformé à la ferme** et vendu en circuit-court.
- Le Cantal possède **5 AOP fromagères** : Cantal, Salers, Fourme d'Ambert, Bleu d'Auvergne et Saint-Nectaire.
- Le Cantal est le **1er exportateur** de bovins "maigres" âgés de 6 à 18 mois : 93 500 bovins exportés en 2016. Des filières de valorisation se développent : **Label Rouge Salers, Boeuf Fermier d'Aubrac, Salers Primeurs...**
- Les surfaces engagées ou en conversion en **agriculture biologique** progressent et placent le département comme le 5ème département de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en nombre d'hectares engagés ou en conversion, en 2016.
- **29 %** du territoire est couvert par **la forêt.**

Orientation technico-économique de la commune



Orientation technico-économique des communes de l'ancienne région Auvergne en 2010 (CA AURA)

L'orientation technico-économique principale des communes du Cantal, en 2010, est « bovin mixte ».

6.1.2 La commune du Falgoux

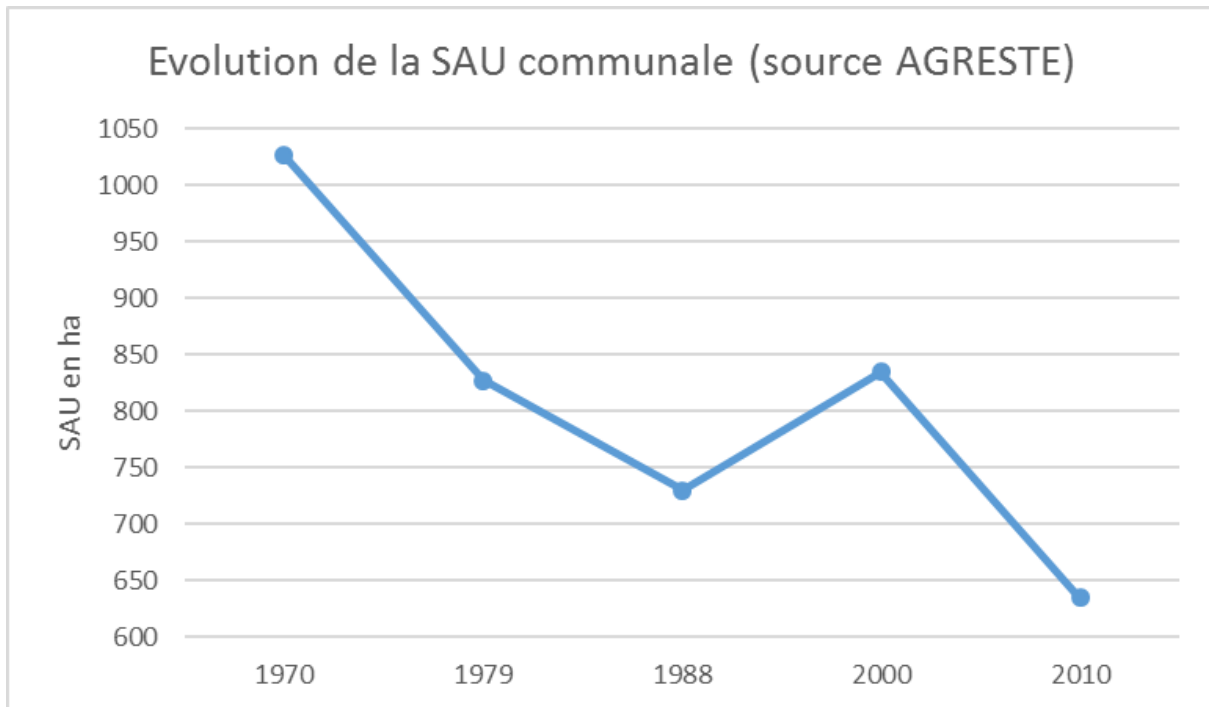
Selon le dernier recensement agricole (données Agreste 2010) l'orientation technico-économique de la commune du Falgoux en 2010 est « **bovin viande** ». On retrouve cette orientation sur la partie haute de la vallée du Mars, où se trouve la commune du Falgoux.

Les données présentées dans les parties suivantes concernent exclusivement le territoire communal du Falgoux (sauf mention spécifique).

6.2 L'OCCUPATION DE L'ESPACE DE L'ACTIVITE AGRICOLE

6.2.1 La Surface Agricole Utile

Selon le dernier recensement agricole (AGRESTE 2010), la commune du Falgoux dispose d'une superficie agricole utilisée (SAU) de **635 ha**. Entre 2000 et 2010, la SAU a diminué de plus de 23 %.



La diminution de la SAU peut s'expliquer par un relief accidenté de certaines parcelles (fortes pentes non mécanisables) qui sont peu à peu délaissées aux dépens de parcelles plus accessibles (fond de vallée). Une qualité agronomique plus faible peut également expliquer l'abandon de certaines parcelles.

6.2.2 L'occupation du sol

L'OSCOM (2013)

La base de données OSCOM est produite à partir de diverses couches de données dites à grande échelle (BD-TOPO®, BD-FORET®, MAJIC, etc.), OSCOM peut donc être considérée comme une base de données d'occupation du sol à grande échelle, à la différence de CORINE LAND COVER par exemple. Si l'échelle de travail de CORINE LAND COVER relève ainsi du 1/100 000, l'échelle de travail du produit OSCOM relève quant à elle du 1/10 000.

Cette échelle permet d'envisager des utilisations de la base de données à l'échelle intercommunale, mais aussi communale voire infra-communale. Cette échelle est bien adaptée aux besoins locaux de suivi et de gestion de l'environnement ou d'aménagement de l'espace. En particulier, elle permet d'envisager un suivi précis de la consommation d'espace à l'échelle communale.

La carte suivante représente l'**occupation du sol** à l'échelle du territoire communal :

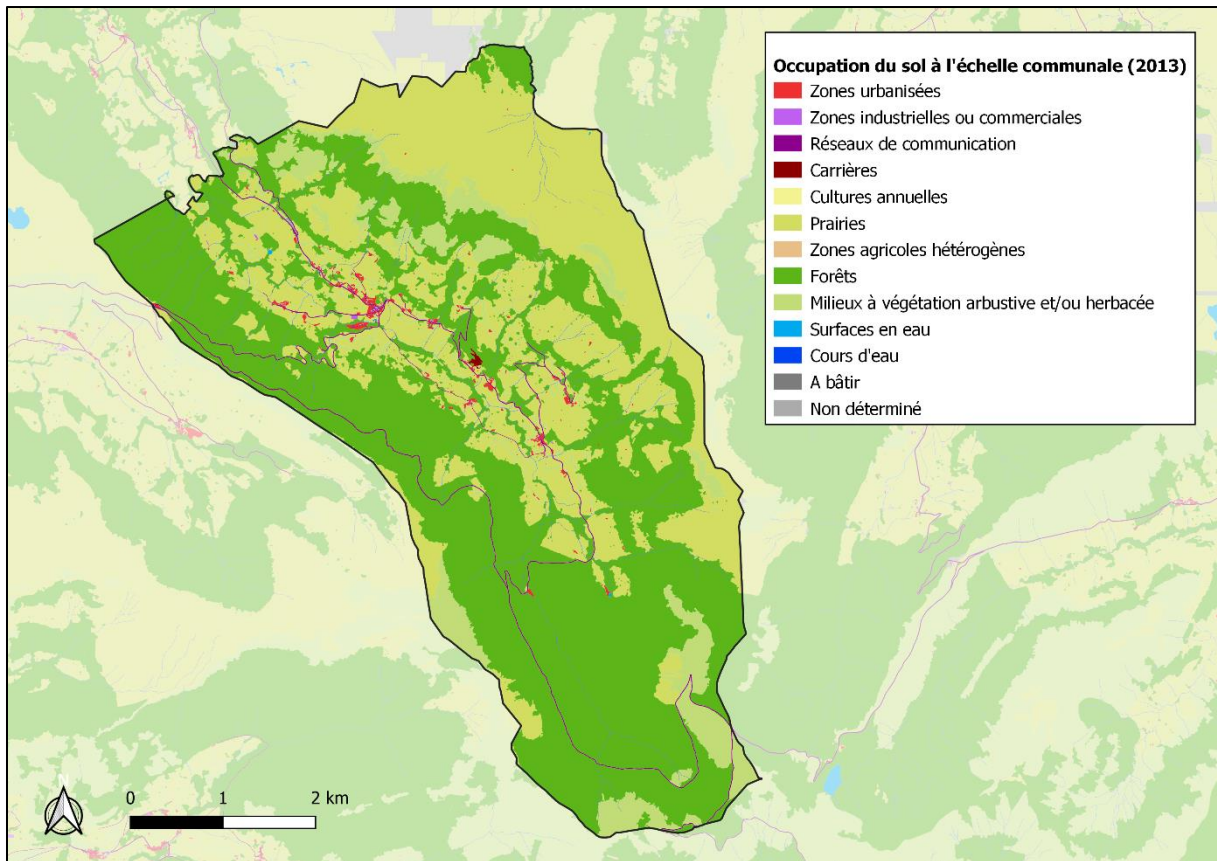
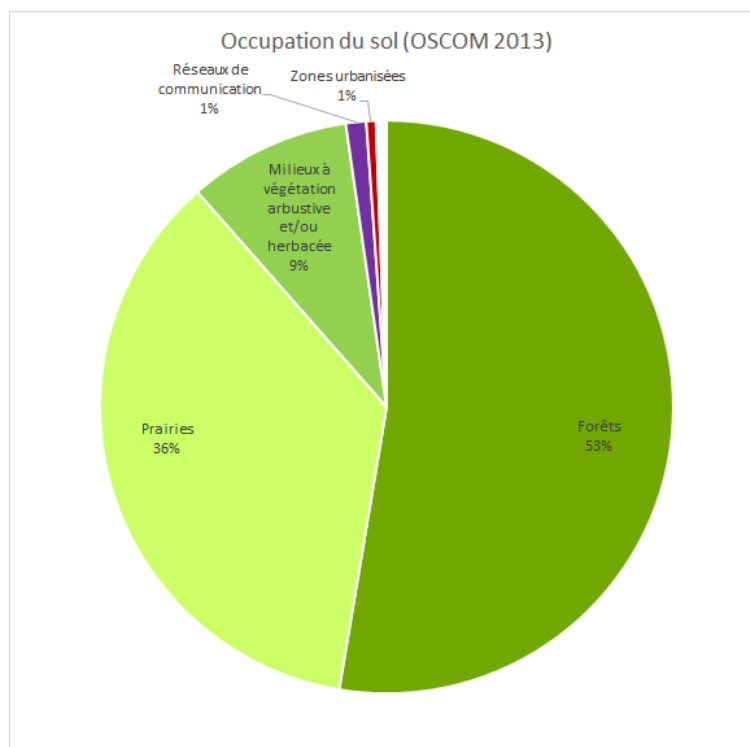
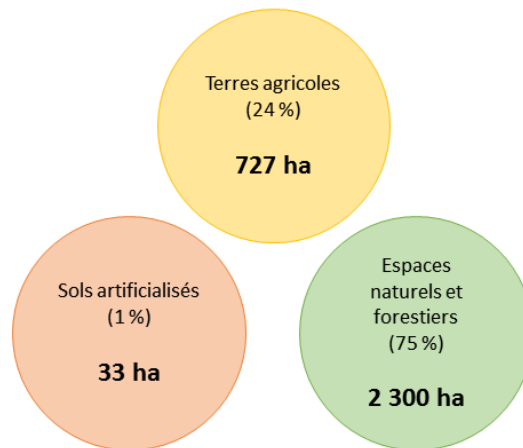


Figure 1 : Occupation du sol sur la commune du Falgoux (OSCOM 2013)

L'occupation du sol à l'échelle communale, selon la base OSCOM 2013, se répartit de la façon suivante. Les éléments représentant moins de 1% de l'occupation du sol à l'échelle communale ne sont pas représentés sur ce graphique.



Concernant l'évolution de l'occupation des sols, nous nous basons sur les bases de données EIDER du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (base Corine Land Cover 2012), sur la commune du Falgoux, entre 2006 et 2012. Selon cette base, l'occupation du sol est inchangée sur la période 2006-2012. Elle se répartit de la façon suivante :



Registre Parcellaire Graphique

Selon l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière, le registre parcellaire graphique est une base de données géographiques servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC). Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne N dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année N+1.

Ainsi, pour avoir une idée plus précise de l'occupation agricole des sols, nous nous référons au Registre Parcellaire Graphique en date de 2017. Les secteurs en blanc sur la carte correspondent aux zones urbanisées, boisées ou enfrichées (non déclarées).

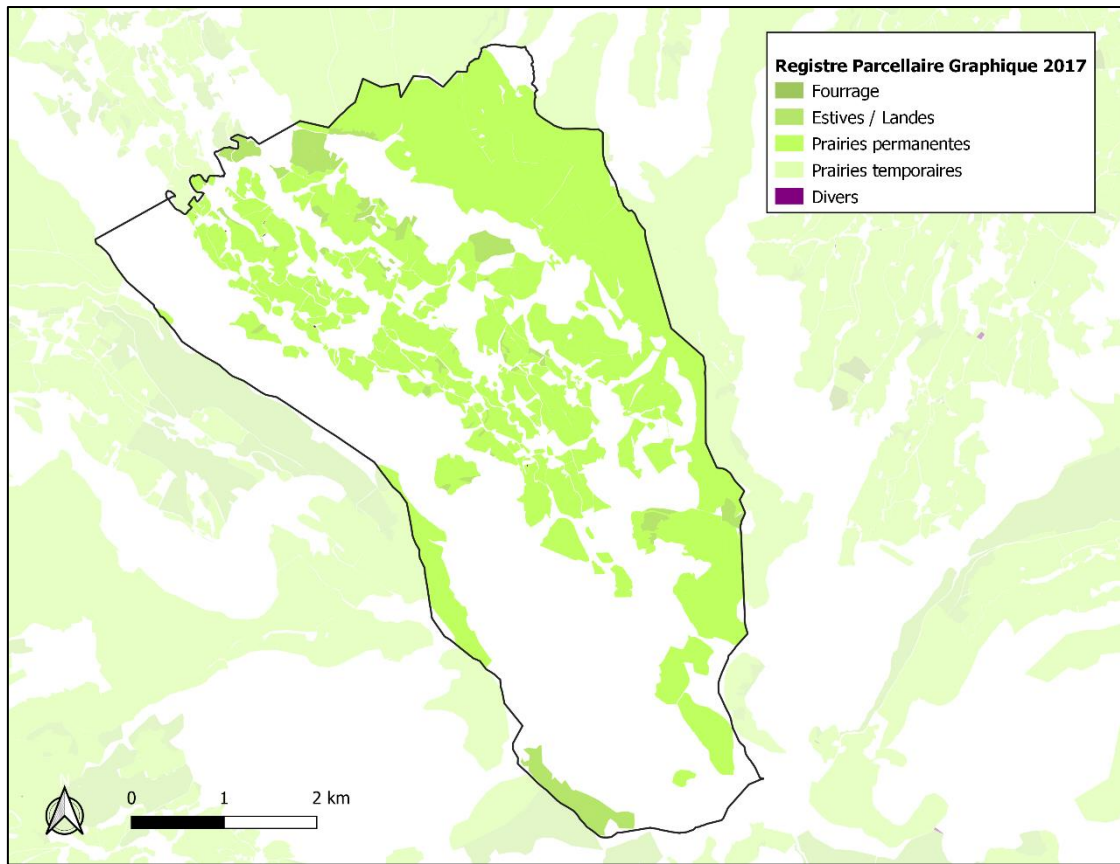
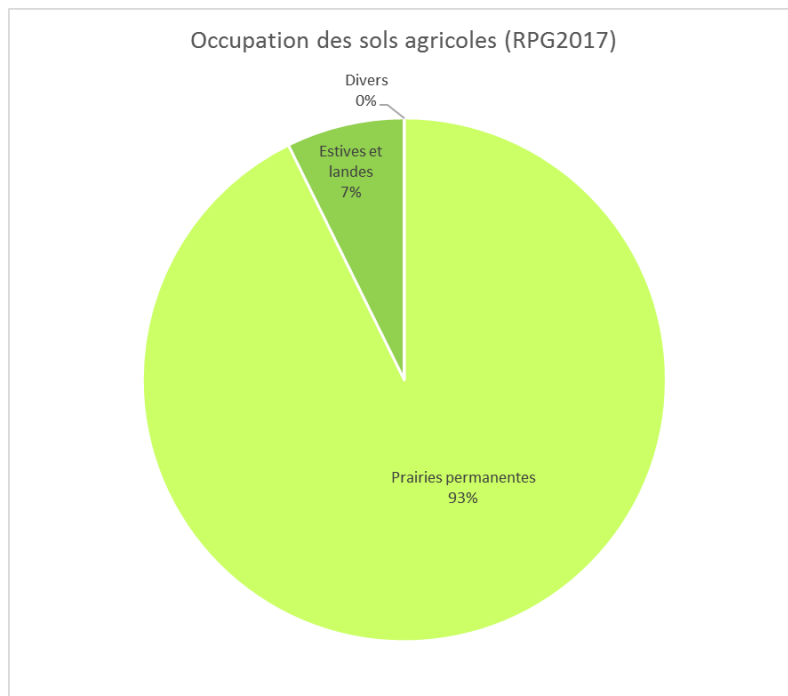


Figure 2 : Occupation des sols agricoles sur la commune du Falgoux (RPG2017)

L'occupation agricole des sols à l'échelle communale, selon la base Registre Parcellaire Graphique 2017, se répartit de la façon suivante :

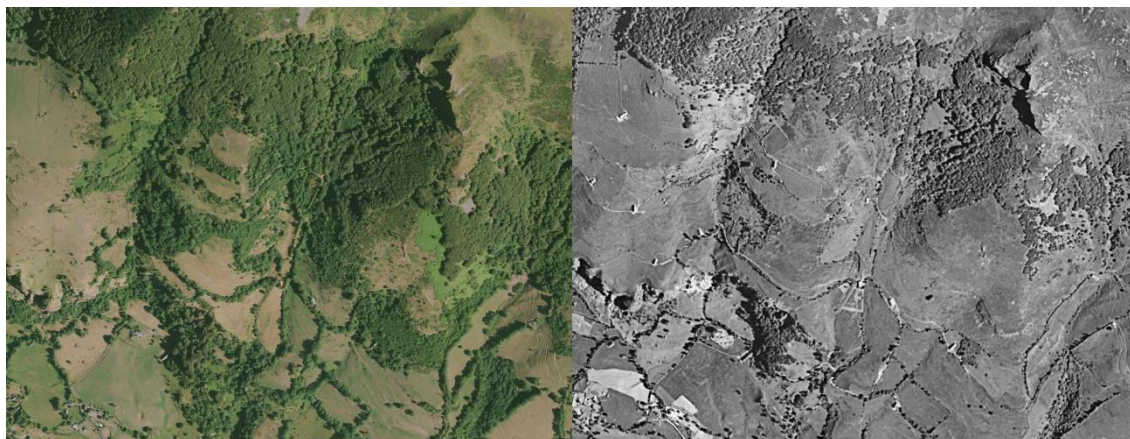


6.2.3 L'abandon des terres agricoles

Les secteurs les plus pentus (1 et 2) sont les plus sensibles à l'abandon de l'activité agricole. La déprise agricole sur ces secteurs entraîne une fermeture des milieux causée par l'abandon du pastoralisme et des cultures en terrasses. La modification des pratiques agricoles induit une modification des paysages.

Comparaison de vues aériennes actuelles (gauche) et historiques (droite), en date de 1956 :

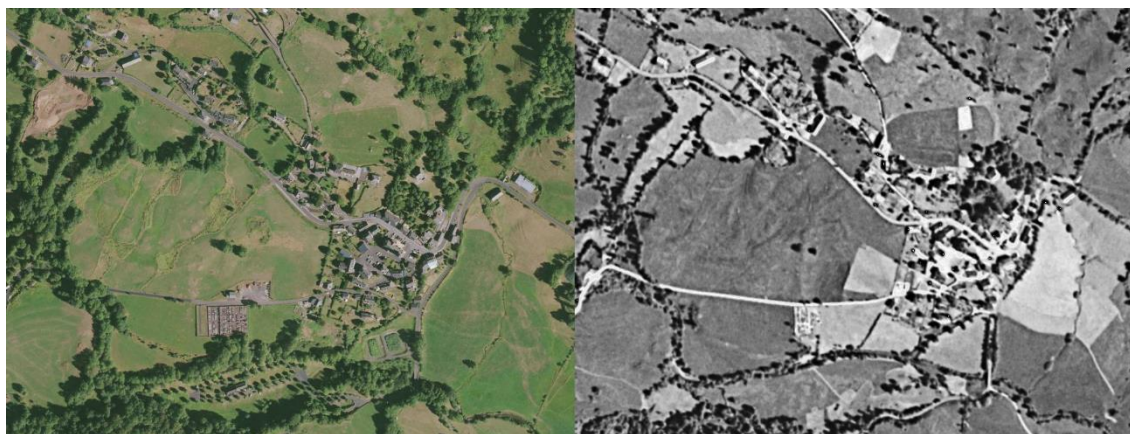
(1) Nord du Bourg du Falgoux



(2) Ouest du territoire communal (Forêt Communale du Falgoux)



(3) Bourg du Falgoux et ses environs



Les terres abandonnées sur les périodes les plus anciennes sont celles qui sont le plus difficilement mobilisables de nos jours. Ces terrains ont atteint des états d'enrichissement avancés, avec une strate arborée développée.

Le développement des bourgs/hameau, des voiries et des sites d'hébergement touristiques (camping) peut également être un facteur de déprise agricole dans certains secteurs (3), notamment à proximité du bourg centre.

Pour résumer, les principales raisons de l'abandon des terres sont les suivantes :

- Un relief marqué, nécessitant un travail en terrasses ;
- Un accès difficile, pouvant être lié à un éloignement de la parcelle ou de l'ilot ;
- Une parcelle exposée au Nord, aux rendements limités ;
- Des contraintes environnementales importantes, telles que des zones humides, captages AEP ... ;
- Des risques naturels, glissements de terrains ou inondation récurrente des parcelles ;
- Des parcelles aux qualités agronomiques faibles (secteurs de cause par exemple, où les terrains sont trop calcaires et peu profonds).

6.2.4 Type de sol et potentiel agronomique

La carte lithologique produite par le BRGM permet d'identifier les différents types de sols sur la commune.

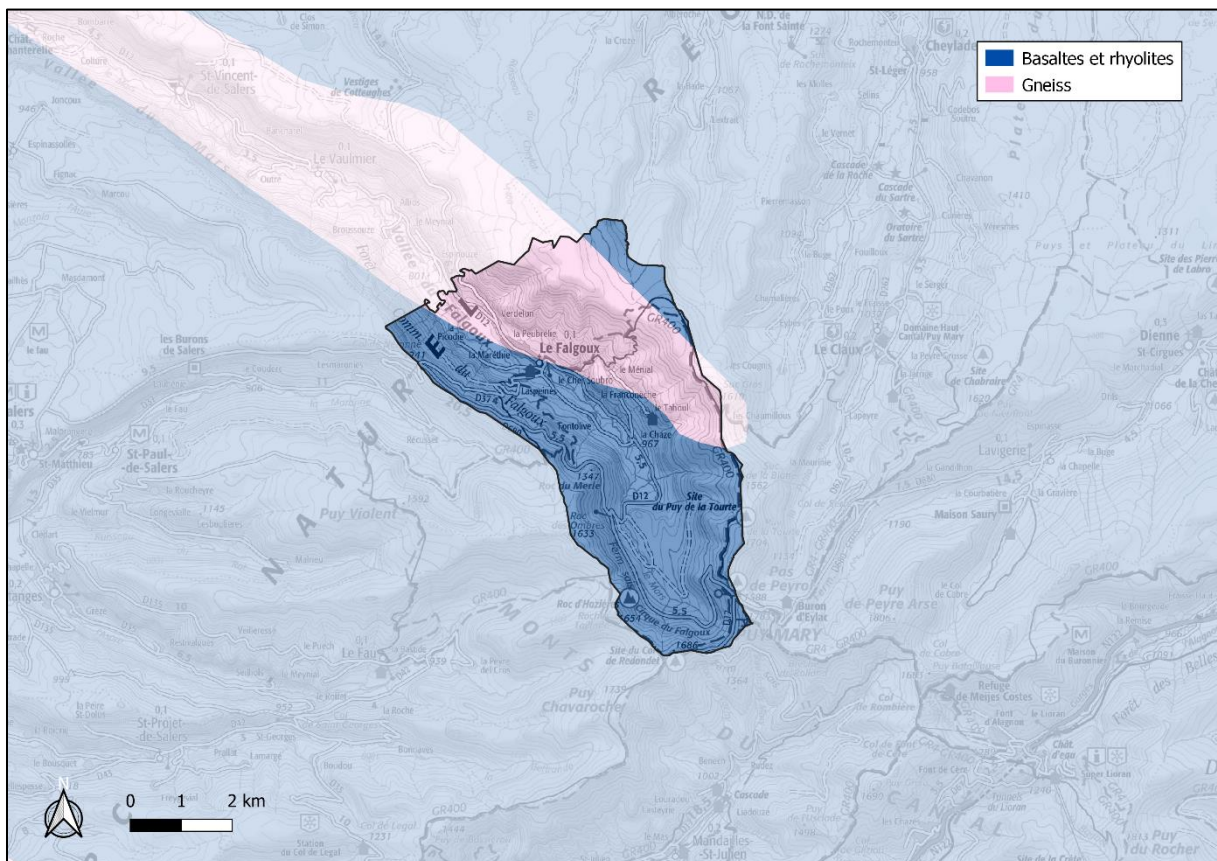


Figure 3 : Lithologie sur la commune du Falgoux (BRGM)

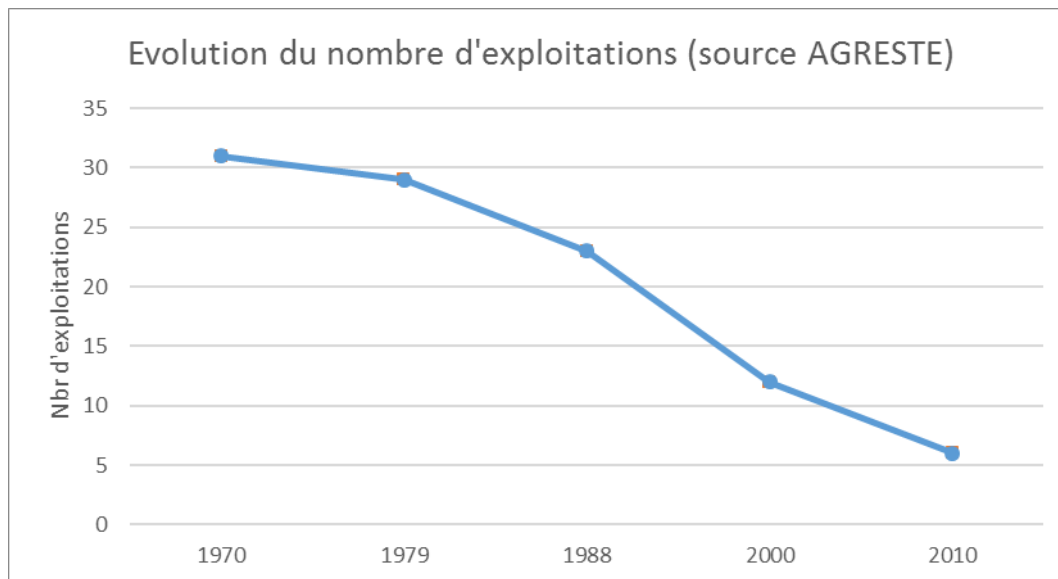
- Le basalte est une roche magmatique volcanique issue d'un magma refroidi rapidement. La rhyolite est une roche volcanique de couleur assez claire. Ces roches proviennent du stratovolcan du Cantal.
- A l'inverse, le gneiss est une roche métamorphique de la croûte continentale. On le trouve généralement dans les parties profondes, érodées, des chaînes de montagnes.

La vallée du Mars a une origine glaciaire. Les profils en auge étant particulièrement marqués. L'agriculture prend place en fond de vallée dans les secteurs où le relief est le moins accidenté. La mécanisation est également possible dans ces secteurs. La commune ne présente pas de particularité agronomique.

6.3 LES CARACTERISTIQUES AGRICOLES DU TERRITOIRE COMMUNAL

6.3.1 Les caractéristiques des exploitations agricoles

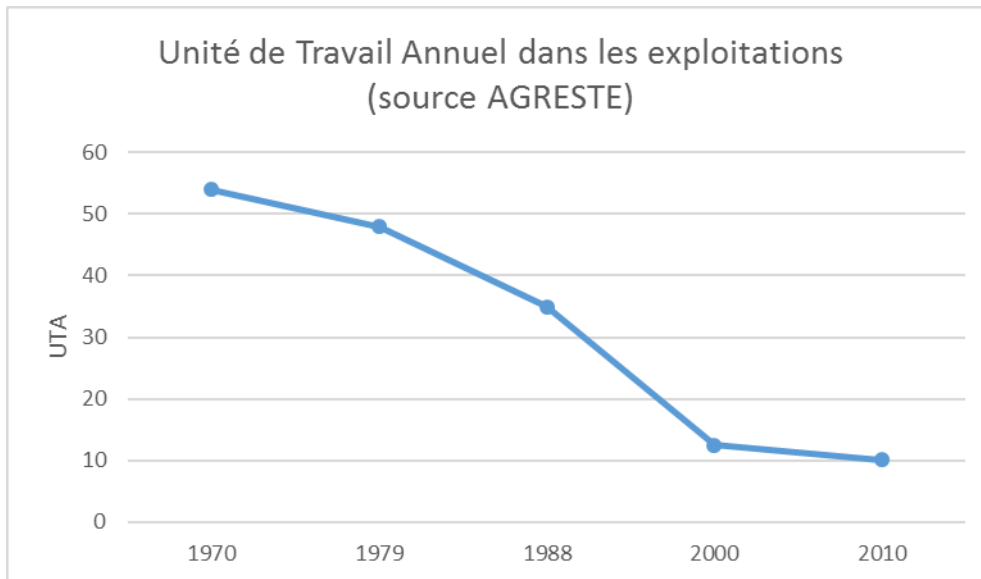
Selon le dernier recensement agricole (AGRESTE 2010), la commune du Falgoux compte **6 exploitations agricoles**. Entre 1988 et 2010, le nombre d'exploitations a diminué de plus de 80 %. Selon l'INSEE, en 2015, l'agriculture/sylviculture/pêche représente **4 établissements actifs** sur le territoire communal, soit 23,5 % des établissements actifs au 31 décembre 2015.



En 2010, le nombre de chefs d'exploitation et coexploitants, sur la commune est de 10, soit **7 % de la population communale**.

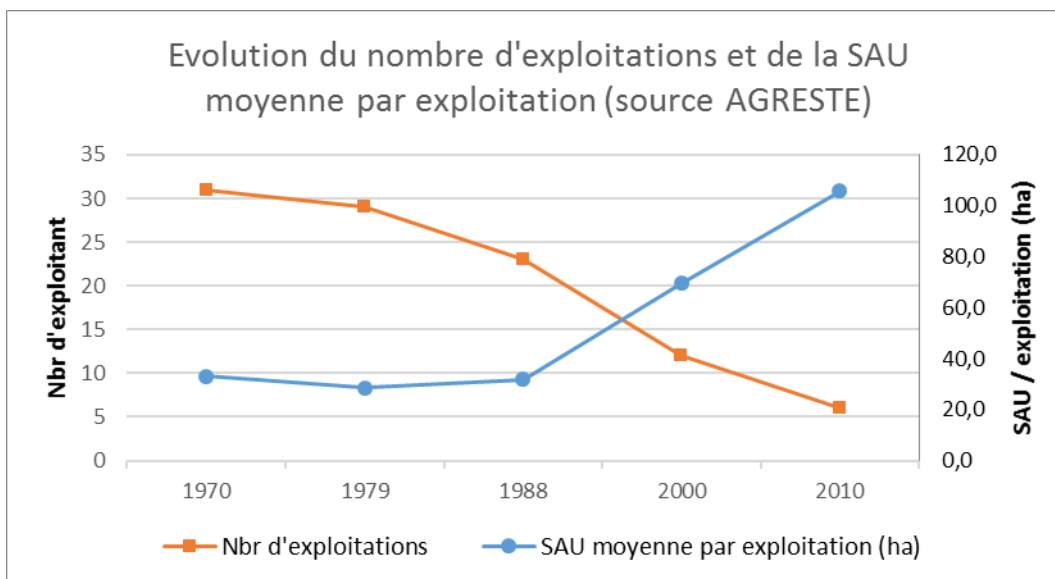
La part de l'emploi agricole sur les exploitations peut être considérée à partir des Unités de Travail Annuel (UTA). Selon l'INSEE, l'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année.

En 2010, le travail dans les exploitations représente **10 unité de travail annuel (UTA)**. Entre 2000 et 2010, le nombre d'UTA a diminué de 2,5 unités.



En 2010, le cheptel communal atteint **449 unité gros bétail (UGB)**. Entre 1988 et 2010, le cheptel en UGB a diminué de plus de 20 %.

La SAU moyenne par exploitation est passée de 32 ha en 1988 à 106 ha en 2010.



Cette hausse s'explique en partie par le regroupement des exploitations sous forme de GAEC ainsi que par l'augmentation des surfaces (induites par l'augmentation du cheptel moyen par exploitation). Les exploitations exploitent des surfaces toujours plus importantes avec des moyens technologiques et techniques toujours plus performants.

La commune est cependant toujours principalement composée majoritairement d'exploitations individuelles. En 2010, plus de 83 % des exploitations communales sont individuelles.

6.3.2 Les signes officiels de la qualité et de l'origine, SIQO

Selon le site de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO), la commune du Falgoux est concernée par 10 signes officiels de la qualité et de l'origine (SIQO). Il s'agit des appellations suivantes :

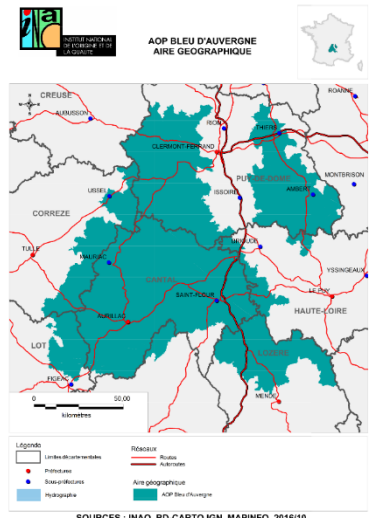
- AOC Bleu d'Auvergne ;
- AOC Cantal ou Fourme du Cantal ;
- AOC Saint-Nectaire ;
- AOC Salers ;
- IGP Comté Tolosan ;
- IGP Jambon d'Auvergne ;
- IGP Jambon de Bayonne ;
- IGP Porc du Limousin ;
- IGP Saucisson sec d'Auvergne ou saucisse sèche d'Auvergne ;
- IGP Volailles d'Auvergne.

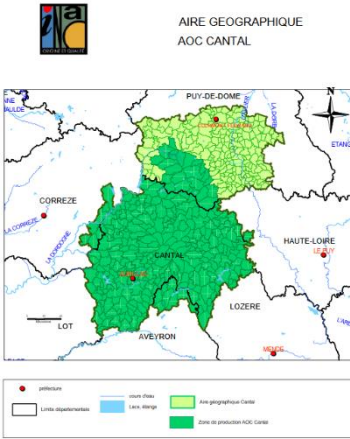
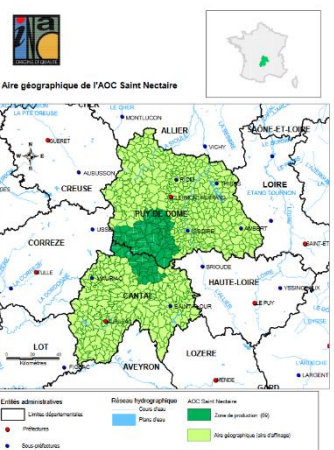

Le tableau en page suivante présente les SIQO identifiés sur le territoire communal.

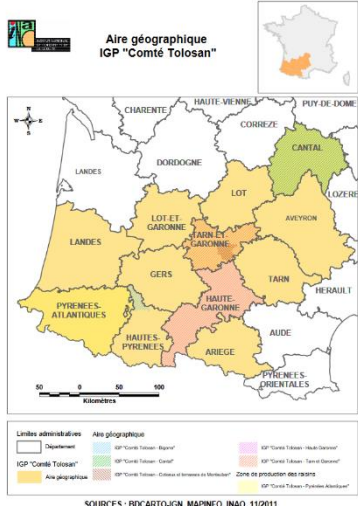
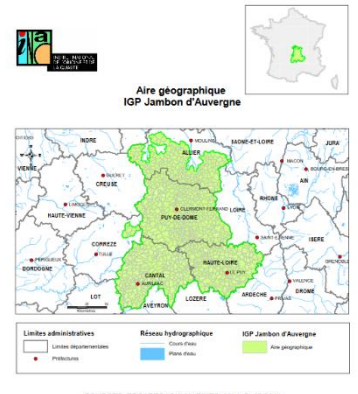
6.3.3 L'avenir de l'agriculture sur le territoire



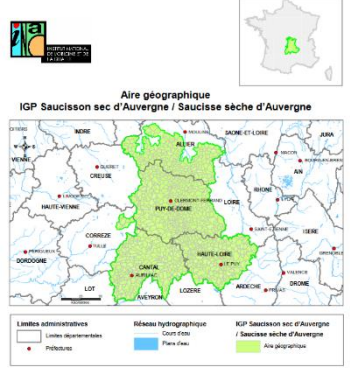

Selon les données issues de la cartographie interactive AGRESTE, en 2010, la commune du Falgoux comptait 50 % d'exploitations sans successeur connu. La part de la SAU concernée représente 40,4 % de la SAU communale.

Cela représente une surface totale, à l'échelle de la commune du Falgoux, de **257 ha**, potentiellement concernés par des ventes, locations ou abandon dans un avenir proche.

APPELLATION	DESCRIPTION	AIRE GEOGRAPGIQUE
<p style="text-align: center;">AOC Bleu d'Auvergne</p>	<p>Le Bleu d'Auvergne est un fromage au lait de vache à pâte persillée et à croûte fleurie. La pâte est de couleur blanche à ivoire, persillée de moisissures bleu vert de façon régulière. L'extrait sec est de 52 % minimum et le gras / sec : 50 % minimum.</p>	 <p style="text-align: center;">SOURCES : INAO, BD-CARTO IGN, MAPINFO, 2016/10</p>

APPELLATION	DESCRIPTION	AIRE GEOGRAPHIQUE
<p>AOC Cantal ou Fourme du Cantal</p>	<p>Le Cantal est un fromage au lait de vache à pâte pressée et non cuite. La croûte est mince et de couleur gris-blanche en début d’affinage puis elle s’épaissit et on voit apparaître des boutonnes dorées au cours de l’affinage.</p> <p>La pâte est de couleur ivoire et fonce légèrement en vieillissant. L’extrait sec est de 57 % minimum et le gras / sec est de 45 % minimum.</p>	 <p>AIRE GEOGRAPHIQUE AOC CANTAL</p> <p>INAO SEPTEMBRE 2007</p>
<p>AOC Saint-Nectaire</p>	<p>Le Saint-Nectaire est un fromage au lait de vache, à pâte pressée et non cuite. La croûte est fleurie présentant des moisissures blanches, jaunes ou rouges. La pâte est de couleur crème pâle à jaune pâle, uniforme avec quelques ouvertures uniformément réparties.</p> <p>L’extrait sec est de 52 % minimum et le gras / sec de 45 % minimum.</p> <p>Le marquage des fromages Saint Nectaire est réalisée à l’aide de marques en caséine vertes posées au moment du pressage. Leur forme est ovale pour les fabrications fermières et carrée pour les fabrications laitières. Ces marques portent le code du département (63 ou 15) suivi de 2, 3 ou 4 lettres pour le code de la commune et du producteur ainsi que le numéro du fromage.</p>	 <p>Aire géographique de l'AOC Saint Nectaire</p> <p>SOURCES : BDCARTO-IGN, MAPINFO, I.N.A.O. 04/2008</p>
<p>AOC Salers</p>	<p>Le Salers est un fromage à pâte pressée, non cuite, fabriqué exclusivement à la ferme.</p> <p>La croûte est boutonnée et dorée pouvant être fleurie de taches rouges et orangées.</p> <p>La pâte est jaune et ferme. Son extrait sec est de 58 % minimum et le gras / sec de 44 % minimum.</p> <p>Les fourmes de Salers sont identifiées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une marque d’identification rouge (plaque d’aluminium) qui reprend les initiales de Salers (SA), le n° d’identifiant du producteur et le quantième de fabrication, • une empreinte en relief sur une face du fromage comportant 2 fois le nom de l’appellation. 	 <p>AIRE GEOGRAPHIQUE DE L'AOC SALERS</p> <p>SOURCES : BDCARTO-IGN, MAPINFO, I.N.A.O. 04/2008</p>

APPELLATION	DESCRIPTION	AIRE GEOGRAPHIQUE
	<p>Si le troupeau est exclusivement constitué de vaches de race Salers, le producteur appose sur les fromages une empreinte mentionnant "Tradition Salers" en relief ainsi que des représentations de tête de vache Salers sur le côté.</p>	
<p>IGP Comté Tolosan</p>	<p>Dénomination : Comté Tolosan Cantal Produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> • IGP Comté Tolosan • Comté Tolosan Cantal mousseux de qualité blanc • Comté Tolosan Cantal mousseux de qualité rosé • Comté Tolosan Cantal primeur ou nouveau blanc • Comté Tolosan Cantal primeur ou nouveau rosé • Comté Tolosan Cantal primeur ou nouveau rouge • Comté Tolosan Cantal rosé • Comté Tolosan Cantal rouge • Comté Tolosan Cantal surmûri blanc 	 <p>SOURCES : BDCARTO-IGN, MAPINFO, I.N.A.O. 11/2011</p>
<p>IGP Jambon d’Auvergne</p>	<p>Le « Jambon d’Auvergne » est une cuisse de porc charcutier salée au sel sec, maturée et séchée pour une durée minimum de 8 mois. Lors de sa mise au sel, cette cuisse fraîche est parée d’un poids supérieur ou égal à 8,5 kg. Le produit n’est jamais fumé.</p> <p>Dotée d’une couleur rouge à rouge foncé, sa partie maigre est bordée d’une fine couche de gras de couverture. Son odeur et son goût, caractéristiques du porc séché, s’intensifient avec la durée de l’affinage et s’accompagnent d’arômes de type noisette, avec éventuellement un léger parfum d’ail.</p>	 <p>SOURCES : BDCARTO-IGN, MAPINFO, I.N.A.O. 12/2011</p>

APPELLATION	DESCRIPTION	AIRE GEOGRAPGIQUE
<p>IGP Jambon de Bayonne</p>	<p>Le jambon de Bayonne est une cuisse de porc parée, salée au sel sec des salines du bassin de l'Adour et séchée dans cette zone pendant plus de 7 mois.</p> <p>Tout au long de sa maturation et de son affinage, le jambon de Bayonne développe son arôme et acquiert son moelleux.</p> <p>Le muscle a une couleur homogène rose-rouge ; le gras est blanc, pur, ferme, non huileux. Le sel et l'humidité de la tranche sont répartis de façon homogène.</p> <p>Coupé en minces tranches, il est fondant en bouche, de saveur délicate et peu salée.</p>	 <p>Aire géographique IGP Jambon de Bayonne</p> <p>Sources: BDcarto-IGN, MAPINFO, I.N.A.O. 04/2008</p>
<p>IGP Porc du Limousin</p>	<p>Le porc fermier du Limousin est une viande de porc qui se caractérise par sa maturité (durée d'engraissement supérieure à 182 jours à l'abattage) qui induit une viande moelleuse, de couleur rose à rose prononcé uniforme, avec des dépôts adipeux affirmés de couleur blanche et ferme qui font la particularité et la saveur de la viande.</p>	
<p>IGP Saucisson sec d'Auvergne ou saucisse sèche d'Auvergne</p>	<p>Le « Saucisson sec d'Auvergne » et la « Saucisse sèche d'Auvergne » bénéficient d'une Indication Géographique Protégée (IGP) depuis 2016. Ce sont les présentations traditionnelles, pur porc, sous boyau naturel, avec une fleur naturelle ou blanche. Ils sont élaborés avec une proportion élevée de viandes mûres. Leur pourcentage de gras est plutôt faible. Une touche d'ail contribue à renforcer leurs arômes.</p>	 <p>Aire géographique IGP Saucisson sec d'Auvergne / Saucisse sèche d'Auvergne</p> <p>SOURCES: BDcarto-IGN, MAPINFO, I.N.A.O. 04/2012</p>
<p>IGP Volailles d'Auvergne</p>	<p>Les volailles d'Auvergne donnent des carcasses à chair ferme présentant des qualités organoleptiques supérieures. Elles sont abattues à un âge proche de la maturité sexuelle, présentées en frais ou surgelé, entier, prêt à cuire, effilé ou en découpe (sauf pour les volailles festives).</p>	

6.4 BILAN DU QUESTIONNAIRE AGRICOLE

6.4.1 Généralités

Dans le cadre de cette étude agricole, 3 exploitants ayant leur siège d'exploitation sur le territoire communal ont été sollicités. L'ensemble d'entre eux ont répondu au questionnaire qui nous a permis d'établir des résultats chiffrés. Tous ont été rencontrés individuellement pour affiner leurs projets.

La carte suivante localise les sièges d'exploitation sur le territoire communal :

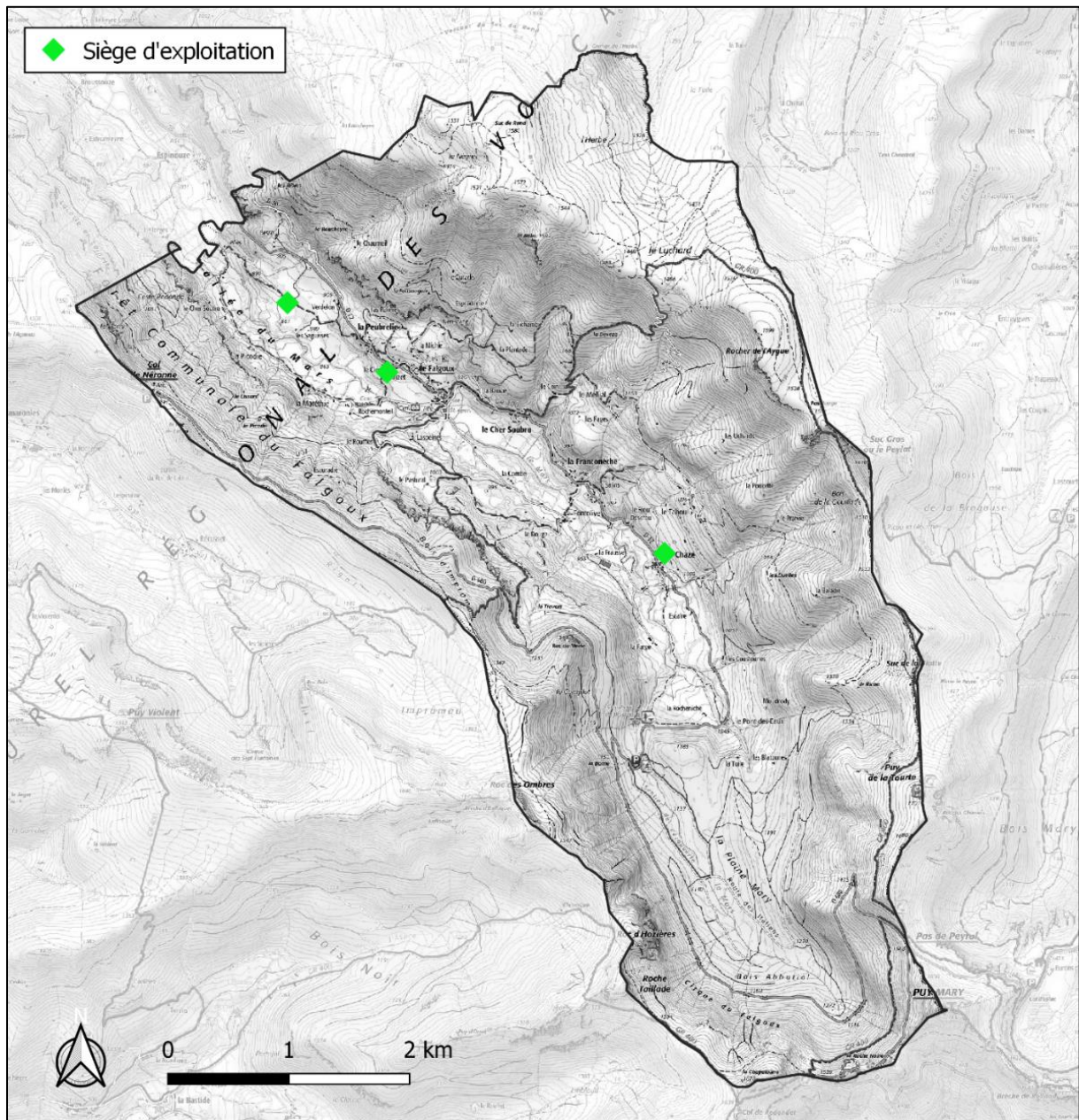


Figure 4. Sièges d'exploitation identifiés sur le territoire communal

Les résultats suivants sont issus de l'étude des questionnaires agricoles :

Age moyen du chef d'exploitation	47 ans
Année d'installation moyenne	2001
Surface moyenne totale	169 ha
Surface moyenne située sur la commune	91 %
Surface moyenne en propriété	19 %
Nombre moyen de personnes travaillant sur l'exploitation	1,7

Tous les exploitants agricoles de la commune du Falgoux sont éleveurs. Le tableau suivant indique les élevages présents et cheptels moyens présents sur les exploitations :

Bovin viande	228
Ovin viande	230

Sur les 3 éleveurs de la commune, deux sont soumis au Règlement Sanitaire Départemental (RSD) et 1 à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Le périmètre de réciprocité s'appliquant autour des bâtiments d'élevage sont donc variables à l'échelle du territoire communale :

- RSD : périmètre de 50m autour des bâtiments d'élevage
- ICPE : périmètre de 100m autour des bâtiments d'élevage

La carte en page suivante localise les bâtiments agricoles existants et leurs périmètres de réciprocité associés.

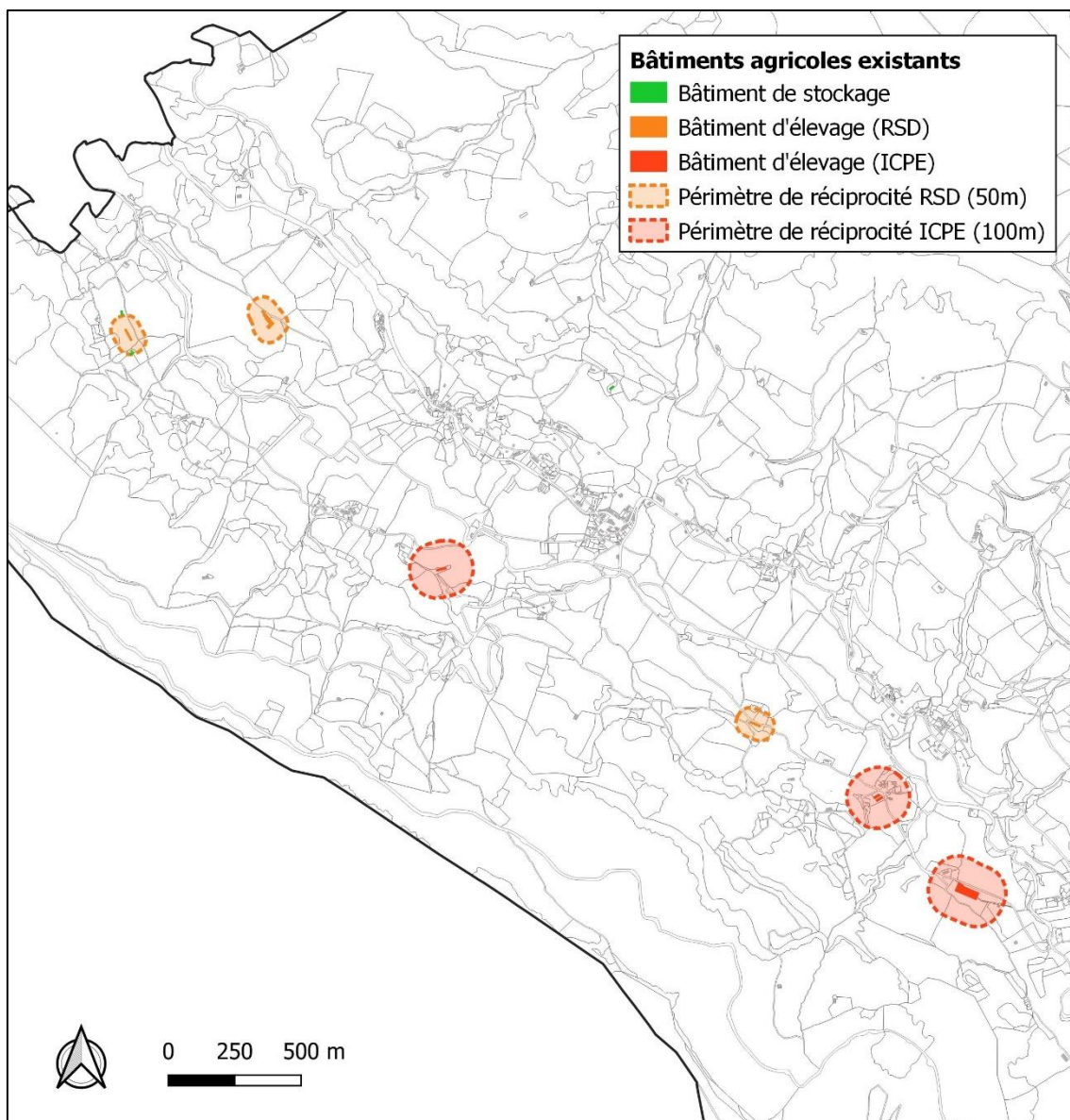


Figure 5. Bâtiments agricoles existants et périmètres de réciprocité

Aucun éleveur de la commune ne transforme ou commercialise sa production. Tous font appel à des coopératives ou maquignons pour la vente de leurs bêtes.

Aucune installation de production d'énergie renouvelable n'est en place sur les exploitations rencontrées.

Aucune installation agrotouristique n'est développée.

Concernant la qualité des sols, le caractère volcanique rend les sols acides. Ils sont caillouteux et peu profonds ce que ne permet pas une mécanisation systématique, même en fond de vallée. Le relief et les affleurements restent la principale problématique pour la mise en culture.

6.4.2 Les projets agricoles

Les questionnaires agricoles ainsi que les entretiens individuels réalisés nous ont permis d'identifier différents projets agricoles sur le territoire communal. Il s'agit de 3 projets de bâtiments agricoles de type « bâtiment de stockage ». Ils sont localisés sur la carte suivante :

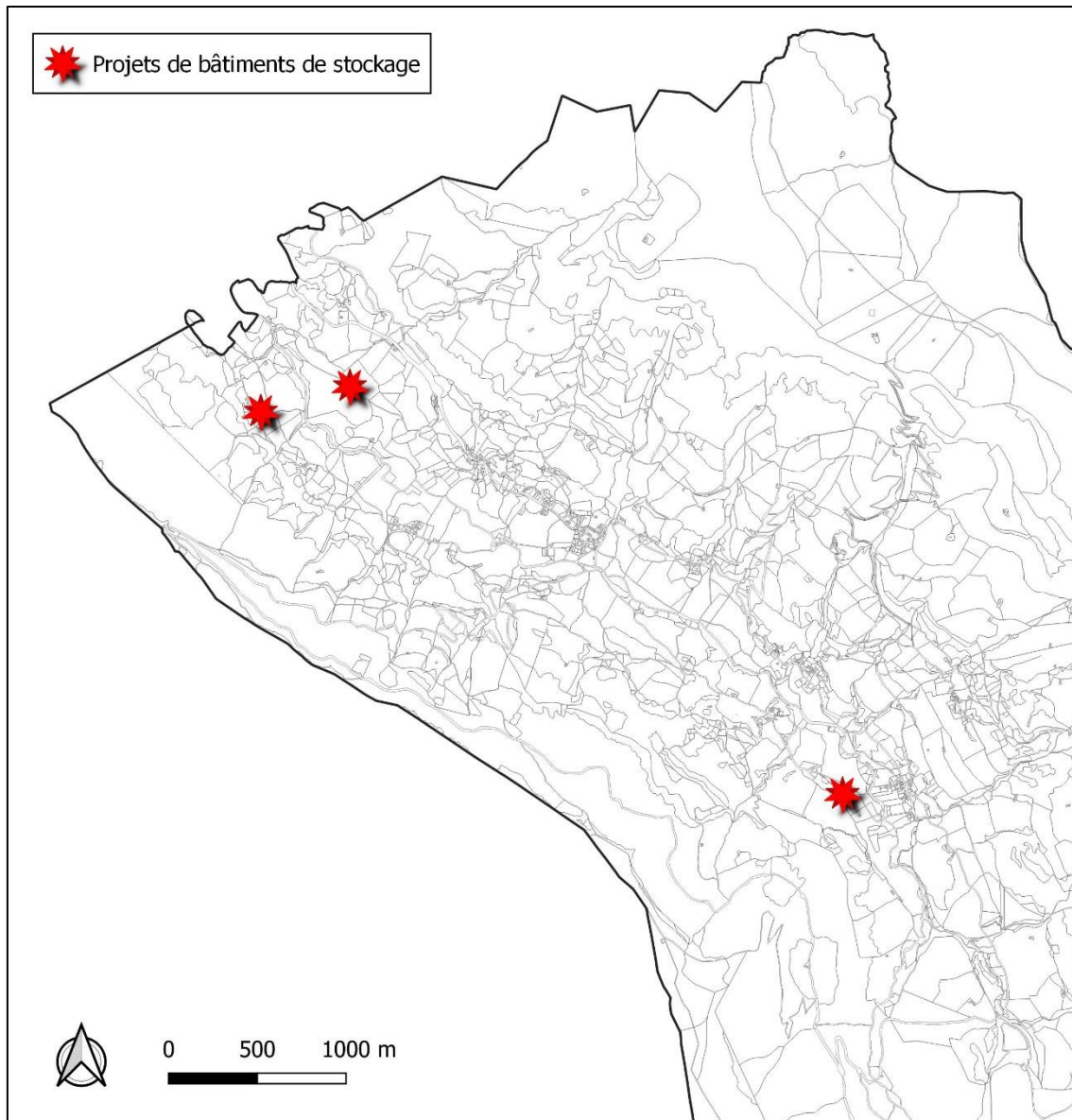


Figure 6. Projets agricoles identifiés sur le territoire communal

1 projet de production d'énergie renouvelable a été identifié. Il concerne un bâtiment déjà existant.

Aucun projet d'installation agrotouristique n'a été identifié.

Selon les retours des questionnaires, à 10 ans, aucune exploitation n'est concernée par une cessation d'activité. Tous souhaitent poursuivre sans diversification. Les attaques de loup restent problématiques pour les cheptels ovins et un éleveur souhaite réduire son troupeau.

6.5 LA ZONE VULNERABLE NITRATES

Source : DREAL Occitanie

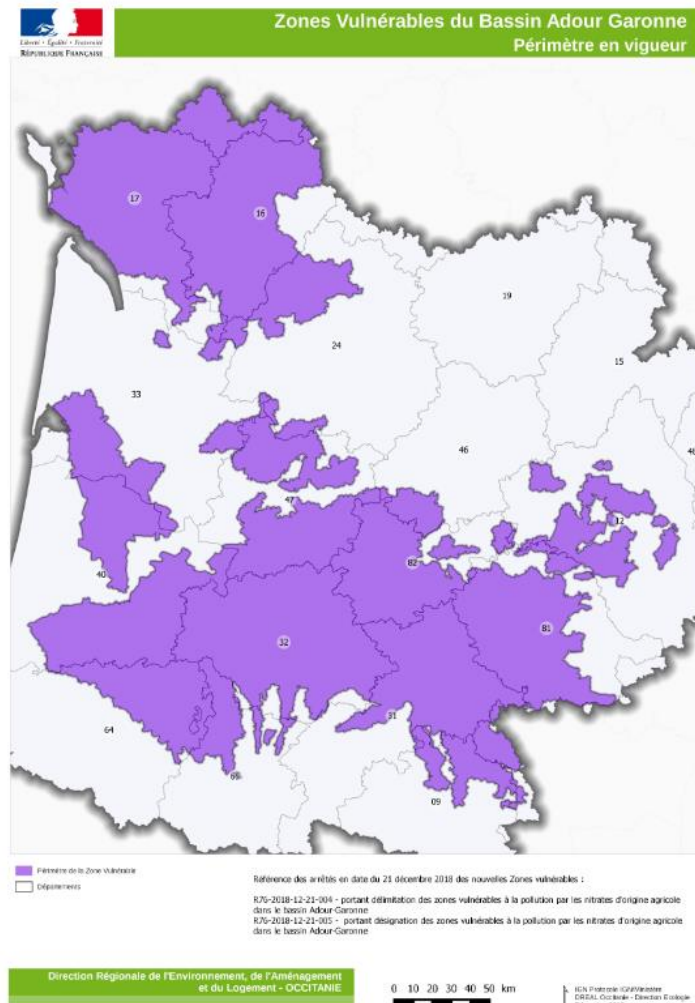
Une zone vulnérable est une partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole et d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l'alimentation en eau potable.

Dans les zones vulnérables, des programmes d'action quadriennaux sont arrêtés par les Préfets de région afin de limiter la diffusion de composés azotés dans les eaux.

Les zones vulnérables sont définies au niveau de chaque grand bassin versant soient les bassins Adour-Garonne, Rhône-Méditerranée et Loire-Bretagne. La région Occitanie ne comprend actuellement pas de zones vulnérables définies au titre du bassin Loire-Bretagne.

Dans le bassin Adour-Garonne, le préfet coordonnateur de bassin définit les territoires en zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole (ZVN). La précédente révision du zonage avait eu lieu en 2012 et fut complétée en 2015. Une nouvelle révision du zonage vient d'être adoptée le 21 décembre 2018.

Le département du Cantal n'est pas concerné par le zonage de la ZVN.



Synthèse Agriculture

- Un nombre d'exploitants et une surface agricole utile en baisse
- L'omniprésence de l'activité d'élevage
- Un climat et une topographie pénalisant les exploitations
- De nombreuses appellations de qualité
- La problématique du loup reste un problème majeur

7 VOIRIES ET RESEAUX

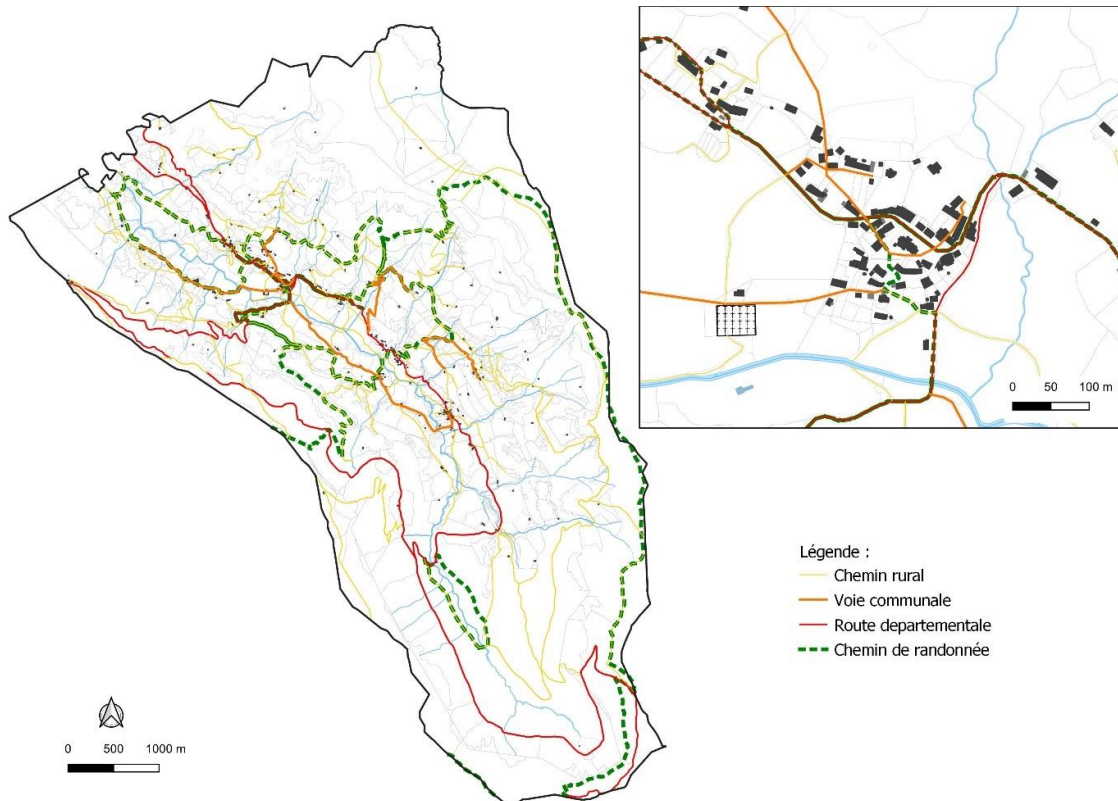
	2011	%	2016	%
Ensemble	81	100	71	100
Au moins un emplacement réservé au stationnement	45	55,3	53	75,8
Au moins une voiture	58	71,1	59	83,3
1 voiture	31	38,2	28	39,4
2 voitures ou plus	27	32,9	31	43,9

Equipement automobile des ménages en 2011 et 2016 (source INSEE)

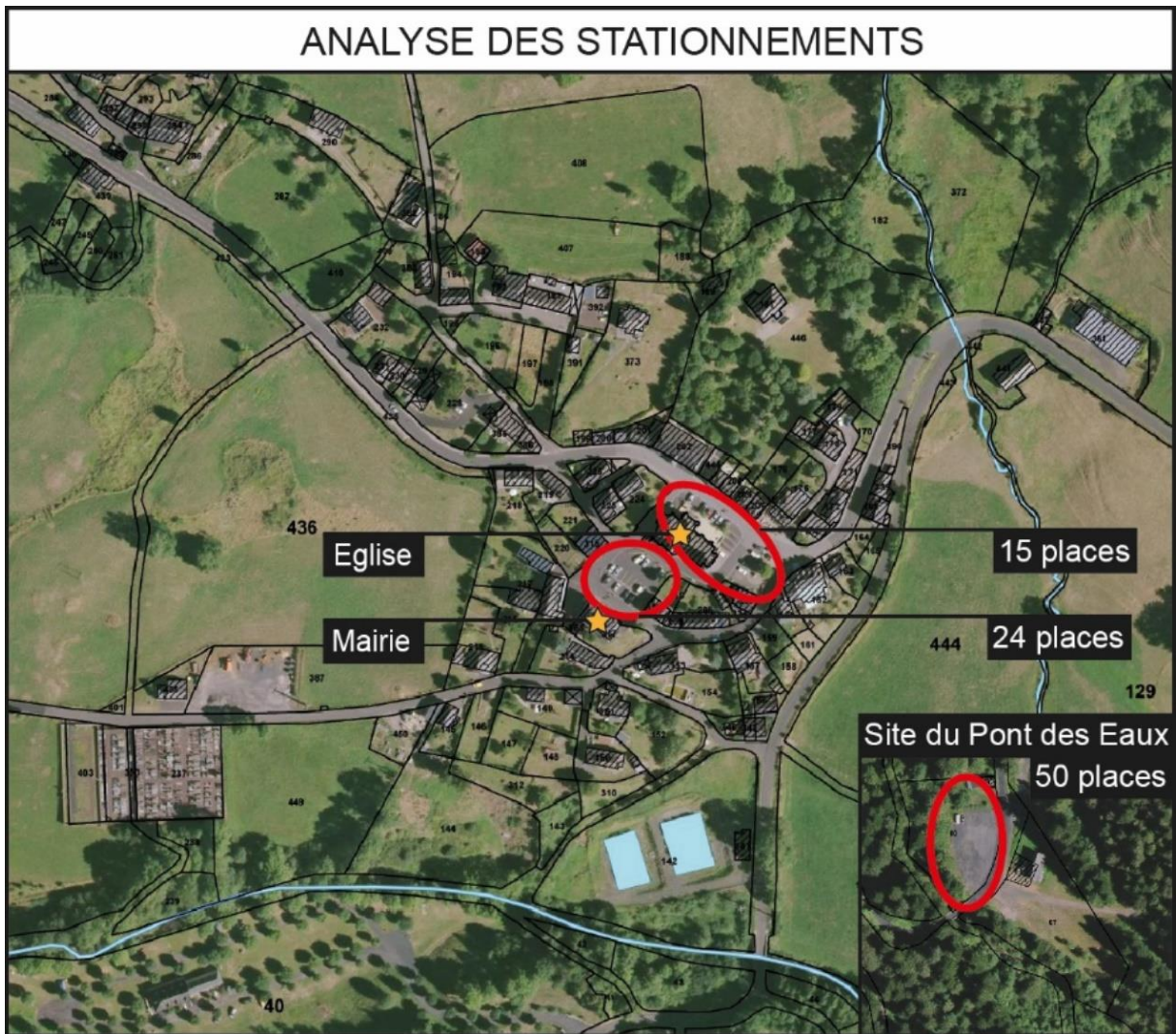
La commune est traversée par des voiries secondaires qui maillent le territoire. Le réseau viaire est essentiellement composé de routes départementales. Ce sont elles qui structurent le territoire et convergent vers le bourg. Elles facilitent l'accès vers les pôles d'équipements proches. Plus de 83% des habitants de la commune possède une voiture et l'utiliser la vie quotidienne (aller au travail, ...). Les habitants sont donc en grande partie dépendants de leurs véhicules personnels.

La commune possède de nombreux chemins de randonnée :

- le GR 400 qui fait le tour du volcan cantalien en passant par le centre-bourg de la commune
- Un sentier de découverte autour du site du Pont des Eaux
- Deux chemins de randonnée à proximité du village : Le Mars et les Saguisses.



Le réseau viaire et les chemins de randonnée



L'analyse des stationnements fait ressortir la présence de poches sur le centre-bourg. Deux zones spécifiques sont présentes devant la mairie avec 24 places et autour de l'église avec 15 places. Le site de loisirs « Pont des Eaux » possède une zone à vocation de stationnement. Elle peut accueillir environ 50 véhicules.

Le co-voiturage est un enjeu du mode de fonctionnement actuel. Il est une alternative à la voiture individuelle et permet de créer du lien entre les usagers.

Réseau AEP :

La partie eau potable est gérée en régie par la commune du Falgoux. D'après les données du service eau France, le rendement du réseau de distribution est de 21,85%. La perte d'eau au sein des réseaux est estimée à 8,32 m³/km/jour. La conformité microbiologique de l'eau du robinet est de 70% alors que la conformité physico-chimique est de 100%.

Assainissement :

La compétence assainissement collectif est gérée par la Communauté de Communes du Pays de Salers.

La définition des zones constructibles doit être favorisée au sein des zones desservies par l'assainissement collectif. Il résulte d'un intérêt en matière de salubrité publique.

La commune compte 9 secteurs d'assainissement collectif :

- Le bourg et le Vizet qui possèdent la même station d'épuration. Cette dernière est présente sur la partie Sud du Village, en bordure de la D37, entre le village et le Camping. Cette station date de 2011 et est de type filtre planté de roseaux à 2 étages.
- Les villages de La Chaze, Le Cher Soubro, La Fontalive, La Franconèche, La Maréthie, la Peubrélie et deux à Le Tahoul (nord et sud). Ce sont des dispositifs de type décanteurs-dégraisseurs qui n'assurent qu'un prétraitement et sont vieillissants.

Au total, la commune possède 9 stations d'épuration sur les différents hameaux.

Le reste du territoire est en assainissement non collectif.

En 2017, la commune a effectué un diagnostic sur l'ensemble de ces zones d'assainissement afin de déterminer un programme de travaux et d'investissement pour le mettre en conformité. Le passage de la compétence de l'assainissement dans son intégralité à la communauté de communes va marquer l'amorce de travaux de mise à jour des stations existantes. Dans l'attente, des projets situés en zone raccordable de stations obsolètes seront à envisager avec un dispositif de traitement non collectif.

Réseau électrique :

La commune n'est pas impactée par des lignes à haute et très haute tension, qui sont déclarées d'utilité publique.

Selon les données d'ENEDIS, dans le département du Cantal, la quantité d'électricité consommée en moyenne annuelle est de 4 180 kWh. Le Cantal est un des départements de France avec la plus faible consommation annuelle d'électricité.

Fibre :

L'enjeu numérique est un enjeu important pour l'attractivité du territoire, notamment auprès des personnes connectées. La commune ne possède pas encore la fibre optique. Ce ralentissement numérique peut-être un frein au développement du territoire.

Synthèse Voiries et Réseaux

- Utilisation de l'automobile déterminante sur ce territoire

- Chemins de randonnée à maintenir et valoriser
- La commune gère en régie le réseau AEP et possède un assainissement collectif pour le village et les hameaux principaux.

ENVIRONNEMENT NATUREL

1 L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES

1.1 SOCLE

1.1.1 Géologie

D'après la carte lithologique simplifiée du BRGM, le sol de la commune est constitué principalement de basaltes et rhyolites, ainsi que de gneiss au Nord de la commune.

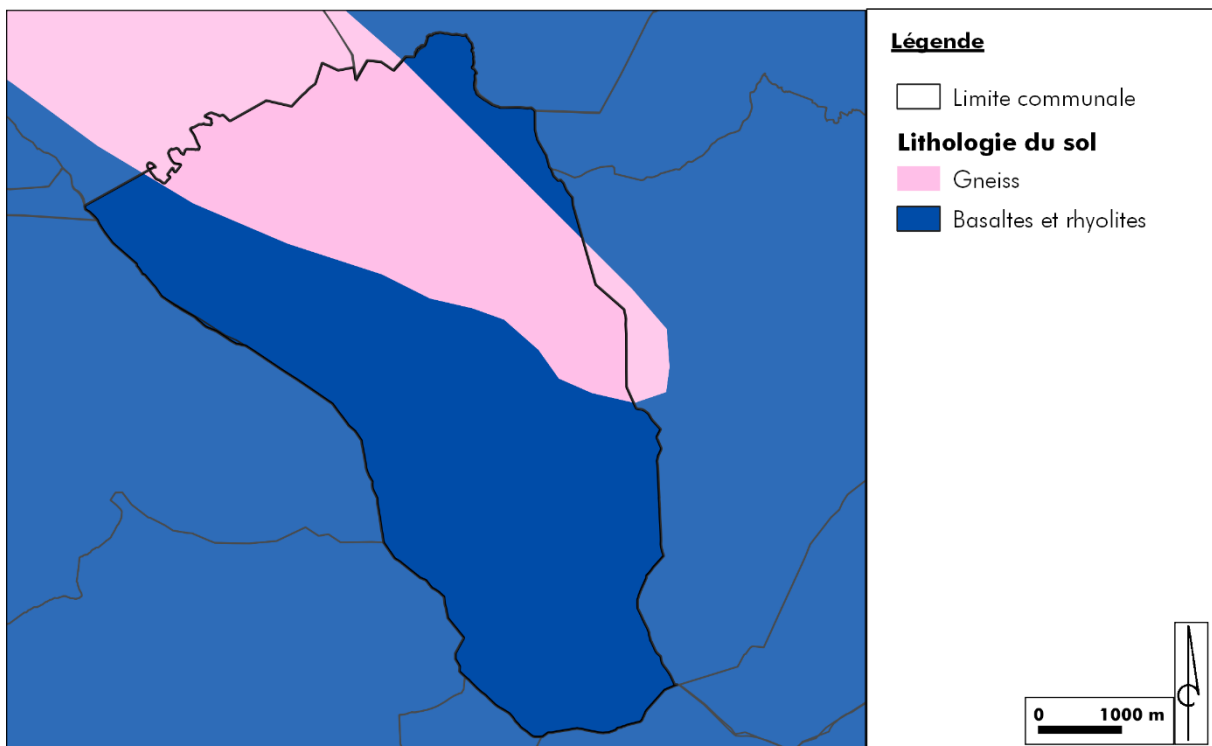


Figure 7 : Carte géologique de la commune – Source : Carte lithologique simplifiée 1 / 1 000 000 (BRGM) – Réalisation : Artifex 2019

1.1.2 Exploitation du sol et du sous-sol

D'après le schéma départemental des carrières du Cantal, aucune carrière ne se trouve sur la commune ni sur les communes voisines.

1.2 RELIEF

La commune du Falgoux se situe dans le massif central. Elle est concernée par la « Loi Montagne » du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne.

Le relief est intimement lié à la géologie et au réseau hydrographique. La commune de Falgoux peut être découpée en trois ensembles topographiques :

- La vallée de mars, occupant la plus grande partie du territoire communal. Cette vallée glaciaire, en « U », a un fond relativement plan, à une altitude moyenne de 900 m, et des versants très pentus (plus de 60%),
- Un ensemble de hauts sommets, ceinturant la vallée du Mars, d'une altitude moyenne de 1600 mètres et culminant via le Puy Mary à 1783 m,
- La haute vallée du Marinet, au Nord de la commune, à une altitude moyenne de 1450 m.

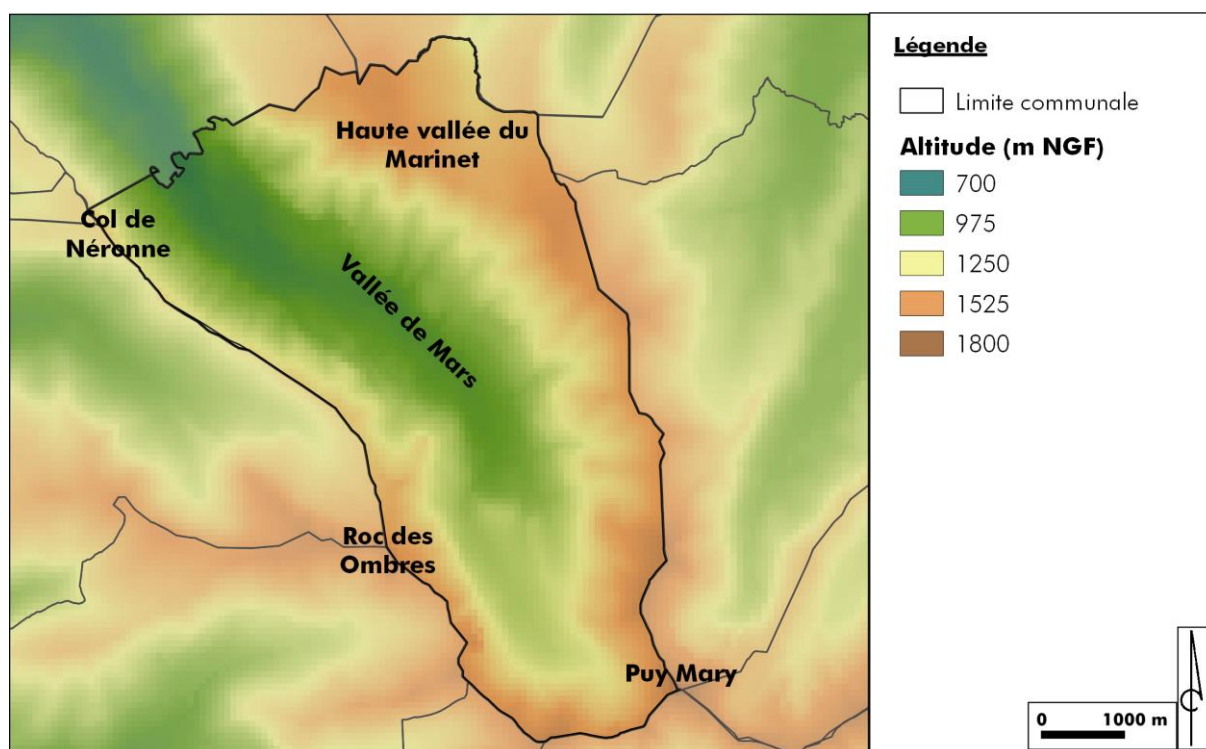


Figure 8 : Carte du relief du territoire du PLU – Source : BD ALTI – Réalisation : Artifex 2019

1.3 EAU

1.3.1 Les eaux superficielles

1.3.1.1 Le réseau hydrographique

Le réseau hydrographique est essentiellement représenté par Le Mars et ses affluents. Seul le ruisseau Le Marinet ne se jette pas dans le Mars, les deux rivières étant localisées dans deux bassins versants différents.

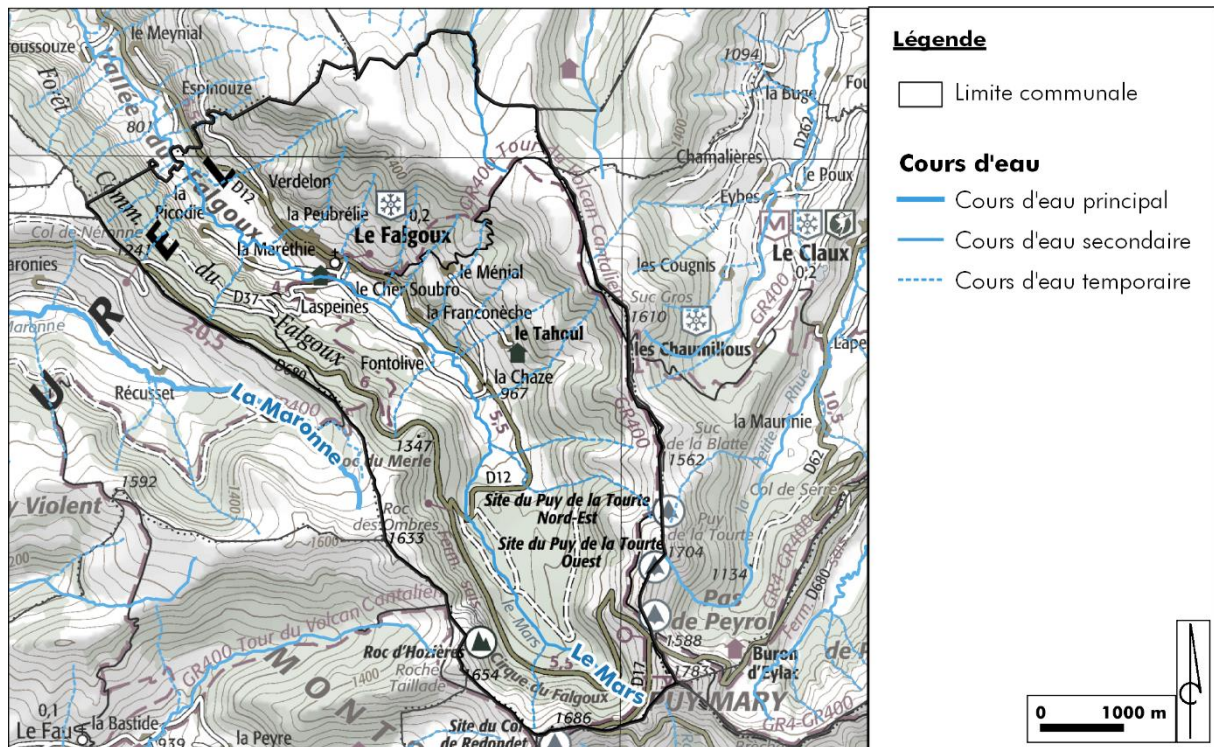


Figure 9 : Carte du réseau hydrographique de la commune – Sources : BD Carthage, IGN 100 – Réalisation : Artifex 2019

D'après l'évaluation du SDAGE 2016 – 2021, l'état écologique du Mars est moyen et son état chimique est bon. Ce cours d'eau, au cœur de la commune, n'est soumis à aucune pression significative. Le cours d'eau du Marinet, situé au Nord de la commune, est quant à lui en bon état écologique et chimique.

1.3.1.2 L'usage des masses d'eau superficielles

Aucun prélèvement dans les masses d'eau superficielles n'est répertorié d'après la Banque National sur les Prélèvements en Eau (BNPE).

1.3.2 Les eaux souterraines

1.3.2.1 Les masses d'eau souterraines

D'après le Système d'Information sur l'Eau du bassin Adour-Garonne, une seule masse d'eau souterraines est présente sur la commune : la masse d'eau du Volcanisme Cantalien, une masse d'eau souterraine libre de 2 021 km², appartenant à la commission territoriale de la Dordogne.

Cette masse d'eau souterraine est en bon état quantitatif et chimique et aucune pression significative ne s'exerce sur cette ressource.

1.3.2.2 L'usage des masses d'eau souterraines

D'après la BNPE, environ 28 000 m³ d'eau sont prélevés dans les masses d'eau souterraines, pour l'alimentation en eau potable.

On retrouve 4 captages d'eau pour l'alimentation en eau potable (AEP) dans les eaux souterraines, sur la commune :

- Le captage de Benet
- Le captage du bois de Gouillade
- Le captage de la Rodde
- Le captage de Nérestang ou Liroux

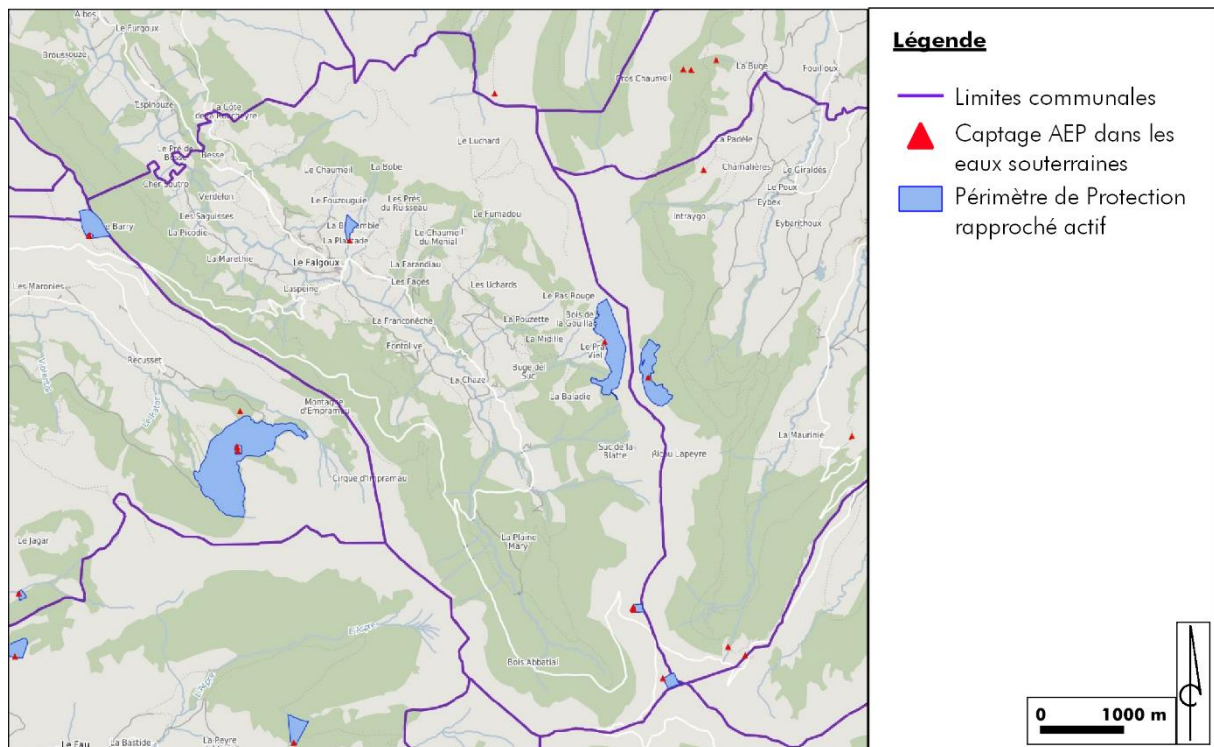


Figure 10 : Carte des captages AEP et de leur périmètre de protection sur la commune – Sources : ARS Auvergne Rhône Alpes – Réalisation : Artifex 2019

D'après le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable du Cantal de janvier 2005, la commune a connu un déficit d'eau en août 2003, et a connu un problème bactériologique chronique : taux de non-conformité bactériologique : $R > 30\%$ 3 années sur 3 de 2001 à 2003. D'après ce même document, aucun branchement en plomb n'a été recensé, le réseau est ancien.

D'après des données issues du ministère chargé de la santé, et d'après les résultats des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine datant d'avril 2019, l'eau destinée à l'alimentation en eau potable est conforme bactériologiquement, physico-chimiquement, mais ne respecte pas les références de qualité. La conclusion sanitaire de ce contrôle est un résultat d'analyse conforme à la norme mais une coloration excessive, avec la présence de germe à 22°, donnant une eau de qualité sanitaire non satisfaisante.

1.4 OCCUPATION DU SOL

La commune est composée très principalement de forêts et de milieux semi-naturels.

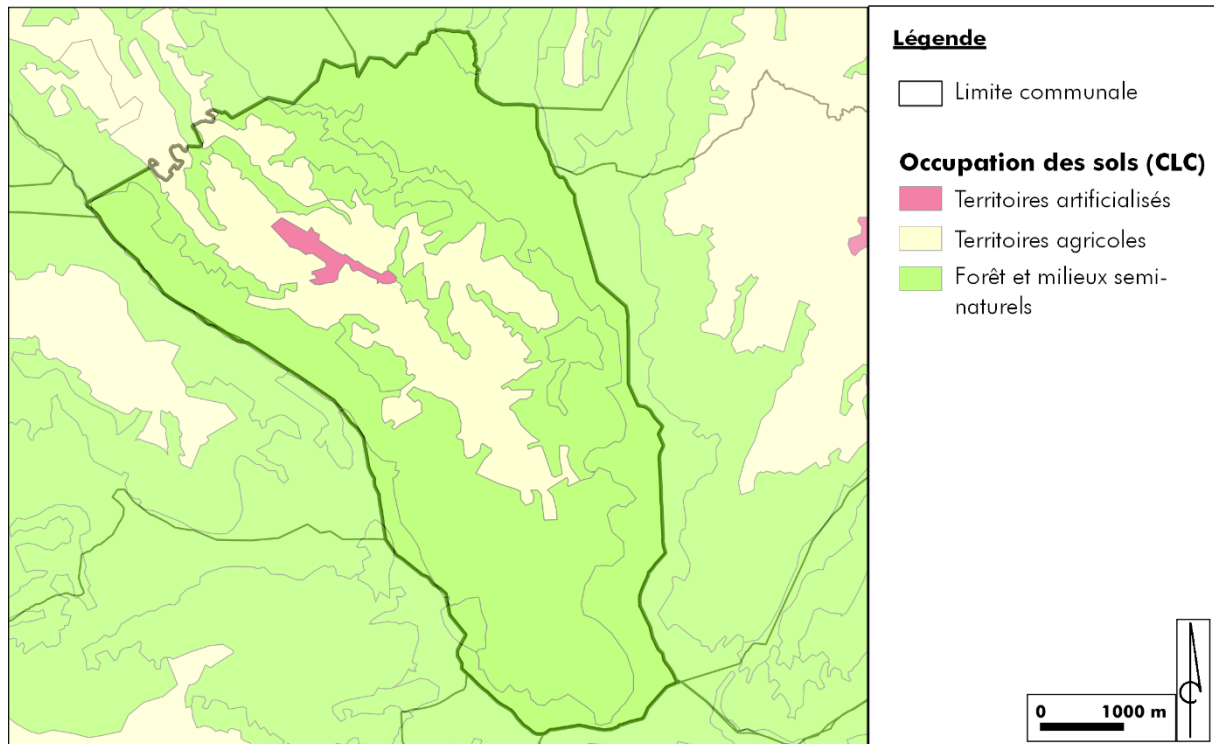


Figure 11 : Carte d'occupation des sols de la commune – Source : Corine Land Cover 2012 (CLC) – Réalisation : Artifex 2019

1.5 TERRES AGRICOLES

La commune du Falgoux a une superficie de 3059 hectares et une superficie agricole utilisée de 1345 hectares. Les terres agricoles se trouvent très largement dans la vallée de Mars.

L'activité agricole est en régression : la commune a perdu près de 60% de ses exploitations entre 1979 et 2000. Cette chute semble se confirmer sur la période 2000-2004, seulement cinq exploitations ayant été dénombrées en juin 2004.

Comme dans la majorité des espaces de montagnes, l'activité agricole est largement tournée vers l'élevage. Elevage en majeure partie constitué de la filière bovine et, dans une moindre mesure, ovine. Concernant l'élevage bovin, on peut remarquer la disparition des vaches laitières entre 1979 et 2000 au profit des vaches nourrices, dont le nombre a fortement augmenté (+190%) sur la même période. Corollaire de la prépondérance de l'élevage, la totalité de la superficie agricole utilisée est en enherbé.

1.6 MILIEU NATUREL

La commune est couverte en majorité par des forêts et milieux semi-naturels.

Les peuplements forestiers sont essentiellement composés de sapin et de hêtres. On retrouve ponctuellement des peuplements de landes.

1.7 MILIEU URBAIN

Le bourg et la majorité des hameaux sont implantés au fond de la vallée glaciaire du Mars.

La commune du Falgoux compte, en plus du bourg, 7 hameaux disposés de façon linéaire le long de la vallée du Mars.

1.8 CLIMAT

Le climat sur la commune est de type océanique à influence montagnarde, humide et frais, avec des saisons très contrastées et un printemps et automne court.

Selon Météo France, la station météorologique la plus proche du territoire communal est celle d'Aurillac, dans le département du Cantal (15), située à environ 28 km au Sud. Les données météorologiques enregistrées au niveau de cette station peuvent être extrapolées au secteur des 15 communes.

- **Températures (selon les mesures prises entre 1981 et 2010)**
 - **Moyenne annuelle des températures minimales : 5,2°C**
 - **Moyenne annuelle des températures maximales : 15,1°C**

- **Précipitations (selon les mesures prises entre 1981 et 2010)**
 - **Hauteur d'eau moyenne annuelle relevée : 1 174 mm.** Cette valeur est supérieure à la moyenne française de 770 mm/an. Cela permet de qualifier le secteur de plutôt humide.

- **Ensoleillement (selon les mesures prises entre 1991 et 2010)**
 - Durée d'ensoleillement de 2 117,5 heures par an. Cette valeur est supérieure à la moyenne nationale (1 973 heures) traduisant un secteur plutôt ensoleillé.

1.9 ENERGIE : RESSOURCES ET EXPLOITATION

Dans le cadre de l'adoption de la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, la politique énergétique nationale a pour objectif de porter la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32% de cette consommation en 2030. À cette date, pour parvenir à cet objectif, les énergies renouvelables doivent représenter 40% de la production d'électricité, 38% de la consommation finale de chaleur, 15% de la consommation finale de carburant et 10% de la consommation de gaz.

1.10 L'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

La commune ne dispose pas de parc photovoltaïque au sol et la couverture des bâtiments agricoles ou de stockage par des panneaux photovoltaïques est peu développé.

1.11 L'ENERGIE EOLIENNE

D'après le plan régional éolien, la carte du schéma régional éolien a une valeur indicative, permettant un premier niveau de localisation des zones favorables au développement de l'énergie éolienne. Les ZDE créées ou modifiées doivent être situées au sein de ces zones.

Les ZDE sont proposées par la ou les communes dont le territoire est compris dans le périmètre proposé.

En matière de développement de la production d'électricité d'origine éolienne, l'objectif visé pour l'Auvergne en 2020 est une puissance installée de 800 MW.

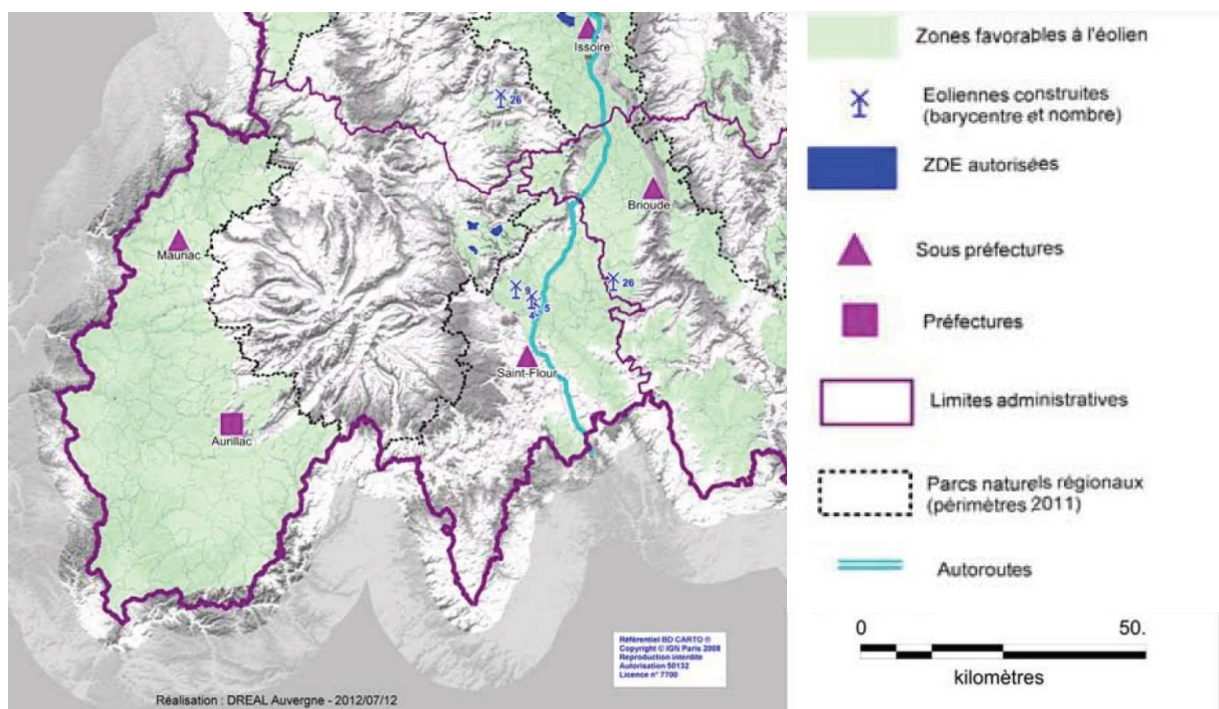


Figure 12 : Proposition de zones favorables au développement de l'énergie éolienne en Auvergne - Source : Schéma régional éolien Auvergne

D'après la figure ci-dessus, le territoire communal ne dispose pas de ZDE autorisée et ne se situe pas dans une zone favorable au développement de l'énergie éolienne.

1.12 L'ENERGIE HYDRAULIQUE

L'énergie hydraulique constitue la première ressource d'énergie renouvelable exploitée en Auvergne pour produire de l'électricité. Cette production couvre environ un quart des besoins régionaux. Elle est assurée par deux systèmes de productions distincts : les barrages et les centrales au fil de l'eau.

Aucun barrage et aucune centrale ne se trouve sur le territoire communal.

1.13 LE BOIS ENERGIE

La première énergie renouvelable produite et consommée en Auvergne est le bois énergie, constitué majoritairement par le bois bûche en autoconsommation. La consommation de bois énergie est en

perte de vitesse depuis les années 90 en raison principalement de l'amélioration de l'efficacité des générateurs (foyers fermés, poêles labellisés « Flamme Verte ») qui nécessitent moins de bois pour une même production de chaleur.

Aucune chaufferie bois ne se trouve sur la commune.

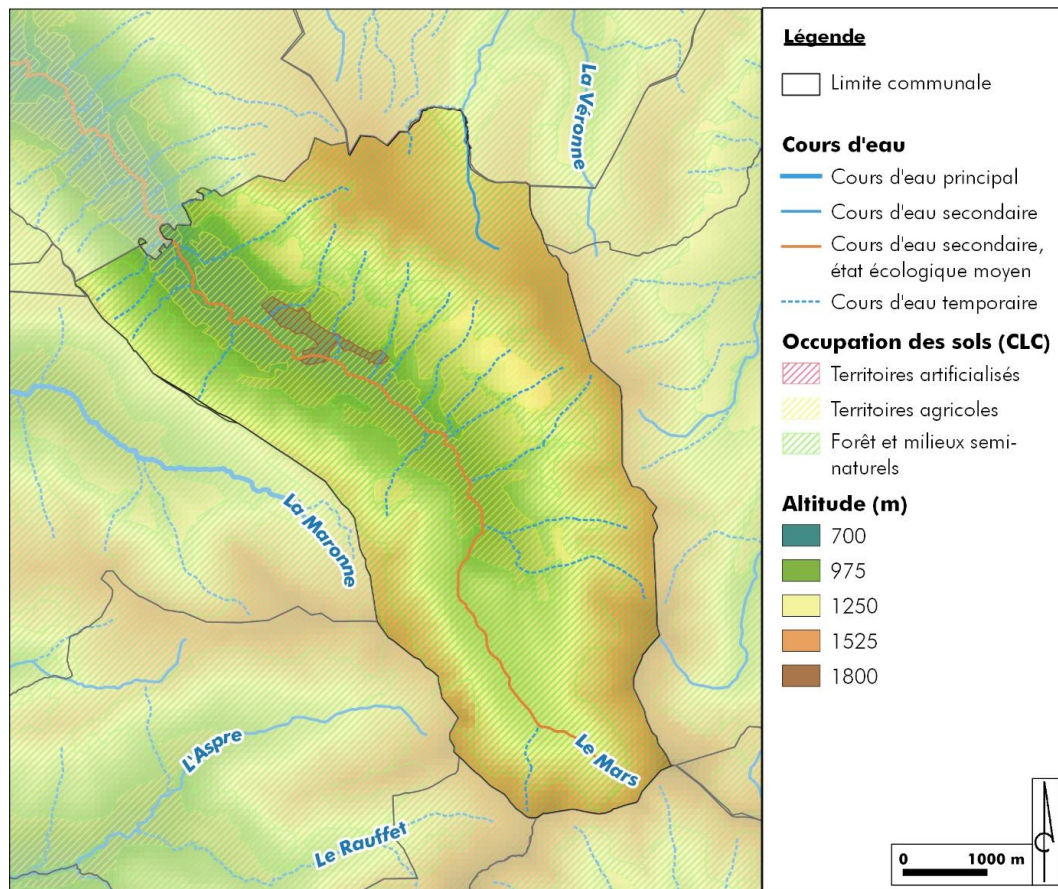
1.14 LA METHANISATION

Aucune unité de méthanisation ne se trouve sur la commune.

1.15 A RETENIR

1.15.1 Synthèse

Points forts	Points faibles
<p>L'état chimique des cours d'eau présents sur la commune est bon.</p> <p>L'unique masse d'eau souterraine se trouvant sur la commune est en bon état quantitatif et chimique.</p> <p>Le territoire dispose de grands espaces forestiers.</p>	<p>L'état écologique du cours d'eau de Mars est moyen.</p> <p>Des eaux destinées à l'AEP de qualité sanitaire non satisfaisante.</p> <p>La commune a perdu près de 60% de ses exploitations entre 1979 et 2000.</p> <p>Les énergies renouvelables sont très peu développées sur la commune.</p>



1.15.2 Enjeux

Enjeu 1 : Maintenir et améliorer l'état des cours d'eau et des masses d'eau sur la commune.

- **Apporter une attention particulière sur la qualité des eaux destinées à l'AEP**
- **Maintenir la qualité des cours d'eau**
- **Maintenir l'état qualitatif et quantitatif de la masse d'eau souterraine présente sur la commune**
- **Porter une attention particulière à l'état écologique du cours d'eau de Mars**

Pour rappel, l'état écologique du cours d'eau de Mars a été qualifié de moyen par l'évaluation du SDAGE 2016 – 2021.

Enjeu 2 : Préserver les espaces naturels et les terres agricoles présentes sur le territoire et ses exploitations agricoles.

- **Fixer une limite à l'urbanisation**
- **Protéger les zones forestières**
- **Protéger efficacement les espaces agricoles** de toutes les occupations et utilisations qui seraient étrangères à son exploitation

Enjeu 3 : Encourager le développement des énergies renouvelables sur la commune.

- **Exploiter les gisements d'énergie renouvelable disponibles sur le territoire**
- **Soutenir et encourager les projets de développement d'énergies renouvelables**

2 LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE

2.1 LE PARC

Le Falgoux est situé dans la partie sud du **Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne**.

Créé par décret ministériel en 1977, le Parc des Volcans d'Auvergne a été conçu à l'origine pour lutter contre la baisse démographique du territoire par une politique de valorisation des ressources locales. Couvrant aujourd'hui près de 400 000 ha et le territoire de 147 communes, il s'agit du plus grand PNR en France métropolitaine. Son classement a été renouvelé en juin 2013 pour une durée de 12 ans



Remarquables et fragiles, les patrimoines caractérisant les Volcans d'Auvergne sont fondateurs du classement en Parc naturel régional et de leur renommée internationale :

- Des **paysages contrastés et uniques** : un volcanisme important dans ses formes et son étalement géographique, 3 massifs montagneux, une mosaïque de milieux forestiers et de prairies ;
- Un **patrimoine culturel traditionnel** : une architecture ancienne en pierre volcanique, un patrimoine historique et immatériel riche ;
- 60% du territoire reconnu pour sa **biodiversité remarquable** ;
- Des **ressources aquatiques de qualité** : près de 4000 km de cours d'eau, de multiples lacs naturels, de tourbières et zones humides ;
- Des **savoir-faire** propres et des produits reconnus : fromages, salaison, eaux minérales, pierre volcanique...

Via la charte du Parc 2013/2025, les acteurs publics précisent les mesures et engagements pris en faveur de la préservation et de la valorisation durable de ces spécificités patrimoniales et ressources du territoire.

2.2 GRANDS PAYSAGES

2.2.1 Atlas des paysages

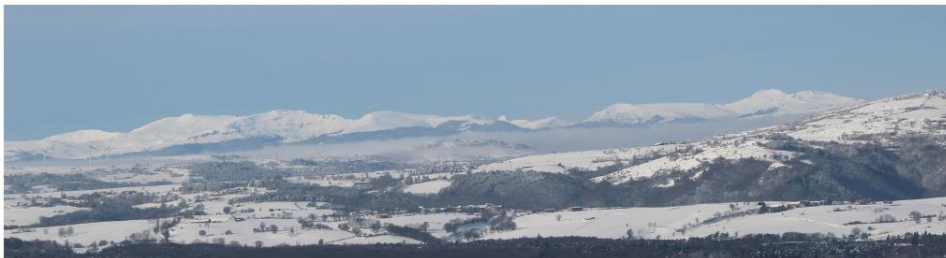
LE MASSIF DU CANTAL

Ce massif montagnard en raison de son altitude relativement élevée (au-delà de 1800 m pour le Plomb du Cantal et le Sancy) et des nombreux sommets qui le composent, est constitué de l'ancien volcan et des vallées qui ont creusé ses flancs.

Les sommets sont composés de roches volcaniques plus massives, qui ont résisté à l'érosion du massif pour donner l'enchaînement de crêtes et de sommets qui découpe l'horizon et compose une grande partie des toiles de fond des paysages du département. Au contraire, les flancs sont composés de roches plus sensibles à l'érosion (bêche), qui se sont érodées au fil du temps pour donner des vallées encaissées, qui rayonnent en étoile autour des sommets. Ces vallées glaciaires présentent un profil en U caractéristique, au fond duquel coule une rivière.

Entre chaque vallée, un système de plateaux et de planèzes s'implante sous forme de paysage de haute terre. Ces paysages ouverts sont très caractéristiques du département. Un système routier et piéton ancien permet de connecter, plus ou moins rapidement, les différents sommets, plateaux, planèzes et vallées, via des routes de crêtes, des cols, où, lorsque ceux-ci sont fermés (durant l'hiver) en faisant le tour du massif. Il en résulte un isolement plus ou moins important de certaines portions du territoire (vallées...).

Cette montagne, très touristique tout au long de l'année, fait face à de nouveaux aménagements (routes, stations de ski...) qui changent et dénaturent certains paysages et usages anciens.



Massif du Cantal depuis Loubarcet

Source : L'Artifex 2018



Vache cantalienne

Source : L'Artifex 2018



Planèze et massif du Cantal vers Coltine

Source : L'Artifex 2018



Vallée glaciaire du Rau de Prat de Bouc

Source : L'Artifex 2018

Figure 14 : Planche cartographique des paysages du massif du Cantal- Source : Artifex 2018

2.2.2 Composantes paysagères

Le Puy Mary est le point culminant du territoire. A partir duquel plusieurs vallées partent en étoile. La commune du Falgoux est située au sein d'une vallée, en allant vers Mauriac (Vallée du Mars). Le Mars est le cours d'eau qui passe en fond de vallée.



Carte issue du site puymary.fr

La commune de Falgoux est entaillée par la **vallée de Mars** qui traverse la commune selon un axe Sud-Est/Nord-Ouest. Le fond de cette **vallée glacière** rassemble la quasi-totalité des milieux artificialisés (routes et urbanisation). Les milieux agricoles, au cœur, se définissent par des prairies bocagères en mosaïque avec des haies champêtres fournies.

Les **versants escarpés** dominent cette vallée glacière et sont ponctués eux-mêmes de hauts sommets. Ils sont en grand partie boisés, tandis que les **planèzes** (plateau bocager d'origine volcanique), occupent les sommets plans. Quelques petites vallées résultant de cours d'eau moins importants creusent versants et plateaux et se déversent dans le Mars.



Figure 15 : Prise de vue depuis le bourg vers le Puy Mary et la partie amont de la vallée du Mars - Source : Artifex 2019

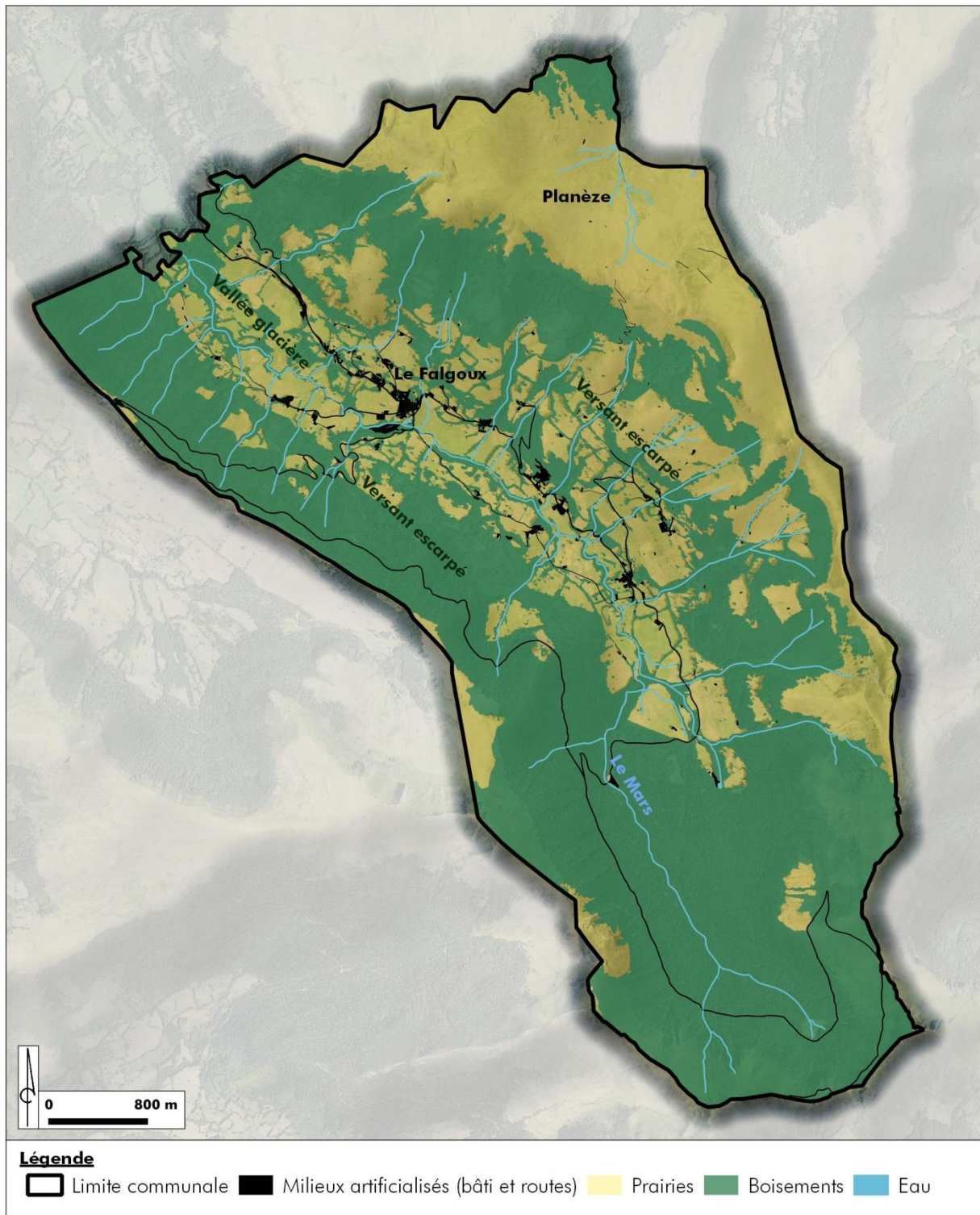


Figure 16 : Composantes paysagères sur la commune du Falgoux – sources : Orthophoto, OSCOM – réalisation : ARTIFEX

2.3 ELEMENTS PATRIMONIAUX

Même dépourvue de Monuments Historiques, la commune du Falgoux possède un patrimoine riche de bâtisses anciennes, habitations ou granges étables.

Cette richesse patrimoniale tire son intérêt également d'une urbanisation récente très réduite : les entrées de villages ou hameaux ont été préservées d'extensions mal maîtrisées.

Cette caractéristique rend d'autant plus indispensable de limiter les extensions urbaines et de les positionner de façon à ne pas avoir un impact trop conséquent sur les cônes de vue d'intérêt.

Plusieurs maisons de maître développent des façades ordonnancées avec de nombreuses travées qui sortent de l'échelle de la simple maison vernaculaire et constituent parfois de véritables « petits manoirs » (la Michie, Franconèche). Leur intérêt dépasse la seule architecture avec une nécessaire préservation de leurs abords afin de maintenir leur perception.



Maison de maître et pavillon au premier plan

Les granges étables, notamment du fait de leur implantation parfois spectaculaire dans les pentes et leur échelle, sont aussi un patrimoine à préserver autant que possible. Leur devenir peut passer par des réhabilitations respectueuses de leur typologie. Elles sont aussi des marqueurs d'entrée de hameaux comme à Franconèche ou Escaïre. A nouveau leur intérêt intègre leurs abords et leur perception.



Escaire

Les burons, par définition isolés, sont aussi une part importante du patrimoine de la commune. Leur inadéquation aux pratiques agricoles actuelles tend à les condamner à la ruine.

Des transformations restent hypothétiques du fait des contraintes liées aux réseaux et aux accès.

Du petit patrimoine maille également le territoire communal, de façon générale plutôt situé à l'intérieur des tissus bâtis.



La carte communale, si elle ne peut pas protéger spécifiquement des éléments de patrimoine, vise à limiter une urbanisation impactante sur les tissus patrimoniaux.

2.4 ENTREES DE VILLAGES

L'entrée au bourg du Falgoux se fait au Nord-Ouest et au Sud-Est sur la route départementale D12. Une entrée secondaire depuis la sinueuse route D37, permet un accès depuis les versants escarpés au Sud de la commune.

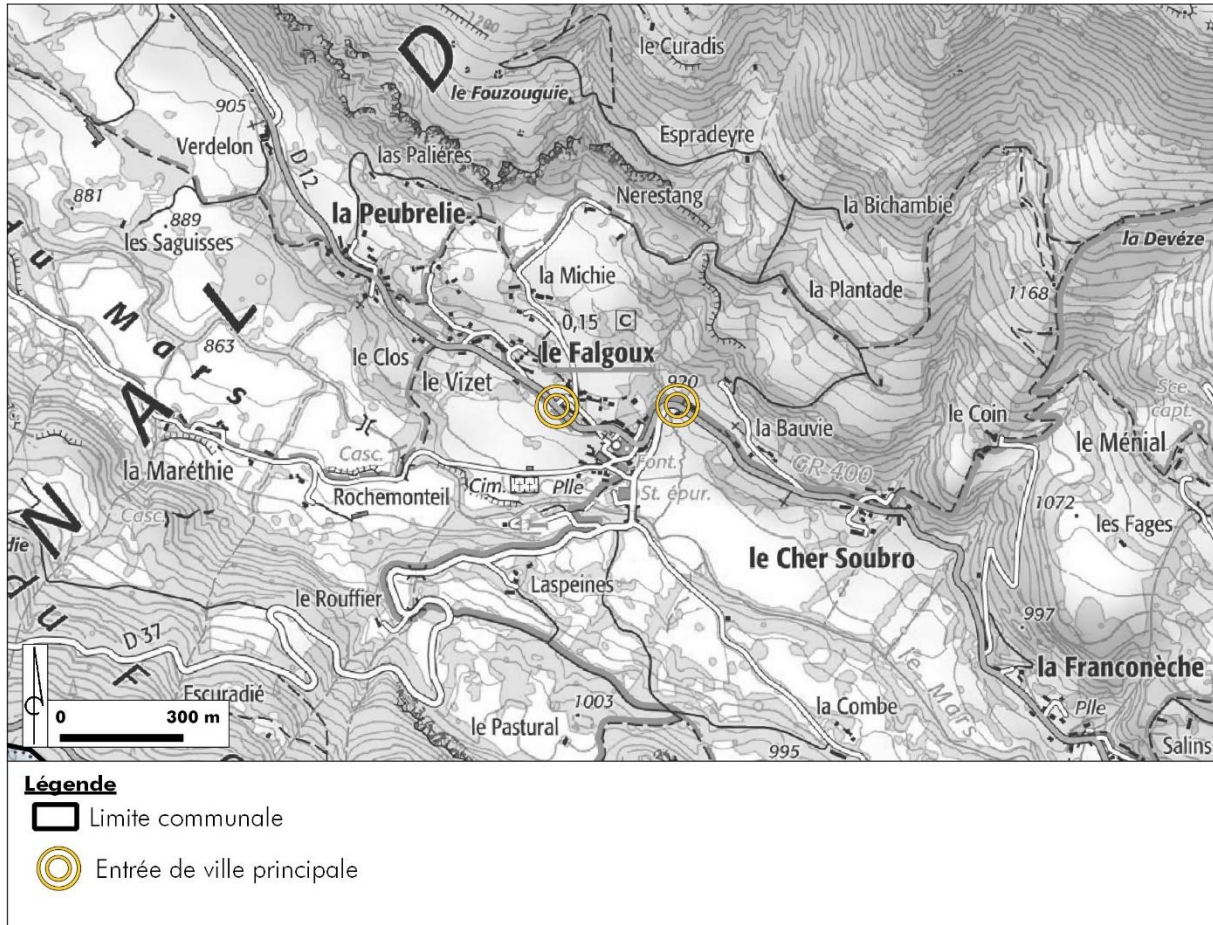


Figure 17 : Entrées de ville – source : IGN Scan 25 – réalisation : ARTIFEX

Entrée Ouest en venant de 'La peubrelie'	Entrée Est en venant de 'Le Cher Soubro'
	
<p>Source : Google Street View – Septembre 2019</p>	<p>Source : Google Street View – Septembre 2019</p>
<p>En venant du lieu-dit La Peubrelie, nous arrivons à partir de la route départementale 12. Cette route est à double sens, sans marquage au sol. En direction du village, sur le côté droit, la vallée est présente. Un effet de dominance s'impose avec une vue sur les différents sommets qui entourent le Falgoux. Sur le côté gauche, on retrouve différentes habitations qui se sont implantés sur les coteaux et de profiter de la vue panoramique.</p>	<p>L'entrée Est est marqué par une intersection importante entre deux routes départementales : la D12 qui nous amènerait en direction du village et la D37 vers la ville de Salers. On retrouve en contre-bas du village, la vallée composée principalement de prairies agricoles. Sur les hauteurs, les habitations est leurs jardins accompagnent la route.</p>

Enjeux

ENJEU 1 : La valorisation des formes traditionnelles du paysage

- **Conserver les paysages structurants et atypiques** (zones humides, trame bocagère éco-paysagère, boisements, agriculture...)
- **Valoriser les fenêtres sur les paysages qualitatifs** (plateaux agricoles et sylvicoles, vues sur le massif du Cantal, abords et silhouettes de villages, respirations sur les routes en ligne de crête...)
- **Protéger les éléments du patrimoine et du paysage emblématiques** (patrimoine bâti ancien - grange, murets, espaces publics, chemins... - patrimoine végétal – arbres isolés, trame bocagère...)

ENJEU 2 : L'accompagnement de la forme urbaine et architecturale au sein des paysages

- **Favoriser la densification des secteurs habités et le maintien des espaces de respiration** (relation bâti/espaces naturels...)
- **Valoriser les entrées de ville** (traitement des lisières urbaines..., utilisation de palettes végétales riches et adaptées...)

3 LE FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE

3.1 ESPACES NATURELS PROTEGES ET INVENTORIES

Le Falgoux présente un patrimoine naturel riche puisque 3 sites Natura 2000 et 7 ZNIEFFs sont inventoriés sur la commune.

Sources des données : DREAL Auvergne –Rhône –Alpes et INPN

3.1.1 Zonages écologiques réglementaires et de gestion

3.1.1.1 Site Natura 2000

1. Localisation de la commune par rapport aux sites Natura 2000

La commune est directement concernée par trois sites Natura 2000 : Entre **Sumène et Mars**, **Massif Cantalien** et **Monts et Plomb du Cantal**. L'emprise de ces trois sites concerne plus de deux-tiers de la surface communale, comme on peut le voir sur la carte de localisation générale ci-dessous :

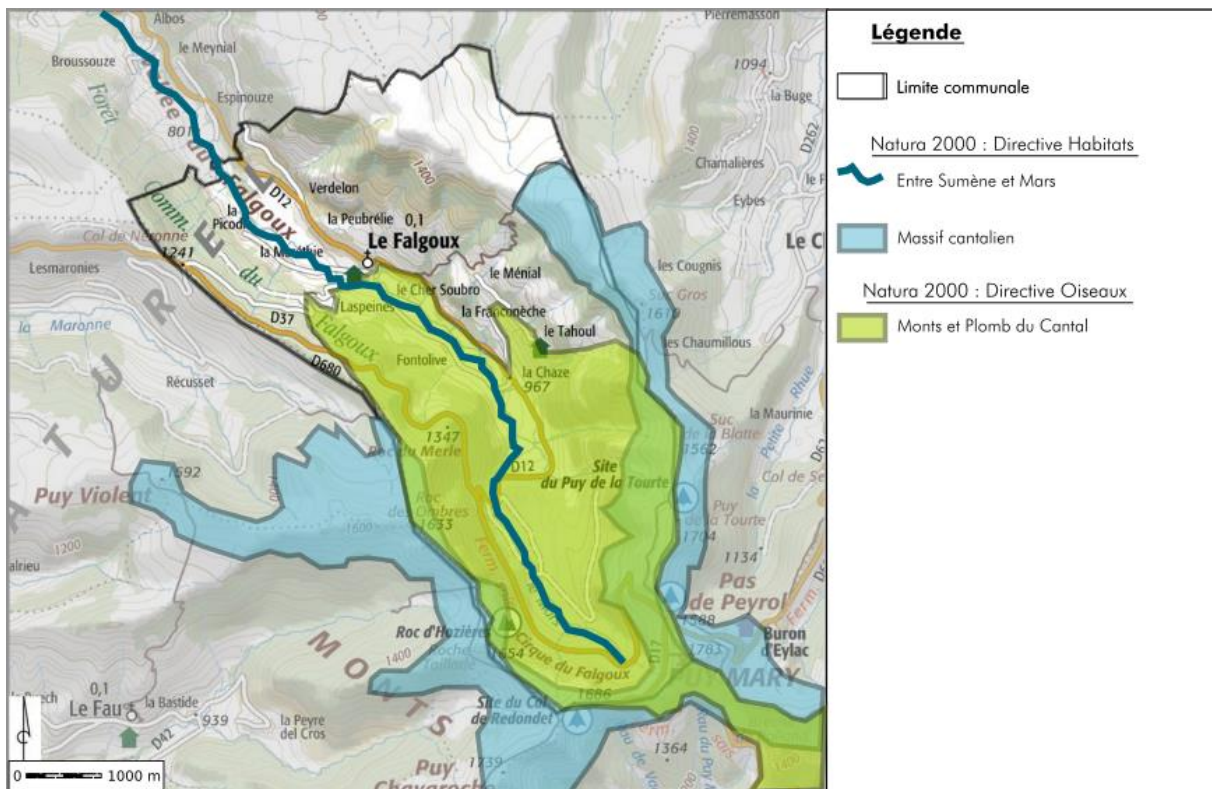


Figure 18 : Les trois sites Natura 2000 sur la commune - sources : INPN sur fond IGN – réalisation : ARTIFEX

2. Description sommaire des sites Natura 2000

FR8302035 - ENTRE SUMÈNE ET MARS

Sur une superficie de 725 ha, le site Natura 2000 « Entre Sumène et Mars » est issu de la scission d'un site régional plus vaste. Le linéaire de rivière concerné représente environ 134 Km de cours d'eau, localisé dans le bassin versant de la Sumène, affluent en rive gauche du cours supérieur de la Dordogne.

La présence de 2 espèces animales de l'annexe 2 de la Directive habitats (Loutre et Ecrevisse à pattes blanches) a justifié la désignation du site, intérêt écologique qui se renforce par la présence d'une autre espèce patrimoniale, le Chabot. Le maintien et les améliorations de la qualité du milieu qui abritent ces espèces sont primordiaux, qu'il s'agisse de la physico chimie des eaux ou de l'intégrité physique du cours d'eau (berges, substrats...).

Ce site d'importance communautaire (SIC) concerne 1,6 % de la surface communale.

FR8301055 - MASSIF CANTALIEN

Le site Natura 2000 Massif cantalien s'étend sur 6106 ha et se divise en deux parties qui sont séparées par l'emprise de la station de ski du Lioran (qui est exclue du site) :

- Partie Ouest dominée par le Puy Mary, ce secteur inclut les crêtes voisines du Puy Mary (qui sont aussi labellisées Grand Site de France depuis 2012),
- Partie Est : dominée par le Plomb du Cantal, ce secteur présente un relief moins accentué.

La diversité géologique, les reliefs et le climat expliquent l'exceptionnelle diversité des milieux naturels et notamment agro-pastoraux du massif cantalien. Ces milieux subalpins sont caractérisés par la présence de nombreuses espèces plutôt communes dans les Alpes et les Pyrénées, mais parfois très rares dans le Massif Central. Elles ont trouvé refuge sur les sommets Auvergnats lors du réchauffement du climat consécutif à la dernière période glaciaire.

Présence de 21 milieux naturels d'intérêt communautaire dont 3 prioritaires qui recouvrent 5380 ha soit 88% de la superficie du site.

L'importante fréquentation touristique du site et le maintien d'un pastoralisme extensif sont des problématiques à fort enjeu pour ce site.

Ce site d'importance communautaire (SIC) concerne 16 % de la surface communale.

FR8310066 - MONTS ET PLOMB DU CANTAL

Cette zone de protection spéciale pour les oiseaux (ZPS) recouvre sur 6408 ha un ensemble de crêtes globalement orientées Nord-Ouest /Sud-Est qui sont le cadre de migrations post nuptiales avec des axes migratoires bien identifiés. Par ailleurs, la mosaïque d'habitats pelouses, forêts et bocages de fonds de vallée favorise la diversité des oiseaux.

La vulnérabilité du site est liée à la fréquentation touristique estivale importante et l'activité forestière, sources de dérangements pour l'avifaune nicheuse, ainsi que la déprise agricole préjudiciable au maintien des milieux ouverts.

Cette ZPS concerne 50 % de la surface communale.

3. Description détaillée et localisation par rapport aux zones habitées

Une présentation détaillée des trois sites Natura 2000, des espèces d'intérêt communautaire présentes sur la commune et des objectifs de gestion retenues dans les Documents d'Objectifs de gestion respectifs se trouve dans la partie « Evaluation d'incidences Natura 2000 » du dossier, qui analyse également la localisation des zones constructibles par rapport à ces trois sites.

A noter que la présence d'une zone habitée n'est pas incompatible avec un site Natura 2000.

3.1.1.2 Autres zones réglementaires

Le Falgoux n'est pas concerné par des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope ni par une zone humide d'importance nationale RAMSAR.

3.1.2 Zonages écologiques d'inventaires

3.1.2.1 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Le territoire communal est concerné par l'emprise de sept Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) :

Elle est entièrement située dans la ZNIEFF de type II des Monts du Cantal et un tiers du territoire communal est concerné par la ZNIEFF associée à la Forêt domaniale du Falgoux :

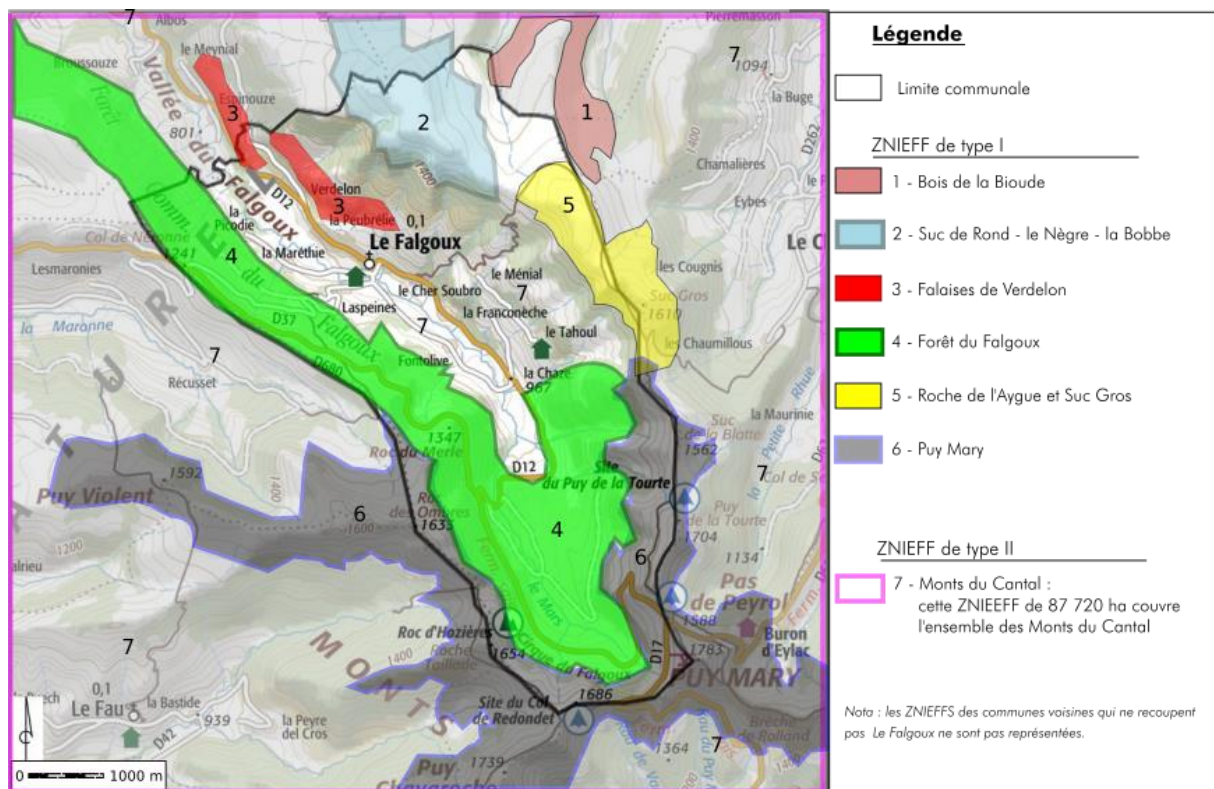


Figure 19 : Les ZNIEFFs sur la commune - sources :INPN sur fond IGN – réalisation : ARTIFEX

ZNIEFF	Surface totale / % commune concernée	Concerne des secteurs habités du Falgoux ?	Intérêt
ZNIEFF de type I (localisée)			
830005481 : BOIS DE LA BIOUDE	156 ha 0,02 %	Non	Cette hêtraie très préservée présente un grand intérêt botanique. 4 espèces végétales sont protégées, dont une orchidée très rare liée au hêtre.
830005480 : SUC DE ROND - LE NEGRE - LA BOBBE	263 ha 6,8 %	Non	Vastes espaces de pâtures mésophiles entrecoupés de ruisselets accompagnés de mégaphorbiaies. Intérêt ornithologique et botanique : nidification du Merle de roche, Importante station de <i>Nigritella nigra</i> (orchis vanille) sur le plateau. Secteur de repos et de reproduction du chamois.
830020434 : FALAISES DU VERDELON	108 ha 2,4 %	Non	Eboulements de blocs naturels, espèces d'intérêt : oiseaux (dont le Grand-duc) et papillons (miroir et apollon).
830005484 : FORET DU FALGOUX	1741 ha 36,8 %	qqs. bâtiments isolés	Fort intérêt floristique (7 espèces protégées) et ornithologique (nidification faucon pèlerin, faucon crécerelle, hirondelle des roches, passage hivernal tichodrome)
830020414 : ROCHE DE L'AYGUE ET SUC GROS	200 ha 4 %	Non	Lande sèche montagnarde des crêtes du cantal, les tourbières présentes se sont beaucoup dégradées par le piétinement du bétail.
830001053 : PUY MARY	2791 ha 11,9 %	Non	Habitats montagnards et subalpins extrêmement intéressants. Flore exceptionnelle avec 38 espèces déterminantes dont 21 protégées, certaines étant endémiques du massif. L'avifaune est prestigieuse avec 6 espèces déterminantes, 2 espèces de papillons sont sur liste rouge régionale.
ZNIEFF de type II (emprise importante)			
830007461 : MONTS DU CANTAL	87 720 ha 100 %	Oui	Vaste ensemble présentant des milieux montagnards variés. 66 espèces déterminantes, dont de nombreuses espèces protégées.

3.1.2.2 Plan National d'Action (PNA)

Les Plans Nationaux d'Action pour les Espèces menacées constituent une des politiques mises en place par le Ministère en charge de l'Environnement pour essayer de stopper l'érosion de la biodiversité.

La commune est concernée par les Plans Nationaux d'Actions pour deux espèces et un groupe faunistique : la Loutre d'Europe, le Milan royal et les chiroptères.

Espèces	Commentaire
Loutre d'Europe	Concerne le réseau hydrographique comportant des poissons (=nourriture pour les loutres)
Milan royal	Le territoire communal est compris dans la zone de répartition du Milan royal, mais il n'y a pas de dortoirs sur la commune ni dans les environs.
Chiroptères	Les divers inventaires naturalistes réalisées pour les ZNIEFFs, les sites Natura 2000 et selon les données disponibles sur FauneAuvergneRhôneAlpes.org, 2 espèces ont été inventoriés, mais plusieurs autres sont certainement présentes : il s'agit du murin de Natterer et du Murin de Bechstein.

3.1.2.3 Autres zonages d'inventaires / zones humides

Le Falgoux n'est pas concerné par des Espaces Naturels Sensibles ni par des zones humides ou des tourbières inventoriées officiellement. En particulier, aucune zone humide n'est inventoriée sur le portail des zones humides Auvergne-Rhône-Alpes.

Il existe néanmoins des zones humides sur le territoire communal, comme nous le verrons dans les paragraphes suivants.

3.2 TRAME VERTE ET BLEUE (TVB)

3.2.1.1 SRCE

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Auvergne a été adopté en 2015.

Il identifie deux éco-paysages de la vallée du Mars :

- la vallée glaciaire du Mars à continuité écologique altérée ;
- des landes et pelouses d'altitude à fortes continuités écologiques sur les hauteurs.

La carte extraite du SRCE ci-dessous fait également apparaître que le territoire communal est entièrement concerné par la trame verte et bleue :

- les réservoirs de biodiversité, essentiellement en périphérie de la commune sur les hauteurs, ainsi que les corridors écologiques diffus au niveau de la vallée glaciaire sont « à préserver » ;
- le réseau hydrographique « à préserver » est bien développé avec cependant le lit du Mars « à remettre en bon état ».

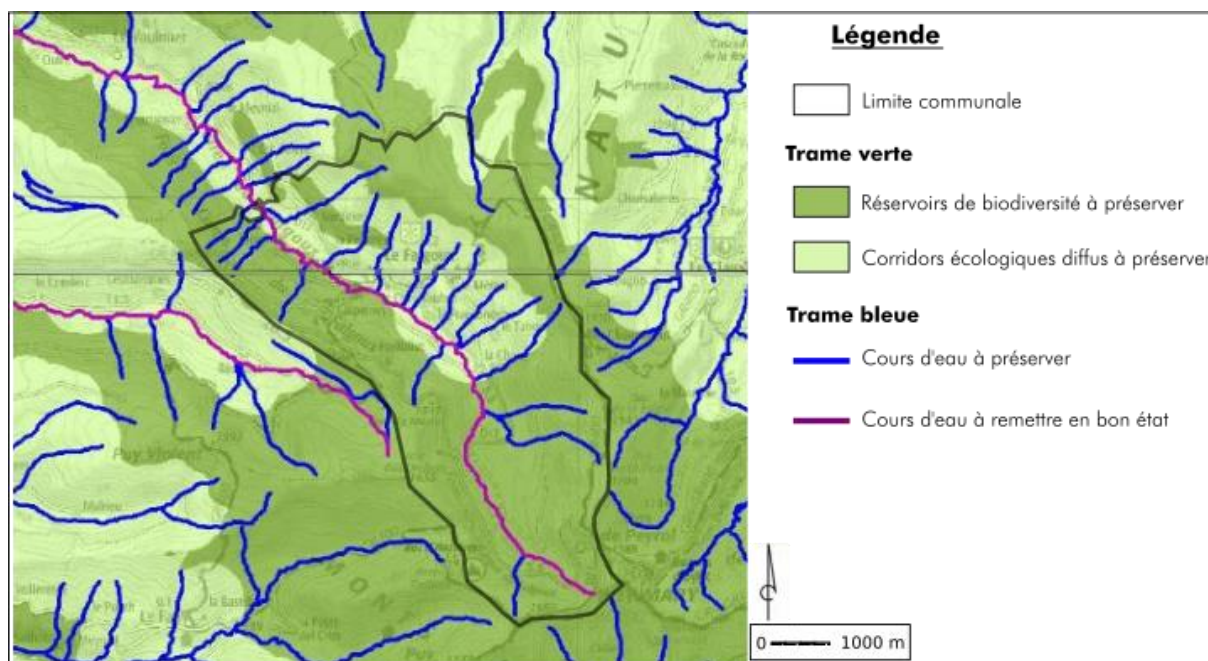


Figure 20 : Carte de la trame verte et bleue et des objectifs du SRCE - Source : Atlas cartographique SRCE Auvergne – réalisation : ARTIFEX

3.2.1.2 TVB du SCoT

Le SCoT Haut Cantal Dordogne est en cours d'élaboration, son approbation est prévue pour fin 2020, il n'y a donc pas encore d'informations sur la TVB du futur Scot.

3.2.2 Flore et faune remarquables (données bibliographiques)

3.2.2.1 La flore remarquable connue

Sources bibliographiques disponibles concernant la flore remarquable de la commune :

- Inventaire floristique des ZNIEFFs et sites Natura 2000 de la commune ;
- Données communales disponibles sur la base de données CHLORIS-Web du Conservatoire Botanique National du Massif central
- Données transmises par le PNR des Volcans d'Auvergne, l'ONF et la Communauté de communes Sumène Artense

Il ne s'agit bien évidemment pas d'inventaires exhaustifs, mais la consultation de ces données permet d'obtenir une idée de la flore sensible potentiellement présente dans la zone d'étude.

Inventaire floristique des sites Natura 2000 :

- Entre Sumène et Mars » : aucune espèce végétale patrimoniale ; une espèce pouvant faire l'objet de mesures de protection locales *Gentiana lutea* et une espèce exotique envahissante *Impatiens balfouri*
- Massif Cantalien :
 - 6 espèces d'intérêt patrimonial, dont 5 sont protégées au niveau régional : *Astrantia minor* (liste rouge), *Biscutella arvernensis* (PR), *Bartsia alpina* (PR), *Lilium martagon* (PR), *Pedicularis verticillata* (PR), *Saxifraga lamottei* (PR)
 - Il s'agit d'espèces d'altitude, localisées sur les hauteurs en limite sud de la commune dans des secteurs non habités.

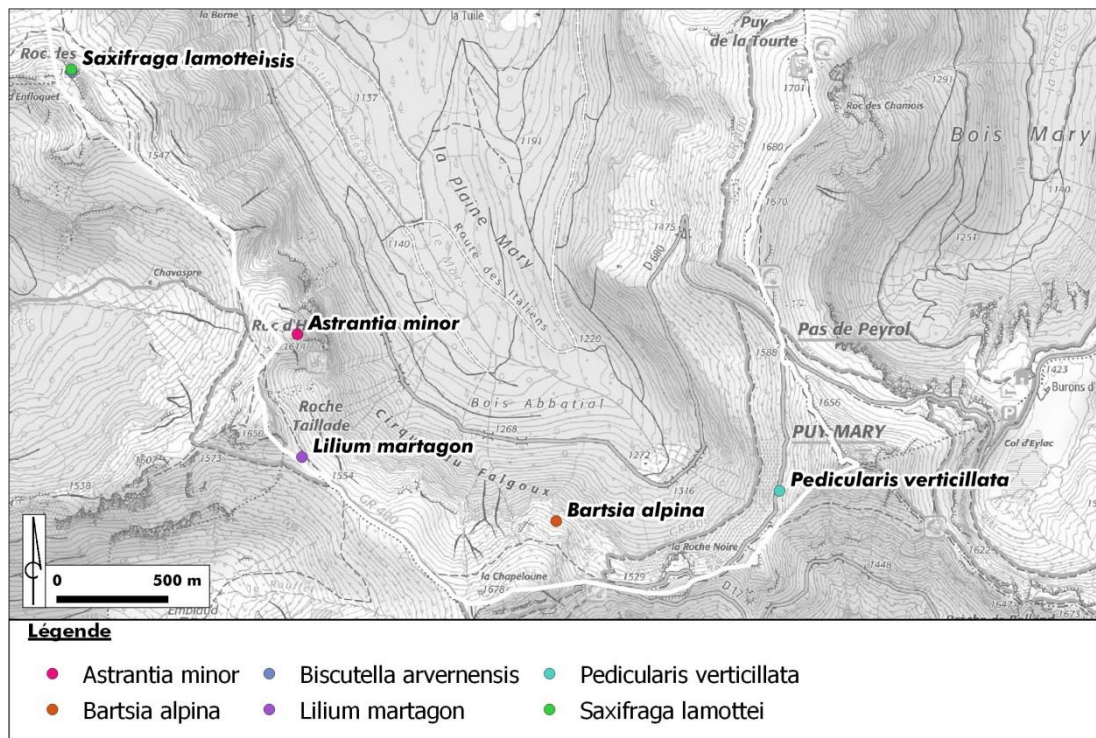


Figure 21 : Flore patrimoniale du site Natura 2000 Massif Cantalien - Source : INPN MNHN – réalisation : ARTIFEX

Inventaire floristique des ZNIEFFs

- Forêt du Falgoux : 14 espèces déterminantes, dont 1 protégée (*Gagea lutea*, Gagée jaune)
- Suc de Rond – Le Nègre – La Bobée : 21 espèces déterminantes, dont 1 protégée (Drosera)
- Bois de la Bioude : 3 espèces déterminantes, dont 2 protégées (Lis martagon et Épipogon sans feuilles)
- Puy Mary : 65 espèces déterminantes, dont 8 protégées (Aconit napel, Lis martagon, Andromède, Drosera, Ligulaire de Sibérie, Saule des Lapons, Lycopode sélagine, Lycopode en massue)
- Roche de l'Aygue et Suc Gros : 8 espèces déterminantes, dont 1 protégée (*Drosera rotundifolia*)

Données du Conservatoire Botanique National du Massif Central pour la commune

- 172 espèces à statut (mais certaines données sont très anciennes > 50 ans), dont :
 - 4 espèces protégées au niveau national : *Buxbaumia viridis*, *Gagea lutea*, *Drosera rotundifolia*, *Andromeda polifolia*
 - 31 espèces protégées au niveau régional : *Alchemilla amphisericca*, *Androsace halleri*, *Anemone alpina*, *A. vernalis*, *Arctostaphylos uva-ursi*, *Asplenium viride*, *Bartsia alpina*, *Biscutella arvensis*, *Capanula latifolia*, *Circaea alpina*, *Cochlearia pyrenaica*, *Dryas octopetala*, *Empetrum nigrum*, *Erigeron alpinus*, *Gymnadenia nigra*, *Lilium martagon*, *Neottia cordata*, *Papaver cambricum*, *Pedicularis verticillata*, *Salix bicolor*, *Saxifraga androsacea*, *S. bryoides*, *S. lomttei*, *S. oppositifolia*, *Sempervivum tectorum*, *Soldanella alpina*, *Streptopus amplexifolius*, *Tozzia alpina*, *Traunsteinera globosa*, *Trifolium pallescens*, *Woodsia alpina*

Informations ONF

- Présence potentielle (sans localisation précise) de 3 espèces protégées au niveau régional : Pavot jaune, Streptope à feuilles embrassantes, Arabette des Cévennes

3.2.2.2 La faune remarquable connue

Sources bibliographiques disponibles concernant la flore remarquable de la commune :

- Inventaire faunistiques des ZNIEFFs et sites Natura 2000 de la commune;
- Données communales disponibles sur la base de données FauneAuvergneRhoneAlpes.org ;
- Données transmises par le PNR des Volcans d'Auvergne, l'ONF et la Communauté de communes Sumène Artense.

Inventaire faunistique des sites Natura 2000

- Entre Sumène et Mars : 3 espèces patrimoniales, la Loutre d'Europe, l'Ecrevisse à pattes blanches, le Chabot commun.
- Massif Cantalien : 5 espèces patrimoniales, dont 4 papillons : Murin de Bechstein, Moiré des Sudètes, Argus bleu marine, Azuré du Serpolet, Apollon.
- Monts et Plomb du Cantal : 19 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire et 25 autres espèces d'oiseaux protégés.

Inventaire faunistique des ZNIEFFs

- Forêt du Falgoux : 7 espèces déterminantes, 8 espèces protégées (Moiré des Sudètes, Loutre d'Europe, Hibou Grand-duc, Pic noir, Pic vert, Faucon pèlerin, Milan royal, Bondrée apivore)
- Suc de Rond – Le Nègre – La Bobée : 16 espèces déterminantes (oiseaux), dont 15 protégées (Autour des palombes, Pipit farlouse, Pipit spioncelle, Tarin des Aulnes, Circaète Jean-le-Blanc, Busard Saint-Martin, Grand Corbeau, Faucon pèlerin, Bec croisé des sapins, Milan royal, Monticole de roche, Traquet motteux, Bondrée apivore, Accenteur alpin, Traquet tarier)
- Bois de la Bioude : 1 espèce protégée (Loutre d'Europe)
- Puy Mary : 17 espèces déterminantes, dont 11 protégées (Moiré des Sudètes, Semi-Apollon, loutre, Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur, Accenteur alpin, Traquet tarier, Traquet motteux, Monticole de roche, Merle à plastron, Bruant jaune)
- Roche de l'Aygue et Suc Gros : 2 espèces protégées (Traquet motteux, Pipit spioncelle)
- Falaises du Verdalon : 5 espèces déterminantes, toutes protégées (Hibou Grand-duc, Milan noir, Milan royal, Traquet motteux, Apollon)

Données du site FauneAuvergneRhôneAlpes.org :

- 143 espèces de vertébrés sont inventoriées sur la commune :
 - 17 mammifères, dont 4 espèces protégées (chat sauvage, murin de Natterer, hérisson d'Europe et écureuil roux) et 2 espèces introduites (chamois et marmotte)
 - 6 reptiles et 2 amphibiens, tous protégés,
 - 118 espèces d'oiseaux, dont une grande partie protégée, avec de nombreuses espèces de passage (migrateurs habituels ou accidentels)

3.2.3 Bilan des données bibliographiques écologiques

Type	Nom
Site Natura 2000	<p>Le Falgoux est concerné par 3 sites Natura 2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 sites liés à la Directive Habitats : <ul style="list-style-type: none"> ○ Entre Sumène et Mars : au centre de la commune, situé loin des secteurs habités mais jouxte le camping municipal ○ Massif Cantalien : en périphérie de la commune, ne recoupe aucun secteur habité • 1 site lié à la Directive Oiseaux : <ul style="list-style-type: none"> ○ Monts et Plomb du cantal : recouvre quelques zones habitées de manière peu dense
	L'emprise de ces trois sites concerne plus de deux-tiers de la surface communale.
ZNIEFF de type I	<p>Le territoire communal est concerné par l'emprise de 6 ZNIEFF de type I :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bois de la Brioude • Suc de rond – Le Nègre 6 La Bobée • Falaises du Verdelon • Forêt du Falgoux • Roche de l'Aygue et Suc gros • Puy Mary
	Ces ZNIEFF ne recoupent pas de secteurs habités,, à l'exception de quelques maisons isolées comprises dans la ZNIEFF de la Forêt du Falgoux.
	L'emprise de ces ZNIEFF concerne environ 62 % de la surface communale, essentiellement en périphérie.
ZNIEFF de type II	Le Falgoux est entièrement situé dans la ZNIEFF des Monts du Cantal.
Zones humides	Non.
TVB	Le territoire communal est entièrement concerné par la trame verte et bleu du SRCE adopté en 2015.
	Il n'y a pas encore de SCOT définissant une trame verte et bleu locale.
PNA	La commune est concernée par les Plan Nationaux d'Actions pour deux espèces et un groupe faunistique : la Loutre d'Europe, le Milan royal et les chiroptères.
Espèce patrimoniales	Flore : de nombreuses espèces patrimoniales sont inventoriée sur la commune et les environs proches ; les espèces plus spécifiquement présentes sur la commune du Falgoux sont la Gagée jaune, la Drosera à feuilles rondes, le Lis martagon, le Pavot jaune, le Streptope à feuilles embrassantes, l'Arabette des Cévennes
	Faune : de nombreuses espèces patrimoniales sont inventoriée sur la commune et les environs proches ; les espèces plus spécifiquement présentes ou potentiellement présentes sur la commune du Falgoux sont le Moiré des Sudètes, Apollon, Loutre d'Europe, Hibou Grand-duc, Pic noir, Faucon pèlerin, Milan royal, Bondrée apivore.

3.3 HABITATS NATURELS ET ARTIFICIALISES DU FALGOUX

3.3.1 Milieux naturels

Le Falgoux est caractérisé par une succession de **3 grands types de milieux naturels** :

3.3.2 Les milieux humides

- le cours d'eau du Mars au centre du vallon glaciaire ;
- ses affluents temporaires en rive droite et gauche qui présentent souvent des cascades ;
- les milieux humides qui sont soit associés aux cours d'eau soit en situation isolée.



Figure 22 : Le Mars (à gauche) et zone humide rivulaire
Source : Artifex, mai et juillet 2018

Intérêt floristique et faunistique

Les zones humides présentent une flore très variée et constituent des zones d'alimentation et de reproduction pour la faune. En particulier, les saulaies denses accueillent et protègent la petite avifaune locale, alors que les mégaphorbiaies, plus ouvertes, sont intéressantes pour de nombreux insectes.

En ce qui concerne le cours d'eau, la population piscicole est pauvre et la biomasse faible à hauteur du bourg. Plus en amont, il ne semble pas y avoir de poissons, probablement en raison de la présence de plusieurs cascades empêchant une continuité.

3.3.3 La forêt

D'après une étude¹ menée en 2017 sur les forêts appartenant à la commune du Falgoux au sein du périmètre Natura 2000 « la forêt communale du Falgoux (gérée à 90 % par l'ONF) abrite des peuplements fermés gérés pour la plupart en futaie irrégulière, le plus souvent mixte (hêtraie – sapinière ou sapinière hêtraie). On observe quelques hêtraies pures, sur les zones actuellement non gérées par l'ONF.



Figure 23 : Forêt mixte communale (à gauche) et fûts de sapins issus d'une exploitation raisonnée de la forêt



Figure 24 : Le maintien de vieux troncs et de souches dans la forêt crée des microhabitats pour la flore et la faune
Sources : Artifex, mai et juillet 2018

Pour rappel, la suppression d'arbres entraîne la nécessité d'obtention d'une autorisation administrative.

Intérêt floristique et faunistique

D'après l'étude citée, dans l'ensemble, « les peuplements présentent une belle qualité écologique (bien que celle-ci puisse être améliorée localement) » grâce à une exploitation de la forêt respectueuse de la flore (pas de coupes rases) et des cycles de reproduction de la faune. La grande étendue de la forêt et sa continuité permettent non seulement à la « nature ordinaire » de moyenne montagne de s'y développer sans trop de perturbations, mais également d'accueillir des espèces plus sensibles, surtout dans les secteurs non exploités.

¹ Evaluation de l'intérêt écologique des forêts publiques – Site Natura 2000 « Monts et Plomb du Cantal », Janvier 2018, A. BLEY – J-Ph. REYGADE

3.3.4 Les zones d'altitude

- ce sont des grands espaces ouverts caractérisés par des pelouses ou des secteurs rocheux, voire des falaises ;
- ces milieux forment une ceinture qui limite la commune, ils suivent globalement la ligne des crêtes autour de la vallée glaciaire du Mars.



Figure 25 : Zone montagneuses, sans arbres, en limite sud de la commune

L'ensemble de ces habitats, relativement protégé des activités humaines, présente un intérêt pour la biodiversité locale, ce qui explique d'ailleurs la présence des nombreuses ZNIEFFs et sites Natura 2000 sur la commune.

3.4 MILIEUX AGRICOLES

L'agriculture locale est essentiellement tournée vers l'élevage bovin extensif, les habitats agricoles sont donc essentiellement constitués par des pâtures et des prairies de fauche.

Les agriculteurs du Falgoux ont su préserver un réseau de haies constituant non seulement des séparations des parcelles, mais aussi des couloirs pour la continuité écologique entre les divers espaces naturels.

Les inventaires réalisés pour le site Natura 2000 « Entre Sumène et Mars » mettent en évidence plusieurs secteurs au bord de l'eau impactés par le piétinement du bétail, engendrant des phénomènes d'érosion, de turbidité, de pollution ponctuelle.

Intérêt floristique et faunistique

En association avec les prairies permanentes d'altitude (estives), ce type de milieux agricoles contribue à préserver la biodiversité locale, sous condition d'empêcher l'accès direct des bovins au cours d'eau.

3.5 MILIEUX URBAINS

L'habitat humain est relativement bien regroupé, au sein du bourg et de 3 hameaux situés côté adret de la vallée, bien que quelques habitations plus espacées se trouvent aussi sur le versant opposé (ubac). En dehors du bourg, l'habitat est peu dense et laisse une bonne place à la végétation.

Ces zones peu minéralisées ne constituent pas d'obstacles pour les continuités écologiques et peuvent même accueillir des espèces animales qui recherchent la proximité des habitations, en particulier certains oiseaux comme les hirondelles, les rouges-queues, les moineaux...

3.6 TRAME VERTE ET BLEUE DU FALGOUX

3.6.1.1 Trame Verte et Bleue

Comme décrit plus haut, le SRCE Auvergne identifie l'ensemble de la commune en tant que trame verte à préserver et le réseau hydrographique en tant que trame bleue à préserver ou à remettre en bon état.

L'analyse du SRCE est réalisée à grande échelle, au 1/100 000°. Si on effectue une analyse plus précise des caractéristiques de la TVB au niveau de la commune, on constate que :

- Les « **corridors écologiques** diffus » identifiés par le SRCE sont constitués :
 - o dans la vallée agricole par les **nombreuses haies** permettant à la faune de se déplacer ainsi que par les **prairies de fauche** mais aussi les **pâturages** ;
 - o sur les hauteurs, par les pâturages d'altitude
- Tous les **grands ensembles boisés** constituent les « **réservoirs de biodiversité** » de la commune, y compris les forêts sur des terrains en forte pente.
- Le Mars, dont la qualité d'eau est considérée comme « très bonne », constitue la trame bleue dans l'axe de la vallée. Les ruisseaux affluents sont généralement de caractère temporaire et ne permettent pas d'assurer une vie aquatique permanente.

3.6.1.2 Ruptures et obstacles aux continuités

On observe une **bonne continuité de la trame verte**, interrompue uniquement par les routes et des clôtures dans la vallée. En dehors de la période estivale, le faible trafic dans la vallée présente cependant un faible impact sur ces continuités et les clôtures pour les bovins et chevaux sont généralement perméables pour la faune terrestre locale.

Pour la **trame bleue**, on constate les ruptures suivantes :

- **Camping municipal** implanté sur la rive gauche du Mars, sur une linéaire de 200 m environ, mais une végétation dense en rive droite permet d'assurer une certaine continuité du couloir écologique le long du cours d'eau.
- Une dizaine de **ponts** traversent le Mars, mais les dimensions de ces ouvrages hydrauliques sont prévues pour laisser passer les eaux de fonte, ce qui permet également d'assurer la circulation dans l'eau et le long du cours d'eau. Ils ne constituent pas de réelle rupture pour la continuité.
- Par contre, au moins six **cascades** constituent des **obstacles infranchissables naturels** pour la faune aquatique dans le lit mineur du Mars. Des cascades plus importantes, infranchissables également pour une partie de la faune terrestre sont présentes sur la plupart des affluents temporaires rive gauche à l'ouest du bourg du Falgoux.

3.7 BILAN DES HABITATS COMMUNAUX

L'intérêt écologique local d'un habitat résulte de l'intérêt écologique de l'habitat à l'échelle de la commune. Il tient compte de la capacité d'accueil de la faune (commune, patrimoniale, ou protégée), de la contribution de l'habitat à la trame verte et bleue locale, de l'état de conservation de l'habitat ou encore de sa rareté à l'échelle locale.

L'enjeu résultant est issu de la prise en compte de l'intérêt écologique local. Plus l'enjeu d'un habitat est fort plus sa préservation est importante pour le fonctionnement écologique au sein du territoire communal.

Habitat		Intérêt écologique local	Enjeu
Milieux ouverts	Pâturages et prairies de fauche de la vallée avec leurs haies	<ul style="list-style-type: none"> Maillage de corridors écologiques Zone de présence de la « nature ordinaire » 	Faible à moyen
	Pâturages de montagne	<ul style="list-style-type: none"> Réservoir de biodiversité et corridor écologique à l'écart des activités de la vallée 	Moyen
	Falaises	<ul style="list-style-type: none"> Réservoir de biodiversité Intérêt floristique et faunistique important. Présence possible d'espèces à enjeu 	Fort
Milieux boisés	Sapinières exploitées	<ul style="list-style-type: none"> Réservoir de biodiversité et corridor écologique Zone de présence de la « nature ordinaire » Exploitation avec prise en compte des cycles faunistiques 	Faible à moyen
	Hêtraies sapinières	<ul style="list-style-type: none"> Réservoir de biodiversité plus diversifiés que les sapinières simples Corridor écologique Présence possible d'espèces à enjeu 	Moyen
	Secteurs boisés non exploités	<ul style="list-style-type: none"> Réservoir de biodiversité et corridor écologique à l'écart des activités sylvicoles Intérêt floristique et faunistique important. Présence possible d'espèces à enjeu 	Fort
Milieux humides et aquatiques	Zones humides	<ul style="list-style-type: none"> Réservoir de biodiversité et corridor écologique à emprise limitée Intérêt floristique et faunistique important. Présence possible d'espèces à enjeux 	Fort
	Cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> Rôle de corridor écologique Présence de plusieurs obstacles naturels à la continuité écologique Présence de zone de piétinement du bétail au bord de l'eau 	Moyen
Milieux anthropisés	Bourg et hameaux, camping, fermes isolés	<ul style="list-style-type: none"> Flore et faune associées aux espaces anthropisés 	Faible

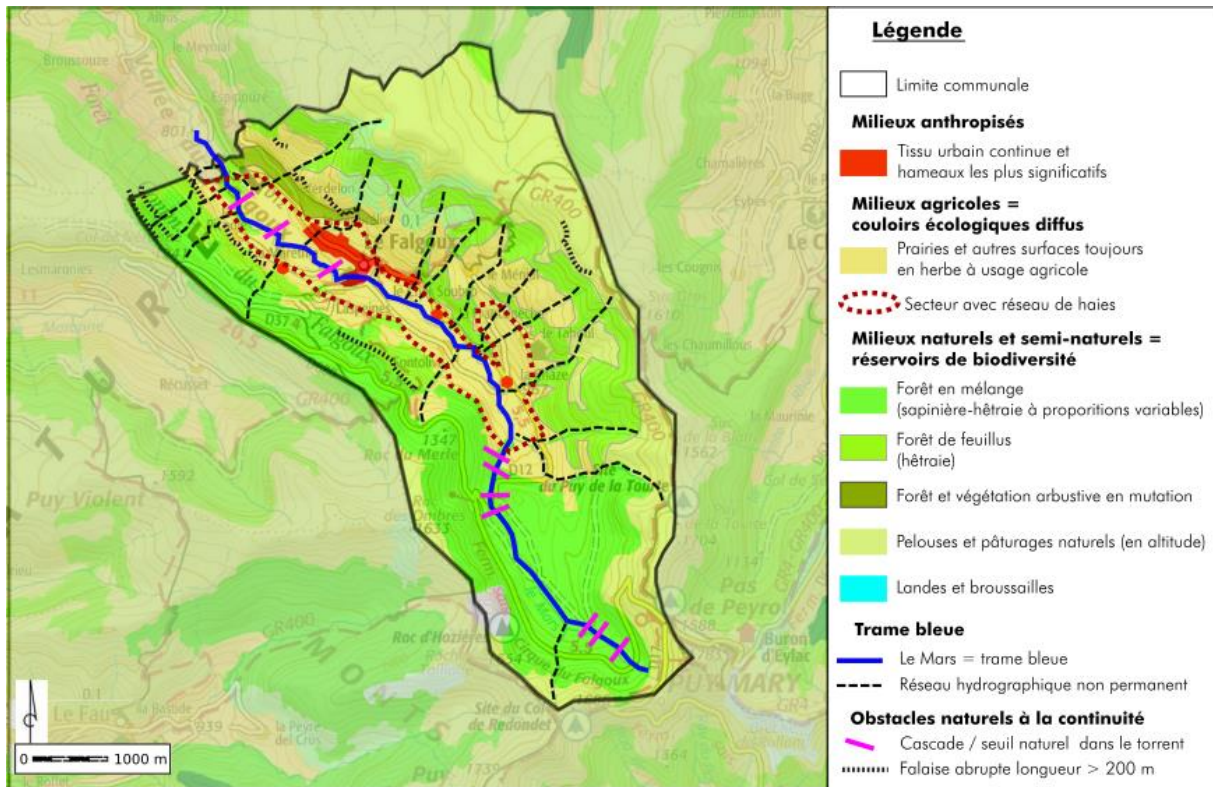


Figure 26 : Carte de la répartition des habitats et de la TVB

3.8 LE MILIEU NATUREL AU DROIT DU PROJET DE PARC LUDIQUE

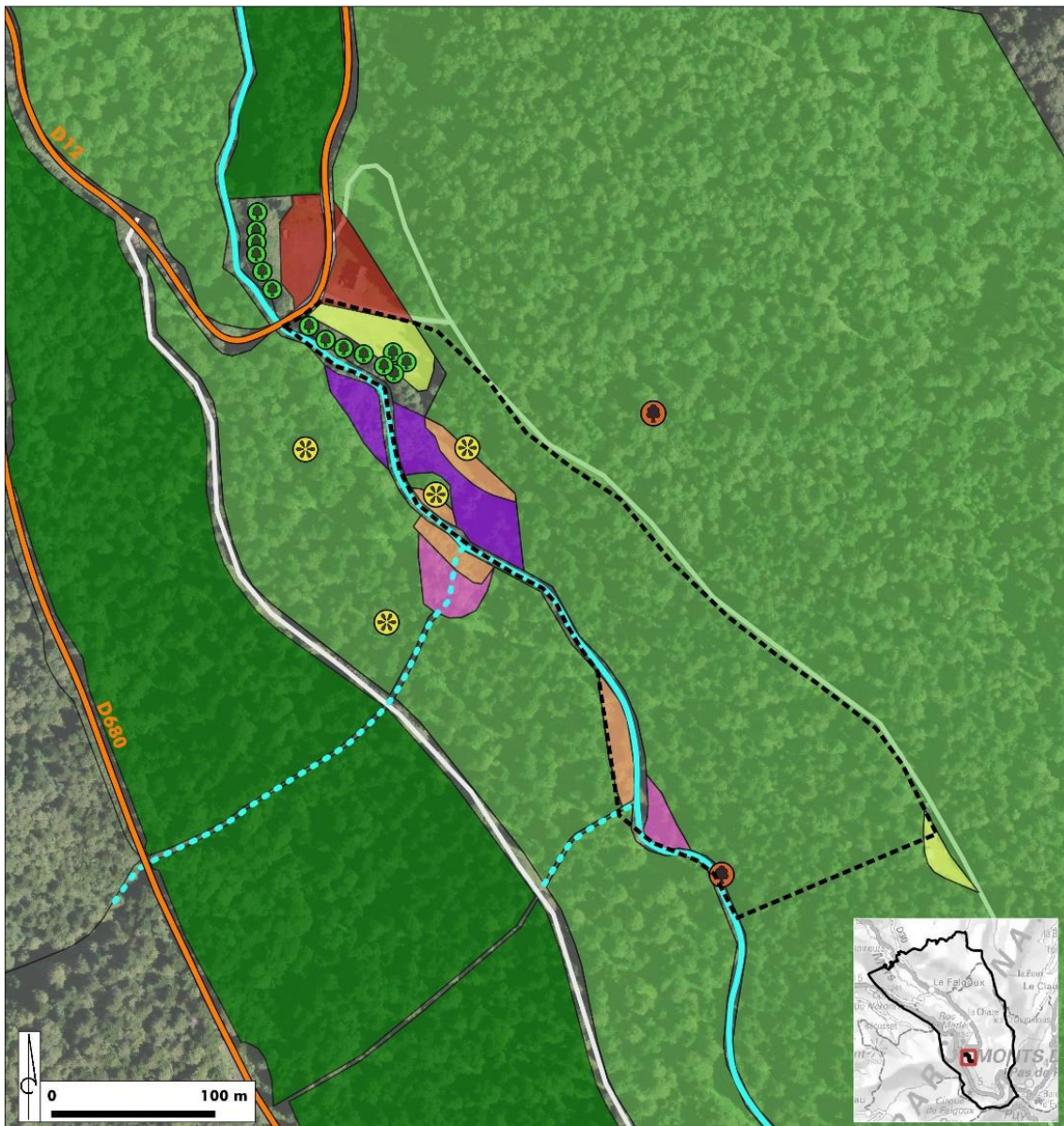
Des inventaires écologiques spécifiques ont été réalisés au droit du projet de parc ludique des Pont des Eaux :

- En 2018 par des spécialistes du PNR des Volcans d’Auvergne (étude ornithologique)
- En 2019 par une écologue du bureau d’études EnviroC

Les données détaillées sont présentées dans l’étude écologique annexée à l’évaluation environnementale. La carte en page suivant illustre la synthèse des investigations.

Les sensibilités écologiques identifiées spécifiquement pour ce site sont :

- Présence de zones humides présentant un habitat d’intérêt communautaire (Natura 2000) à préserver de tout aménagement ou d’impact indirect.
- Présence d’une plante protégée au niveau régional : 2 pieds de Streptope à feuilles embrassantes (ou Uvulaire) dans la zone du projet et de 2 autres pieds sur la rive opposée (hors projet) : stations à préserver de tout aménagement ou d’impact indirect.
- Présence d’une vingtaine d’espèces d’oiseaux protégés pour lesquels la destruction des nichées (par exemple par des travaux en période de nidification qui dure globalement de mars à fin août) doit être évitée.
- Nécessité de préserver la continuité écologique le long du cours d’eau, ainsi que sa qualité.



<ul style="list-style-type: none"> Limite communale Projet de parc de loisirs nature Route départementale Chemin forestier Infrastructures existantes : parking et bâtiment ski de fond Prairie basse / zone de stockage de fûts de conifères Sapinière exploitée Hêtraie-Sapinière exploitée Arbre planté (sorbier érable) 	<p>Éléments / zones sensibles</p> <ul style="list-style-type: none"> Cours d'eau Le Mars : Natura2000/ Couloir écologique/Trame bleu Arbre remarquable (vieux) <p><u>Zones humides (ZH)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Saulaie : zone humide fermée Mégaphorbiaie : zone humide ouverte Strate herbacée humide dans sapinière <p><u>Espèce protégée au niveau régional</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Uvulaire à feuilles embrassantes
---	---

Carte de synthèse des investigations terrain sur le secteur du projet de parc ludique –(Source : Orthophoto – réalisation : ARTIFEX)

3.9 **A RETENIR**

3.9.1 **Synthèse**

+	-
<ul style="list-style-type: none"> - Le territoire est dans sa totalité inventorié ou protégé par des zonages écologiques (Parc Naturel Régional, Natura 2000, ZNIEFF, Plan National d'Action), ce qui témoigne de la richesse écologique du territoire ; - Le territoire est couvert par d'importantes surfaces naturelles ou semi-naturelles. Ils constituent des réservoirs de biodiversité importants, ainsi qu'un réseau de corridors écologiques non négligeable ; - Les habitats de végétation sont diversifiés ; - La trame bocagère est nettement représentée au centre du territoire communal, garantissant le bon fonctionnement de la trame verte ; - L'urbanisation reste groupée, ne créant pas d'obstacles majeurs à la continuité écologique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les plantations monospécifiques de résineux sont des milieux écologiquement plus pauvres que la hêtraie d'origine ; - Des activités touristiques (camping) au bord du cours d'eau impactent le couloir écologique constitué par le Mars. - Sept zones de piétinement par le bétail sont identifiées au bord du Mars -> risques d'érosion et de pollution.

3.9.2 Enjeux communaux

Le territoire communal du Falgoux se caractérise par des mosaïques de milieux naturels accueillant un cortège d'espèces floristiques et faunistiques caractéristiques. Dans ce contexte, les enjeux sont de maintenir ou d'améliorer la biodiversité dans les milieux constitutifs des continuités écologiques en adaptant les pratiques agricoles et sylvicoles et en limitant les pressions urbaines.

ENJEU 1 : La préservation du patrimoine écologique des milieux naturels patrimoniaux.

- Encourager les agriculteurs à mettre en œuvre les mesures agro-environnementales prévues dans les plans d'actions du site Natura 2000 Entre Sumène et Mars, pour assurer l'intégrité physique de la rivière et limiter l'impact du pâturage en bord de rivière
- Préserver les falaises et les zones humides.
- Poursuivre les mesures déjà mises en place pour améliorer la biodiversité des masses boisées de résineux par des pratiques sylvicoles durables ;

ENJEU 2 : La maîtrise de l'extension urbaine.

- Préserver les réservoirs de biodiversité en limitant le développement urbain aux secteurs déjà habités ;
- Pour des aménagements à proximité du cours d'eau, laisser la berge opposée libre afin de préserver un couloir écologique pour la faune terrestre.
-

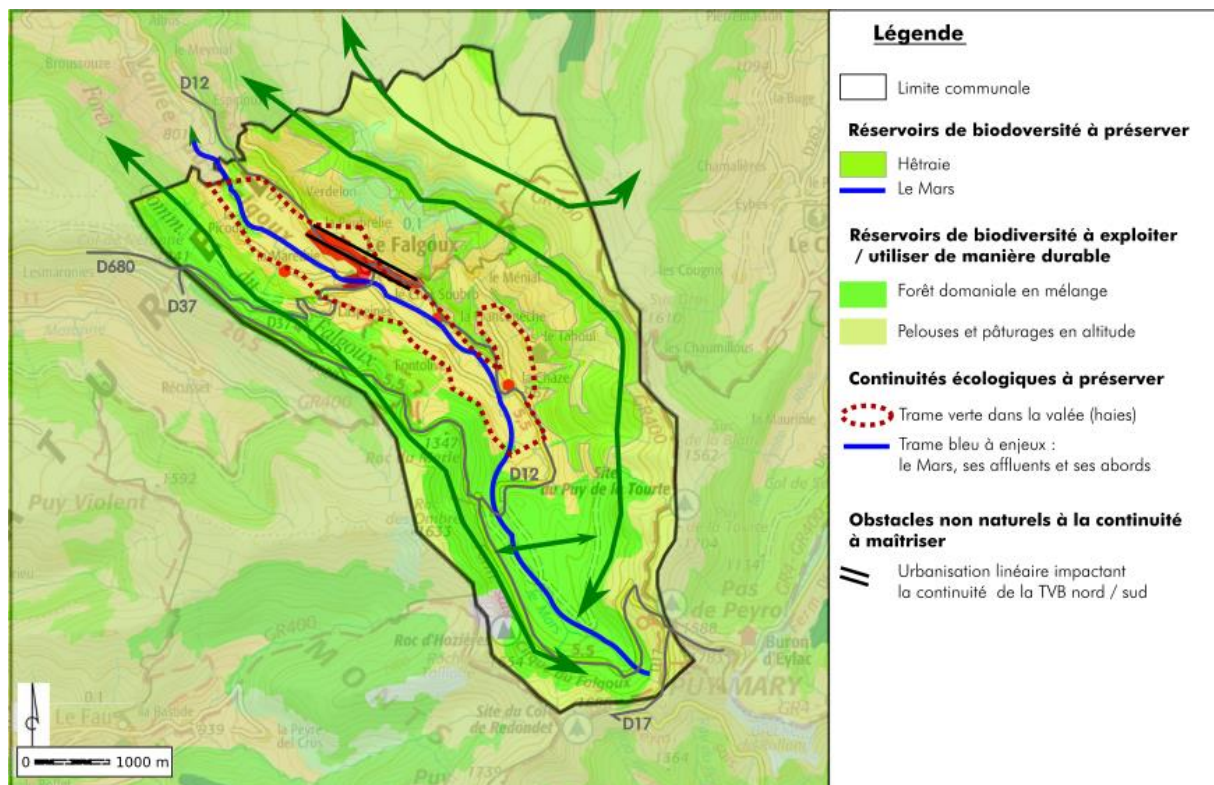


Figure 27 : Carte de synthèse des enjeux écologiques

3.9.3 Enjeux au droit du projet de parc ludique

Source : étude écologique du projet en annexe

Thème	Synthèse projet	Sensibilité / enjeux
Forêt domaniale du Falgoux	Le projet se situe dans une zone déjà visée par des activités : exploitation forestière, parking, ski de fond en hiver, chemin de randonnée en été ; la route de montage voisine est très fréquentée par les motos (bruit)	Préserver autant que possible la flore et faune sylvicole Ne pas créer de structures et d'aménagement incompatibles avec le contexte forestier Préserver les zones hors projet du piétinement et d'une fréquentation non souhaitée
Cours d'eau le Mars	Le projet est localisé en rive droite du Mars, le long du cours d'eau sur environ 500 m.	Ne pas porter atteinte à la bonne qualité de l'eau Préserver la continuité écologique le long du cours d'eau Préserver les zones humides associées au cours d'eau
Natura 2000 Habitats « Entre Sumène et Mars »	Le projet longe ce site. Un habitat d'intérêt communautaire a été identifié lors des campagnes de terrain en 2019 : deux zones de l'habitat «6430 Megaphorbiaie montagnarde » sont présentes dans la zone du projet. Aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été inventoriée.	Préserver l'intégrité des mégaphorbiaies → nécessite la modification du plan du projet. Préserver la qualité de l'eau et la continuité écologique le long du cours d'eau
Natura 2000 Oiseaux « Monts et Plomb du Cantal »	Le projet se situe au sein de ce très grand site. Aucun oiseau d'intérêt communautaire ne niche dans la zone du projet, mais une espèce fréquente les environs boisées et survole le secteur : le Pic noir.	Réduire autant que possible les impacts bruit / fréquentation en dehors de la zone du projet → nécessite une sensibilisation des futurs utilisateurs du parc ludique.
Espèces patrimoniales autres	Près d'une vingtaine d'espèces d'oiseaux protégés nichent dans la zone du projet ou la fréquentent de façon régulière. Quelques pieds d'une plante protégée en Auvergne sont présents dans la zone d'étude (projet et environs) : le Streptope à feuilles embarrassantes (= Uvulaire).	Interdiction de perturber les oiseaux en période de nidification pendant les travaux. Eviter les dérangements en période d'exploitation. Interdiction de destruction de l'Uvulaire → nécessite la modification du plan du projet.

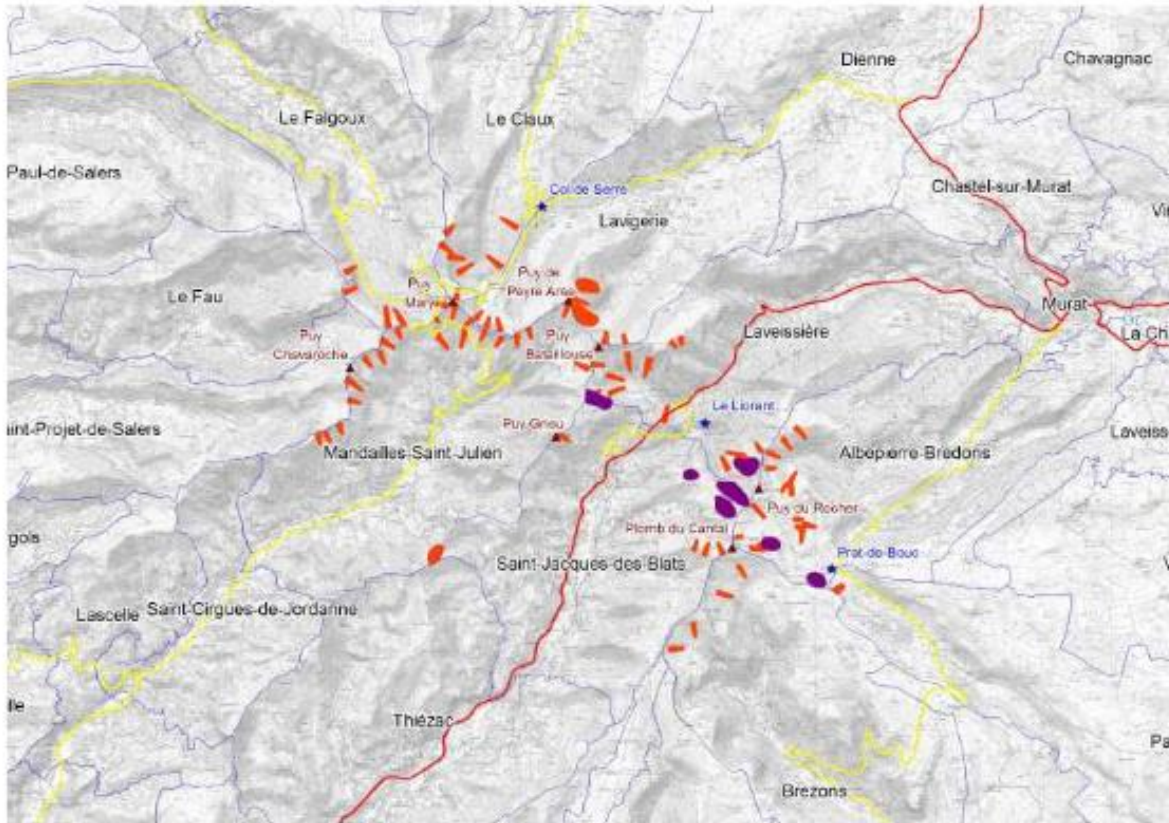
4 LES RISQUES ET NUISANCES

4.1 RISQUES NATURELS, TECHNOLOGIQUES ET MINIERS

4.1.1 Risques naturels

Le tableau suivant identifie les risques naturels présents au niveau de la commune du Falgoux. La commune n'est pas concernée par un Plan de prévention des Risques (PPR) naturels.

Risques naturels	Sensibilité de la commune
Inondation	3 évènements historiques d'inondation sont recensés sur la commune depuis 1994. Aléa fort avec un risque d'inondation torrentiel.
Mouvements de terrain et aléa retrait/gonflement des argiles	9 mouvements de terrain sont recensés sur la commune, dont 8 éboulements et un glissement de terrain. Aléa fort. La commune est exposée partiellement aux phénomènes de retrait gonflement des argiles : l'aléa est de nul à faible sur la commune. Ce risque n'interdit pas la construction, mais doit tenir compte de prescriptions techniques adaptées pour éviter les désordres aux bâtiments.
Cavités souterraines	3 cavités souterraines sont recensées sur la commune : 2 cavités naturelles et 1 cavité indéterminée.
Sismicité	La commune est soumise à un risque sismique faible. (Niveau 2)
Foudre	Le risque foudre est modéré sur la commune.
Feu de forêt	D'après le DDRM du département, le risque feu de forêt est faible mais existant sur la commune : l'aléa est très faible et l'enjeu également.
Radon	Le potentiel de risque radon sur la commune est élevé. (Catégorie 3) (Pour rappel, le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches)
Avalanche	D'après le DDRM, le risque Avalanche existe sur la commune. La carte qui suit démontre la localisation des zones d'avalanche notamment à proximité du Puy Mary. Aléa très faible.



- Localisation des zones avalancheuses connues dans le Cantal -

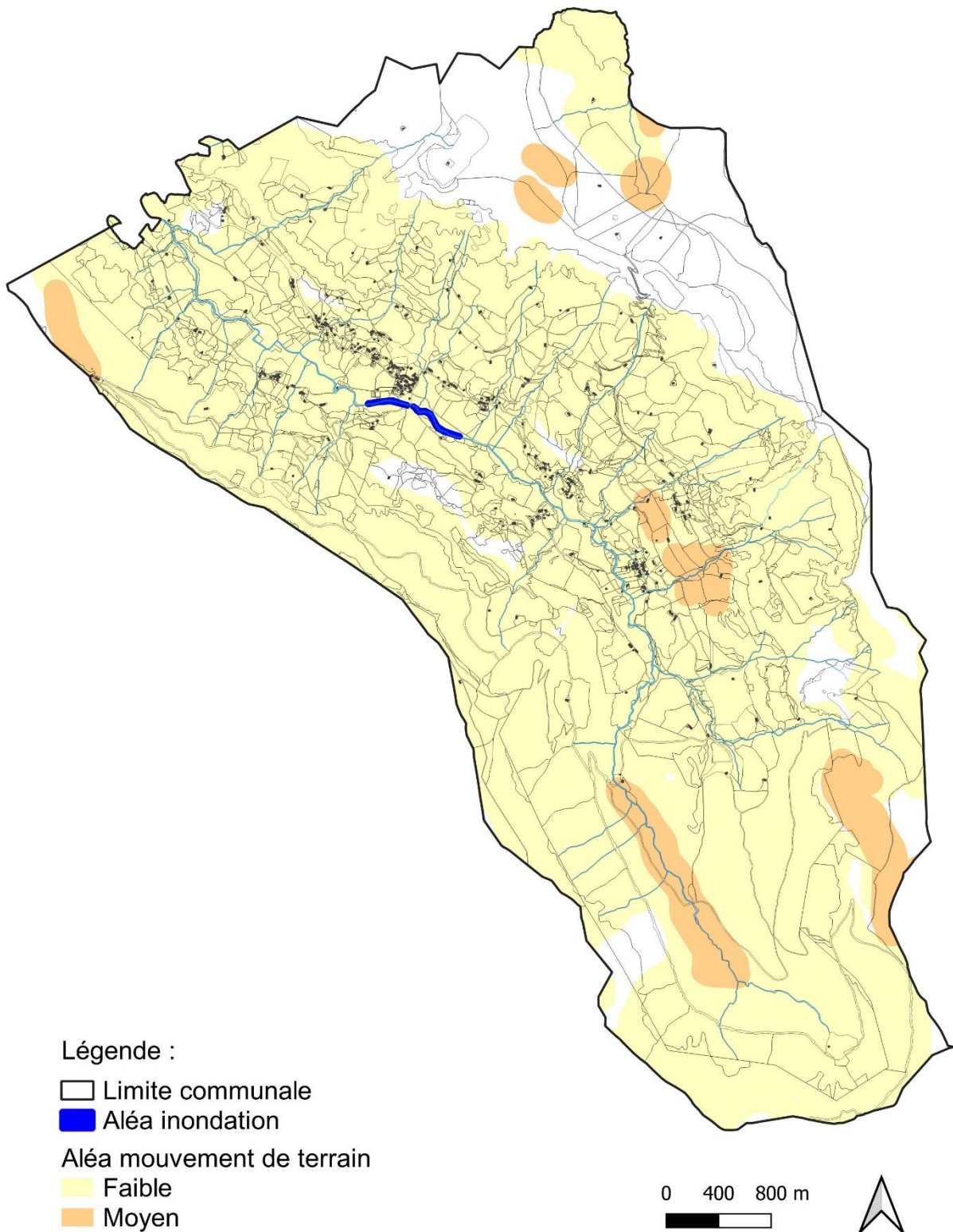
Les zones avalancheuses se situent à l'écart des tissus bâtis du Falgoux.



Mouvements de terrain recensés – Source : Géorisques

Les mouvements de terrains recensés sont au nombre de 9 (7 glissements et 2 éboulements). Ils se situent à l'écart des tissus bâtis de la commune.

La carte suivante illustre les aléas inondation et mouvements de terrains à l'échelle communale :



Les principaux tissus bâtis se tiennent à l'écart des zones d'aléas comme l'illustre la carte précédente.

4.1.2 Risques technologiques

Le tableau suivant identifie les risques technologiques présents au niveau de la commune de « Le Falgoux », des communes proches, et au niveau du site d'étude. Elle n'est pas dotée d'un PPRT.

Risques technologiques	Sensibilité de la commune
Sites et sols pollués	La commune compte 2 anciens sites industriels et activités de service (BASIAS).
Risque industriel	Aucune installation industrielle ne se trouve sur la commune ni à proximité.
Risque nucléaire	Aucune centrale nucléaire ne se trouve à moins de 20 km de la commune.
Transport de matières dangereuses	Aucune canalisation de matière dangereuse ne traverse la commune.
Rupture de barrage	Le risque de rupture de barrage sur la commune est inexistant.

4.2 NUISANCES ET POLLUTIONS

4.2.1 Pollutions lumineuses

La commune du Falgoux se trouve en zone rurale et de montagne, à très faible densité de population. Les flux lumineux sont essentiellement générés par l'éclairage publics des villages du secteur. La notion de pollution lumineuse est, par conséquent, très faiblement représentée sur le territoire communal.

4.2.2 Pollutions de l'air

L'association *Atmo Auvergne Rhône Alpes* a établi un rapport d'activité concernant la pollution de l'air dans le Cantal. D'après ce rapport, le Cantal est un territoire préservé au regard des phénomènes de pollution de l'air que ce soit en raison des faibles émissions locales ou des faibles apports de polluants depuis les départements voisins.

Bien qu'à l'abri des phénomènes de pollution de l'air, une vigilance doit être maintenue sur le département. En effet, les faibles températures et les fortes pressions rencontrées l'hiver peuvent conduire à l'établissement de phénomènes d'inversions thermiques, aussi les vallées ne sont pas à l'abri d'épisodes de pollution aux particules fines liées aux émissions locales du trafic automobile, du chauffage au bois (utilisation de foyer ouvert) ou des opérations de brûlage des déchets verts.

La moyenne annuelle de NO₂, de PM10, PM2.5, Benzo(a)pyrène B(a)P est très faible sur la commune, indiquant une qualité de l'air très bonne.

Seule l'ozone présente des concentrations plus fortes sur la commune, en raison de l'altitude de la commune, cependant les concentrations sur la commune restent inférieures à la valeur cible pour la protection de la santé : la population n'est donc pas exposée à des dépassements réglementaires. On observe néanmoins une augmentation des niveaux d'ozone en 2018.

4.3 GESTION DES DECHETS

La gestion des déchets s'inscrit dans le cadre de la santé publique et de la protection de l'environnement. L'élimination des déchets est à ce titre un axe essentiel de la politique de l'environnement.

Le 18 décembre 2014, le Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PDPG-DND) du Cantal a été arrêté. Ce dernier est un document cadre d'orientation qui énonce des priorités et fixe des objectifs en matière de prévention, collecte, tri et valorisation des déchets. Il est établi pour une durée de 12 ans.

Le PDPG-DND est un outil de planification destiné à :

- Fixer le cadre et les grandes orientations de la gestion des déchets non dangereux ;
- Définir les actions prioritaires à développer dans les territoires ;
- Permettre l'émergence de projets publics ou privés nécessaires à la collecte et au traitement des déchets.

La Communauté de Communes gère en régie la collecte des ordures ménagères. Trois équipes ramassent les ordures ménagères dans les 27 communes du Pays de Salers soit 660km² à couvrir chaque semaine.

L'amélioration et la gestion des déchets a conduit la Communauté de Communes du Pays de Salers à programmer la réalisation de 3 déchèteries pour mailler notre territoire. Prenant en compte l'accessibilité, la localisation sur un axe de circulation et afin de permettre à un plus grand nombre de les utiliser facilement, nous avons déterminé 3 sites :

- L'Espace d'Activités du Pays de Salers, la déchèterie la plus proche de la commune, à environ 13,5 km par la route depuis le centre bourg de la commune du Falgoux.
- La commune de Saint Cernin sur la RD922
- L'ancienne déchèterie de Pleaux

4.4 NUISANCES SONORES

La directive 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement définit une approche commune à tous les Etats membres de l'Union visant à éviter, prévenir ou réduire en priorité les effets nocifs sur la santé humaine dus à l'exposition au bruit ambiant.

Le territoire communal n'est pas concerné par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'Etat dans le Cantal, approuvé le 24 août 2015 : la commune n'est pas exposée aux nuisances sonores d'infrastructures de transports terrestres ou d'activité aérienne.

4.5 NUISANCES VISUELLES

Le règlement national de la publicité définit des règles générales en fonction de la taille des communes et de leur situation. Cependant les collectivités ont la possibilité d'élaborer des règlements locaux de publicité (RLP) pour adapter les normes générales à leurs situations particulières, selon l'article L581-14 du code de l'environnement.

La commune n'est pas concernée par un RLP.

4.6 **A** RETENIR

4.6.1 **Synthèse**

Points forts	Points faibles
Il n'y a aucun risque majeur sur la commune.	9 éboulements sont recensés sur la commune.
La commune n'est soumise à aucun plan de prévention des risques.	Le potentiel de risque radon sur la commune est fort.
Aucune nuisance ni pollutions particulières ne concernent la commune.	Risques d'avalanche, de mouvement de terrain et d'inondation sur la commune.

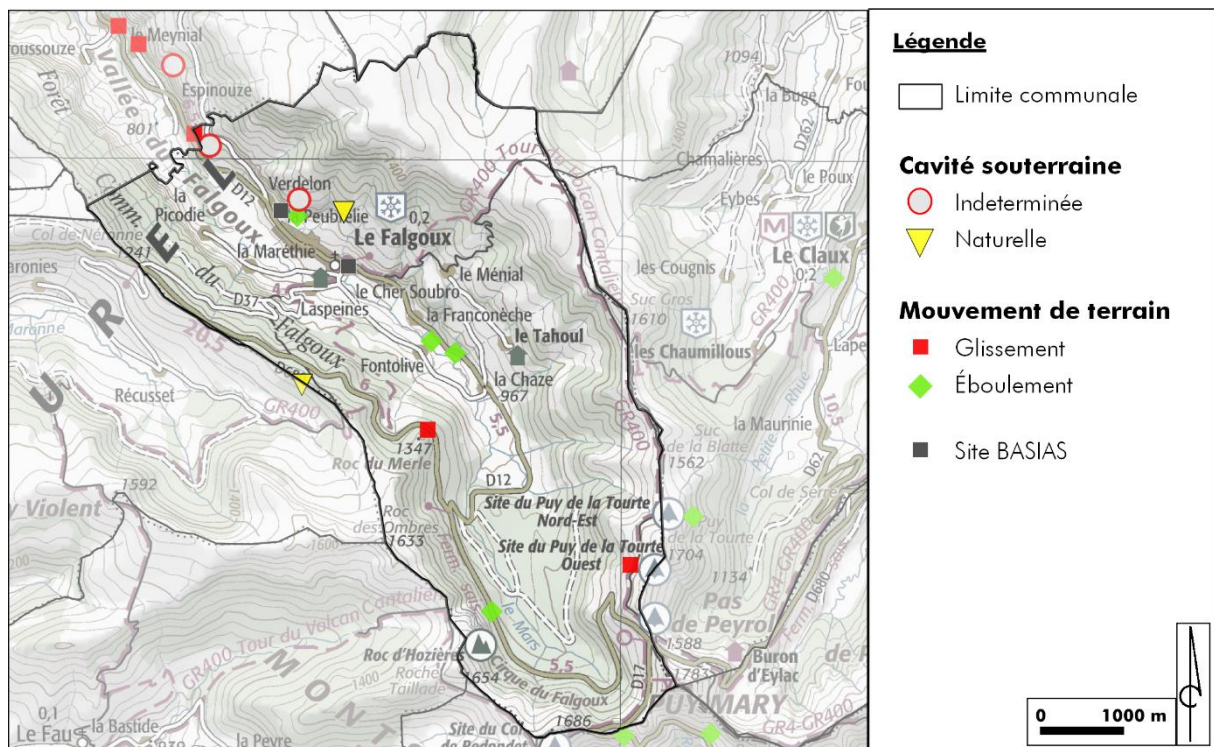


Figure 28 : Carte de synthèse des risques présents sur la commune – Sources : Géorisques, BASIAS, fond SCAN IGN – Réalisation : Artifex 2019

4.6.2 **Enjeux**

ENJEU 1 : La prise en compte des risques existants

- La prise en compte dans les choix des zones à urbaniser des zones sensibles aux éboulements et aux inondations
- La prise en compte du risque radon lors de la conception des bâtiments

ENJEU 2 : La limitation des émissions de GES

- Intégration de liaisons douces limitant le « tout voiture »

4.7 RAPPEL DES ENJEUX

	Enjeux retenus
Milieu physique et ressources naturelles	ENJEU 1 : Maintenir et améliorer l'état des cours d'eau et des masses d'eau sur la commune.
	ENJEU 2 : Préserver les espaces naturels et les terres agricoles présentes sur le territoire et ses exploitations agricoles.
	ENJEU 3 : Encourager le développement des énergies renouvelables sur la commune.
Milieux naturels	ENJEU 1 : La préservation du patrimoine écologique des milieux naturels patrimoniaux
	ENJEU 2 : La maîtrise de l'extension urbaine
Paysages et patrimoine	ENJEU 1 : La valorisation des formes traditionnelles du paysage
	ENJEU 2 : L'accompagnement de la forme urbaine et architecturale au sein des paysages
Risques et Nuisances	ENJEU 1 : La prise en compte des risques existants
	ENJEU 2 : La limitation des émissions de GES

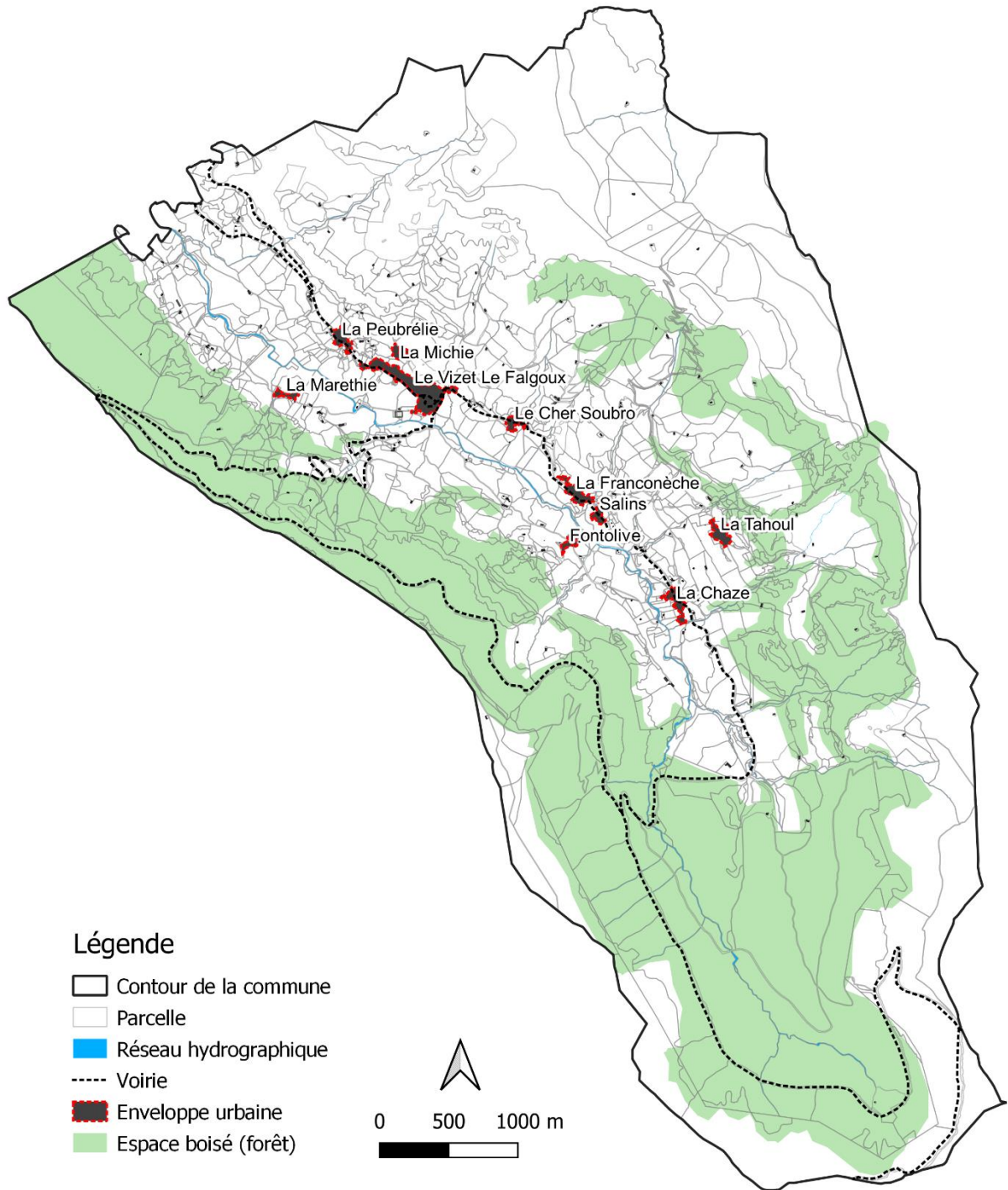
5 ANALYSE URBAINE DES TISSUS BÂTIS EXISTANTS

La commune est constituée d'un bourg centre et de plusieurs hameaux qui se sont développés le long de la vallée du Mars, essentiellement au Nord de celui-ci afin de répondre à des problématiques bioclimatiques tout en restant à proximité de l'eau.

Le centre bourg s'affirme clairement comme le tissu bâti le plus conséquent ; il dispose de la seule église, des commerces et des services.

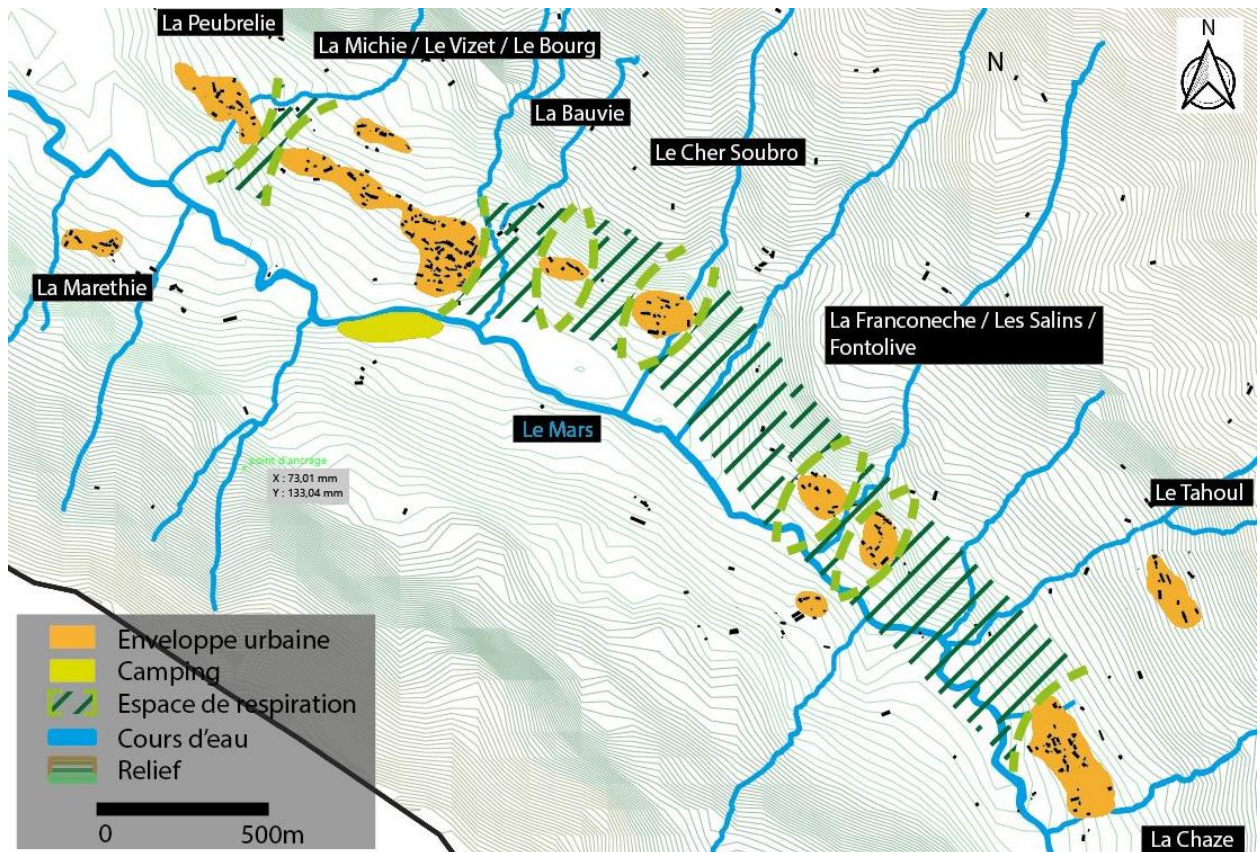
Les habitations anciennes structurent les hameaux. Elles présentent la qualité architecturale de constructions vernaculaires. Les habitations individuelles sont dominantes.

La faible attractivité de la commune a limité une urbanisation récente potentiellement dévalorisante (habitat pavillonnaire). Aucune opération groupée de type lotissement pavillonnaire n'est visible sur la commune.








La plupart des tissus bâtis sont situés sur l'axe de la RD 12.



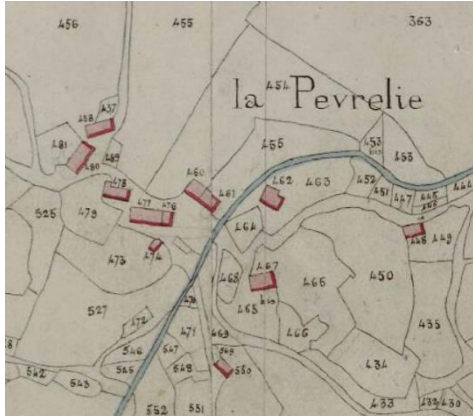

Sur la rive gauche, le bâti est plus éparé et le Tahoul en retrait à une altitude de 1.100m est une exception.


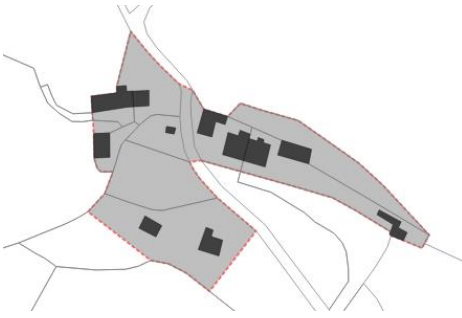
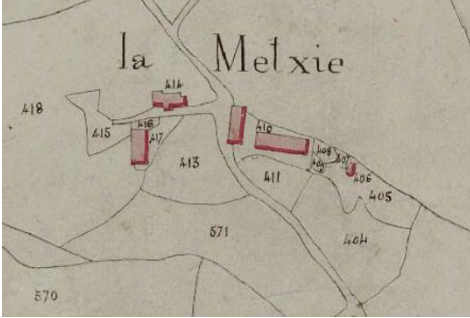





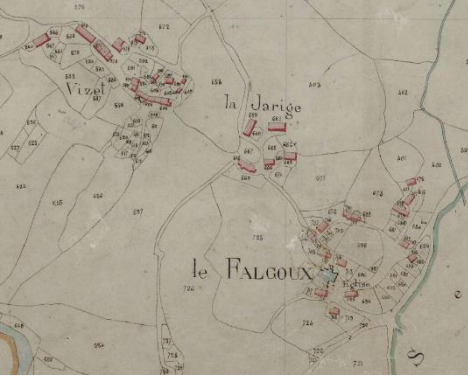


Tissus bâtis principaux du Falgoux



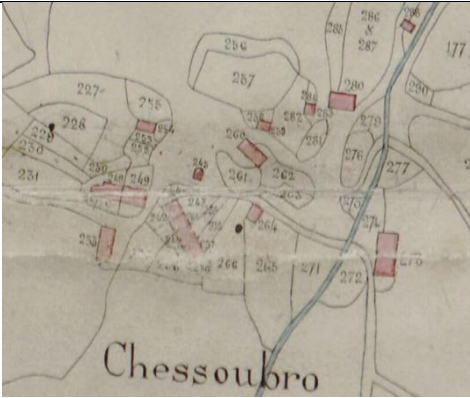
Le tissu urbain de la commune apparaît comme un chapelet organisé le long de la RD 12. Les espaces interstitiels fonctionnent comme des respirations paysagères dont il faut limiter l'urbanisation.


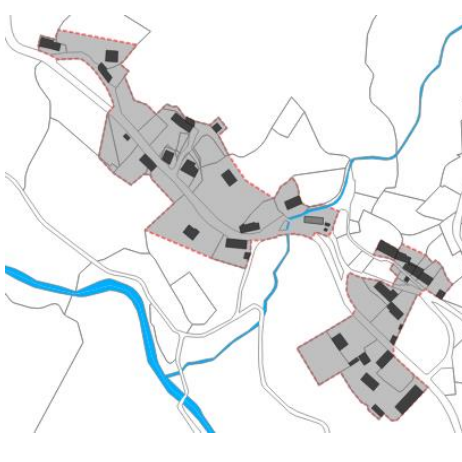
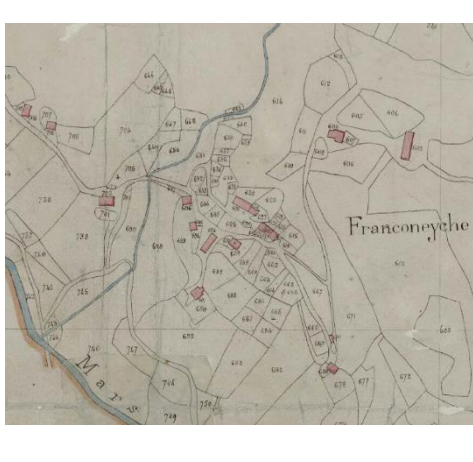

Nom du hameau :	Vue aérienne : (géoportail)	Limite de l'enveloppe urbaine	Cadastre napoléonien Nom ancien : La Marette
Le Maréthie			
Description :	<p>Petit hameau orienté au nord-est qui n'a pas vu de constructions récentes. Il est accessible depuis le sud du bourg du Falgoux et se trouve en rive gauche de la vallée du Mars.</p> <p>Ce hameau a un caractère résidentiel. Aucun bâtiment d'activité ou agricole n'est présent.</p> <p>Le bâti présent possède une qualité architecturale intéressante. Aucun élément de patrimoine ponctuel n'est identifié.</p> <p>Les vues ci-dessous présentent les entrées Est (gauche) et Ouest (droite) du hameau.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">   </div>		



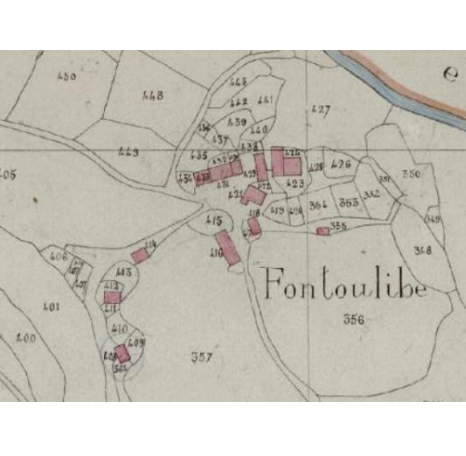
Nom du hameau :	Vue aérienne : (géoportail)	Limite de l'enveloppe urbaine	Cadastre napoléonien Nom ancien : La Pevrelie
<p>La Peubrélie</p>			
<p>Description :</p>	<p>Hameau organisé de manière linéaire le long de la RD12, avec quelques constructions récentes qui sont venues étoffer le hameau patrimonial. Hameau exposé au sud.</p> <p>Il s'agit d'un hameau à caractère résidentiel. Absence de bâtiments d'activité ou agricole.</p> <p>Il s'implante sur un replat entre la vallée du Mars (rive droite) et un escarpement rocheux comme l'illustre la photo ci-contre.</p>		







Nom du hameau :	Vue aérienne : (géoportail)	Limite de l'enveloppe urbaine	Cadastre napoléonien Nom ancien : La Melxie
La Michie			
Description :	<p>Petit hameau accessible depuis le nord-ouest du bourg du Falgoux et presque en continuité avec celui-ci. Exposé plein sud il s'est développé sur un secteur relativement pentu. Au sud du hameau, une construction récente est venue s'implanter en milieu de parcelle correspondant à une habitation de type pavillonnaire.</p> <p>Il s'agit d'un hameau à caractère résidentiel. Un bâtiment particulièrement imposant présente un caractère patrimonial remarquable. Compte tenu du dénivelé important, des liens de co-visibilité majeurs existent avec ce bâtiment.</p>		


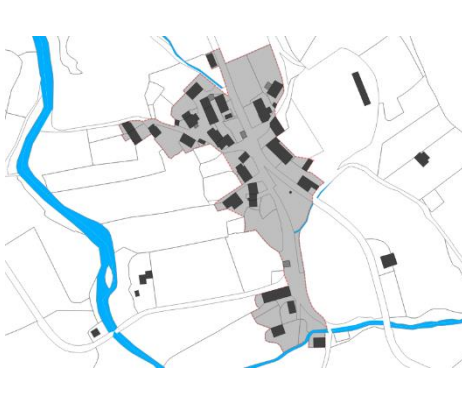
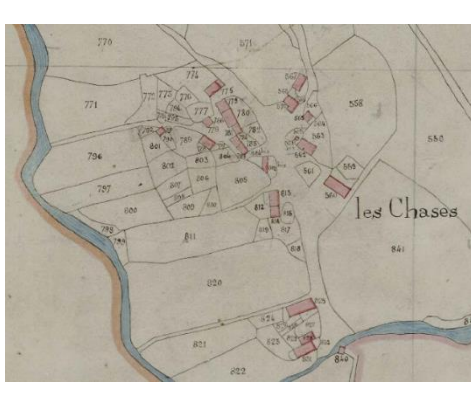

Nom du hameau :	Vue aérienne : (géoportail)	Limite de l'enveloppe urbaine	Cadastre napoléonien Nom ancien : Vizet – La Jarige – Le Falgoux
<p>Le Vizet</p> <p>Le Falgoux</p>			
<p>Description :</p>	<p>Le Falgoux : bourg-centre de la commune organisé autour de l'église et de sa place, et constitué autour de l'axe majeur, la RD12, exposé au sud-ouest, sur une légère pente. Il surplombe le Mars. Le bourg a une fonction résidentielle.</p> <p>On note un centre-bourg particulièrement développé sur le cadastre napoléonien. Le tissu considéré comme historique aujourd'hui y est déjà représenté. Il présente une qualité architecturale intéressante typique du massif cantalien. L'urbanisation s'est poursuivie sur la partie Nord, en direction de l'ancien hameau de La Jarige.</p> 	 <p>L'illustration à droite représente le bourg depuis le secteur du cimetière au sud-ouest.</p> <p>Le GR 400 traverse le bourg.</p> <p>La Jarige : Ancienne entité urbaine, qui avec l'extension du tissu bâti ne forme plus qu'une entité avec le Falgoux.</p> <p>Vizet : Hameau résidentiel mixant constructions anciennes et récentes. A gauche, le hameau depuis la RD12.</p>	

Nom du hameau :	Vue aérienne : (géoportail)	Limite de l'enveloppe urbaine	Cadastre napoléonien Nom ancien : Chessoubro
Le Cher Soubro			
Description :	<p>Hameau à vocation résidentielle exposé au sud sur une légère pente. Il est accessible par la RD12, à l'est du bourg. Au sud du hameau, la grange n'a plus d'usage agricole.</p> <p>Le hameau est sensiblement similaire à ce qu'il était en 1809.</p> <p>Le GR 400 traverse le hameau d'est en ouest.</p>		

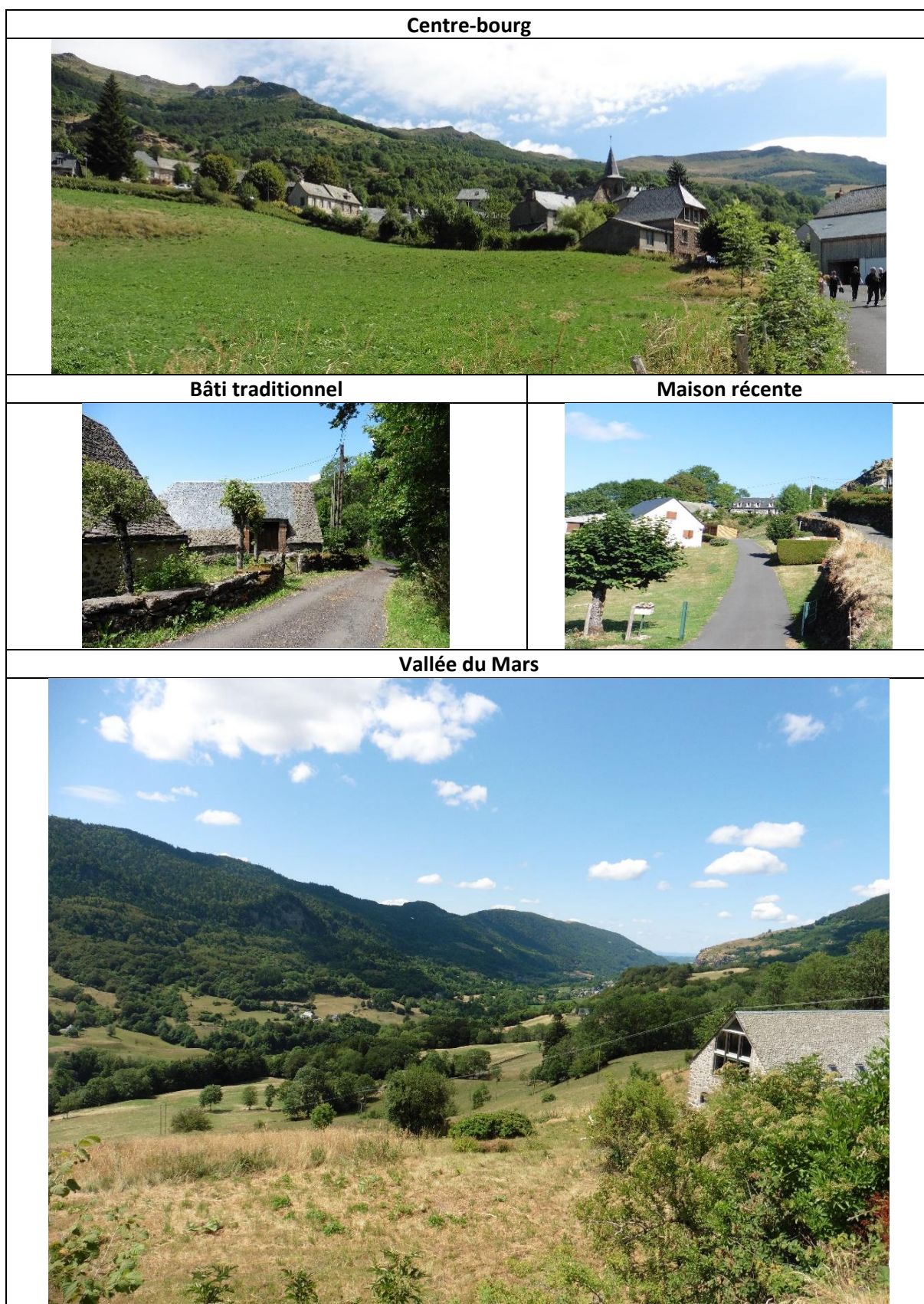
Nom du hameau :	Vue aérienne : (géoportail)	Limite de l'enveloppe urbaine	Cadastre napoléonien Nom ancien : Franconeyche
<p>La Franconèche</p> <p>Salins</p>			
<p>Description :</p>	<p>Hameau très peu dense, organisé de manière linéaire, le long de l'axe RD12. Implanté sur une pente douce, il est exposé au sud-ouest. Il s'agit d'un hameau à caractère résidentiel.</p>		

Nom du hameau :	Vue aérienne : (géoportail)	Limite de l'enveloppe urbaine	Cadastre napoléonien Nom ancien : Fontoulibe
Fontolive			
Description :	<p>Hameau à dominante agricole qui s'implante sur un replat au sud du Mars. Il est exposé au nord-est.</p> <p>Ce hameau a gardé ses limites urbaines historiques. Les deux bâtiments agricoles au cœur du hameau sont plus récents.</p>		

Nom du hameau :	Vue aérienne : (géoportail)	Limite de l'enveloppe urbaine	Cadastre napoléonien Nom ancien : Tahoul
La Tahoul			
Description :	<p>Hameau résidentiel constitué en majorité par des résidences secondaires. Il est accessible depuis le hameau de la Chaze, au niveau de la RD12. Il s'implante sur de fortes pentes en rive droite de la vallée du Mars et s'oriente au sud-ouest. Il s'agit du seul hameau d'importance situé le plus en altitude du territoire communal (environ 1 100 m contre 900 m pour le bourg). Le hameau a connu peu d'évolution entre 1809 et aujourd'hui.</p> <p>Petit patrimoine : la hameau présente un ancien four et une source captée (type abreuvoir).</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">    </div>		

Nom du hameau :	Vue aérienne : (géoportail)	Limite de l'enveloppe urbaine	Cadastre napoléonien Nom ancien : Les Chases
La Chaze			
Description :	<p>Entité urbaine importante, le hameau de la Chaze s'implante en rive droite du Mars, sur un replat en fond de vallée. Il est exposé plein Ouest. Il s'agit d'un hameau à caractère résidentiel.</p> <p>Cette entité est traversée par la route départementale RD12, c'est pourquoi l'urbanisation s'est effectuée en lien avec cette artère principale.</p>		

Panorama photographique du tissu bâti :



6 SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUES

La commune du Falgoux n'est pas concernée par des servitudes d'utilité publique autres qu'à caractère patrimonial (site classé et MH).

RTE n'exploite pas d'ouvrages de transport d'électricité et aucun projet de construction d'ouvrage n'est envisagé à court terme.

. Le site classé des **Monts du Cantal** (Massif cantalien) a été protégé le 23 octobre 1985.

Il correspond à l'ensemble formé par le massif cantalien sur les communes de Saint Jacques des Blats, Mandailles, Dienne, Laveissière, Lavigerie, Le Claux, Le Falgoux, Le Fau, Saint Paul de Salers et Saint Projet de Salers.

Sur la commune du Falgoux :

- section AM en entier
- section AN – parcelles 1 à 28 incluses
- section AP – parcelles 44, 45, 48 à 50 incluses
- section AR – parcelles 1 à 25, 27 à 29, 36 à 53 incluses

Localisation du site classé

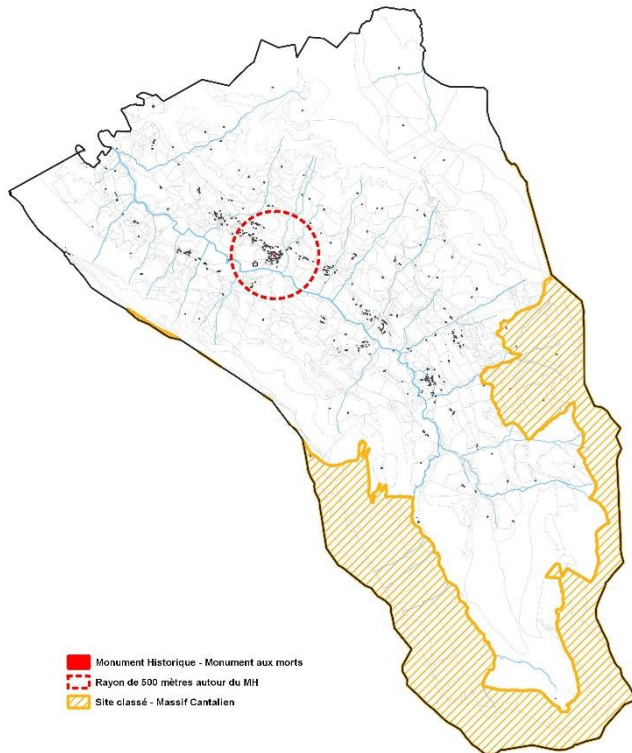


Carte réalisée par la DREAL en 2016

. Il existe un monument historique inscrit :

- Le monument aux morts localisé dans le centre-bourg du Falgoux

Il génère un périmètre de 500 mètres qui impacte la totalité du village.



Site classé et Servitude de protection des abords du Monument Historique

Le diagnostic environnemental a relevé la présence de captages d'alimentation en eau potable sur le territoire communal. 4 captages d'eau de type souterraine sont identifiés :

- Le captage de Benet
- Le captage du bois de Gouillade
- Le captage de la Rodde
- Le captage de Nérestang ou Liroux

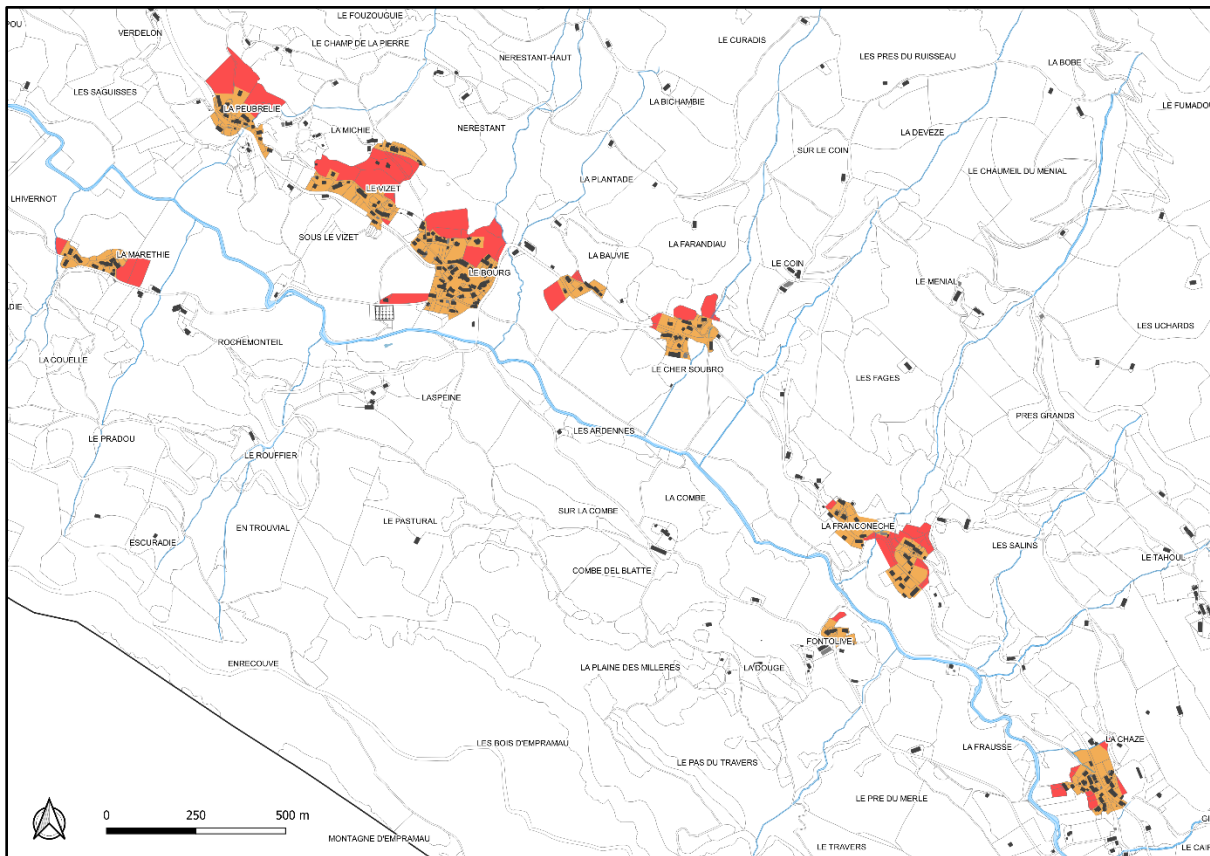
Ces captages font l'objet de périmètres de protection rapprochée actifs.

BILAN DE LA CARTE COMMUNALE

Le tableau suivant présente le potentiel constructible, par hameau, de la carte communale en vigueur :

Nom	Surface (m ²)
La Maréthie	6 466
La Peubrelie	15 950
Le Vizet	19 929
Le bourg	19 742
Laspeine	NC (camping)
La Bauvie	3 650
Le Cher Soubro	4 547
La Franconèche	9 246
Fontolive	576
La Chaze	1859
TOTAL	81 854

Un total de plus de 8ha de potentiel en espaces libres est identifié. La carte ci-dessous localise ce potentiel :



Avec une seule construction neuve dans les dix dernières années, la commune présente un potentiel constructible très conséquent.

Des secteurs seront déclassés afin d'éviter la consommation d'espace et de reconcentrer l'urbanisation sur les dents creuses et les potentiels de restructuration à l'intérieur des enveloppes urbaines existantes.

A l'inverse, un hameau important comme Le Tahoul n'était pas classé constructible dans la carte communale.

Les zones constructibles de la carte communale se caractérisent par leur étendue et leur positionnement en retrait de la RD12.

Ainsi se posent les problématiques suivantes que la carte communale existante met en lumière :

- le mitage rendu possible
- la fonctionnalité de la carte communale, avec la nécessité de porter des opérations d'ensemble afin d'optimiser le foncier. Les opérations d'ensemble comportant plusieurs lots seraient pratiquement impossibles à commercialiser compte tenu de l'attractivité du territoire
- l'accès parfois problématique aux parcelles : en retrait de la RD12 et avec des voies d'accès souvent étroites et pentues.

La faible urbanisation associée à la durée de validité de la carte communale existante peut ainsi s'expliquer en fonction de différents paramètres :

- la très faible attractivité de la commune pour la construction de résidences principales
- des zones constructibles peu judicieuses au regard de leur positionnement
- une rétention foncière peu évidente à démontrer compte tenu de la très faible demande mais réelle (quasi-absence de terrains à la vente)

Un redéploiement des zones constructibles apparaît donc comme nécessaire : s'il ne stimulera pas nécessairement l'attractivité de la commune, il lui permettrait de répondre plus efficacement aux éventuelles demandes.

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

Présentation de la commune	La commune du Falgoux est située au cœur du Cantal avec le Puy Mary sur une de ses limites. Elle est éloignée des axes de communication principaux.
Démographie et habitats	Déclin démographique ancien Part conséquente du nombre de résidences secondaires Plus de 35% des habitations possèdent plus de 5 pièces. Territoire peu attractif : 1 seule maison neuve en 10 ans.
Equipements, commerces, économie	Les équipements et les commerces se concentrent essentiellement dans le centre-bourg (exceptions : Pas de Peyrol, col de Néronne) L'activité économique se résume au tourisme et à l'agriculture La commune peut valoriser un patrimoine naturel, bâti et culturel riche L'hébergement touristique est conséquent : hôtel, gîtes, camping, aire de camping-cars Le projet de parc ludique viendrait compléter l'offre existante et renforcer l'attractivité de la commune sur un site stratégique entre Salers et le pas de Peyrol
Agriculture	Un nombre d'exploitants et une surface agricole utile en baisse Omniprésence de l'activité d'élevage Un climat et une topographie pénalisant les exploitations De nombreuses appellations de qualité La problématique du loup reste un problème majeur
Voiries et réseaux	Utilisation de l'automobile déterminante sur ce territoire Chemins de randonnée à maintenir et valoriser La commune gère en régie le réseau AEP et possède un assainissement collectif sur les tissus bâtis principaux.
Enjeux environnementaux	Maintenir et améliorer l'état des cours d'eau et des masses d'eau sur la commune. Préserver les espaces naturels et les terres agricoles présentes sur le territoire et ses exploitations agricoles. Encourager le développement des énergies renouvelables sur la commune. La préservation du patrimoine écologique des milieux naturels patrimoniaux La maîtrise de l'extension urbaine Paysages et patrimoine ENJEU 1 : La valorisation des formes traditionnelles du paysage L'accompagnement de la forme urbaine et architecturale au sein des paysages La prise en compte des risques existants La limitation des émissions de GES
Tissus bâtis	La majorité des tissus bâtis du territoire s'implantent dans le fond de la vallée du Mars, essentiellement en rive droite.
Architecture patrimoine et	Intérêt d'une architecture vernaculaire que l'absence de bâtiments récents doublée d'un intérêt touristique a particulièrement préservé dans son contexte
Servitudes d'utilité publiques	Site classé et MH inscrit
Bilan de la carte communale	Faible urbanisation malgré les emprises très conséquentes Faible fonctionnalité au regard de l'attractivité de la commune

OBJECTIFS CHIFFRES ET JUSTIFICATIONS

1 OBJECTIFS COMMUNAUX

La commune de Le Falgoux a lancé la révision de sa carte communale dans la perspective :

- D'une part de permettre la création d'un parcours ludique sur le site du Pont des Eaux, projet touristique d'envergure et assurant une offre complémentaire avec les activités existantes
- D'autre part de redéployer des zones constructibles plus aptes à accueillir des projets que celles définies dans le précédent document

Le projet de carte communale s'établissant dans un nouveau cadre législatif et réglementaire, les zones constructibles sont définies avec un souci de modération de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Le projet communal doit tenir compte d'une pyramide des âges défavorable et d'une attractivité limitée pour les résidences principales.

Il faut souligner que le projet de territoire de la commune du Falgoux ne se résume pas à un projet de développement démographique. Il vise également à promouvoir et stimuler l'activité économique, son animation... c'est dans cette perspective que le projet de parcours ludique au Pont des Eaux prend son sens alors même que le site de la commune du Falgoux, et le Pas de Peyrol en particulier, bénéficient d'une forte fréquentation touristique.

Les objectifs de la commune sont donc :

- De promouvoir un regain démographique en redéployant les zones constructibles de la carte communale existante
- De limiter l'impact des extensions urbaines sur les paysages et sur les espaces agricoles et naturels en réduisant les zones constructibles
- De favoriser le développement touristique en positionnant un projet de parcours ludique porté par la communauté de communes au Pont des Eaux, site accueillant déjà des départs de pistes de ski de fond et de randonnées

2 PROGRAMMATION

Le parcours ludique

Le site du Pont des Eaux, s'il est le départ de randonnées, est surtout mis en avant dans la période hivernale avec les pistes de ski de fond.

La création d'un pôle touristique « estival » contribue à donner un usage sur une plus longue plage de temps dans l'année. Cette nouvelle offre crée de l'animation, de l'activité économique et de l'emploi. Elle est portée par la Communauté de Communes sur laquelle rejaillira cette dynamique.

Il faut noter le caractère complémentaire de ce projet entre Salers avec son intérêt patrimonial majeur et son statut de Petite Cité de Caractère, et le Puy Mary / Pas de Peyrol avec ses chemins de randonnée et son grand paysage. Une offre ludique s'associe parfaitement aux activités touristiques proches.

L'évaluation environnementale permet de caractériser la sensibilité du site et de valider les choix opérés. Le parti d'aménagement final devra considérer les enjeux observés dans le cadre de l'étude et de l'évaluation environnementales.

Les zones constructibles

Le territoire du Haut Cantal Dordogne mène l'élaboration d'un SCOT qui vise la définition d'objectifs, au travers de son DOO, à l'échelle de chaque commune. Si le dossier reste en cours d'élaboration, la révision de la carte communale du Falgoux intègre différentes données, notamment en termes de limitation de la consommation d'espace et de production de logements.

Plusieurs paramètres doivent être pris en considération pour définir le projet de développement.

Nombre d'habitants par ménage

Le nombre d'habitants par ménage est de 1,7, ce qui représente un niveau très bas, représentatif, dans le cas du Falgoux, d'une population âgée avec de nombreuses personnes seules.

Compte tenu de la pyramide des âges, ce niveau ne saurait être inversé à moyen terme.

Le scénario de développement considère donc un maintien de ce chiffre.

Tendance démographique

L'évolution démographique sur la dernière période est de -2,3% par an. Cette baisse est destinée à se poursuivre, à nouveau du fait de la pyramide des âges et d'un taux de mortalité induit élevé qui va se maintenir à moyen terme.

Perspectives à moyen terme : 2032

La carte communale vise un objectif à 12ans permettant de mettre en avant des secteurs de développement à moyen terme.

Inflexion d'une tendance démographique lourde

Suite au redéploiement des zones constructibles, de nouveaux projets sont attendus afin d'accueillir une nouvelle population ou de maintenir des ménages déjà présents.

Si une inversion complète de la tendance démographique paraît inenvisageable, le projet de carte communale porte un scénario intermédiaire d'inflexion de cette tendance avec un ralentissement de la diminution de la population à -1,2% par an.

Année	Population	Evolution
2016	124	
2017	121	-2,30%
2018	118	-2,30%
2019	116	-2,30%
2020	113	-2,30%
2021	110	-2,30%
2022	108	-2,30%
2023	105	-2,30%
2024	103	-2,30%
2025	101	-2,30%
2026	98	-2,30%
2027	96	-2,30%
2028	94	-2,30%
2029	92	-2,30%
2030	90	-2,30%
2031	87	-2,30%
2032	85	-2,30%

nnée	Population	Evolution
2016	124	
2017	123	-1,20%
2018	121	-1,20%
2019	120	-1,20%
2020	118	-1,20%
2021	117	-1,20%
2022	115	-1,20%
2023	114	-1,20%
2024	113	-1,20%
2025	111	-1,20%
2026	110	-1,20%
2027	109	-1,20%
2028	107	-1,20%
2029	106	-1,20%
2030	105	-1,20%
2031	103	-1,20%
2032	102	-1,20%

Scénario démographique « fil de l'eau »

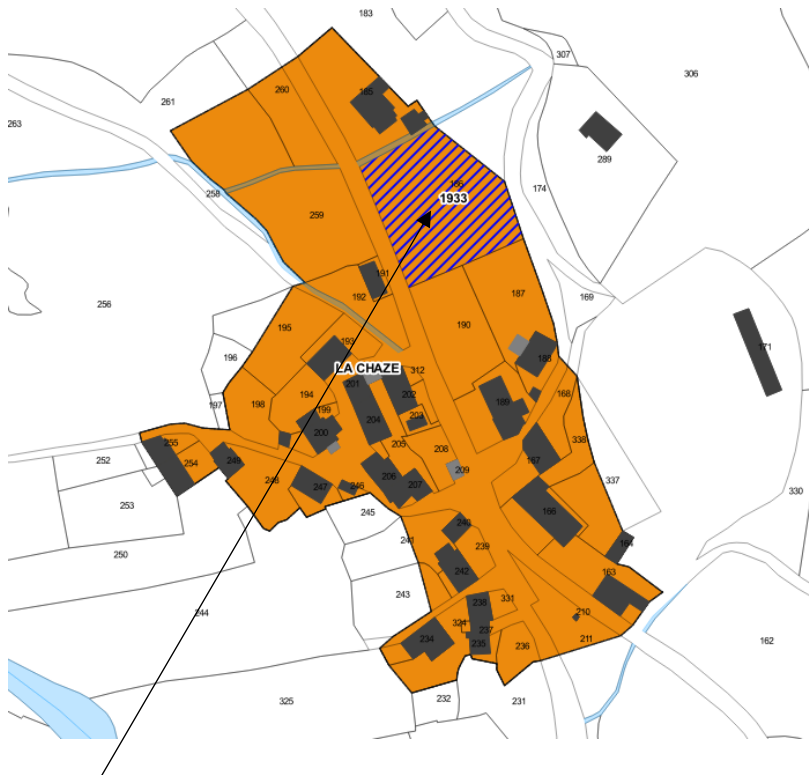
Même avec une perte de population attendue, le projet communal apparaît relativement ambitieux au regard du passé récent.

L'augmentation de population prévue est donc de 17 habitants par rapport au scénario tendanciel, soit 10 logements à produire avec 1,7 habitant par ménage.

Scénario démographique de la carte communale

Cet objectif de 10 logements à produire peut se répartir de la façon suivante :

- Résorption de la vacance : le niveau de vacance est de 6,1% en 2015 avec 14 logements. Un niveau de 5% est à considérer comme « normal » dans le cadre du marché de l'immobilier. L'objectif est donc de réduire de 3 logements ce niveau de vacance pour descendre sous les 5%. Compte tenu de la dynamique locale, 2 des 3 logements réactivés sont à considérer comme secondaires ou touristiques
- Transformations / changements de destination : le gisement est non négligeable mais difficile appréhender du fait du coût certain induit par des travaux de remise en état de granges imposantes. La proportion de résidences principales est également à relativiser. La production de 0,5 changement de destination par an est retenue, soit 6 sur 12ans avec une proportion de 1/3 de résidences principales. Le chiffre de 2 résidences principales est donc retenu.
- Densification de parcelles déjà construites : compte tenu de la faible attractivité et du faible coût des terrains, aucun objectif n'est fixé quant à la possibilité de construire sur des terrains déjà urbanisés.
- Dents creuses : elles sont réduites en nombre et en dimensions du fait de la densité des tissus bâtis anciens. Ce potentiel peut être réduit à 1 logement au hameau de la Chaze.



Dent creuse au hameau de la Chaze – Extrait de la carte communale

- Il resterait une production de 6 logements à prévoir. La faible urbanisation récente ne donne pas d'indication quant à la densité observable. Une moyenne de 1.200m² par logement est prise en compte dans le calcul, tenant compte du caractère rural du territoire.

Sans sous-évaluer le déficit d’attractivité, le caractère très limité de l’urbanisation dans les dernières années peut également trouver une explication dans une certaine rétention s’étant appliquée à la carte communale existante.

Comme il l’a été indiqué, le coût des terrains constructibles est faible et ne représente donc pas un intérêt déterminant pour des propriétaires. Le niveau de rétention foncière à attendre est donc élevé.

Elle est renforcée par le fait que l’offre en terrains constructibles se situe à un niveau très faible et que la correspondance entre demandes éventuelles et offre apparaît donc particulièrement problématique : si des demandes émergent, rien n’indique qu’elles pourront correspondre aux emprises constructibles définies. Il faut relever que les tissus bâtis significatifs dotés d’une zone constructible sont au nombre d’une dizaine, soit plus que les 6 logements attendus : il n’est même pas possible de prévoir une possibilité de construire supplémentaire par hameau.

Le coefficient de rétention pris en compte est de 2.

Cette répartition reste très indicative compte tenu de l’échelle de la commune.

La consommation d’espace à attendre est donc de $6 \times 1.200 \times 2 =$ environ 1,4ha.

Cette consommation d’espace, malgré un coefficient de rétention élevé, apparaît moindre que l’objectif du SCOt d’une consommation d’espace maximale de 0,17ha par an, soit 2ha sur 12 ans.

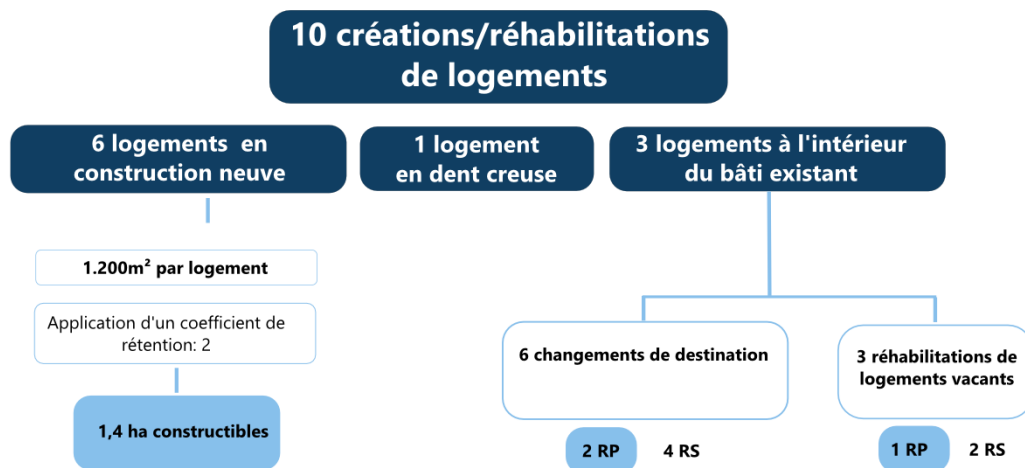
La minoration est de 30% démontrant le caractère modéré des extensions urbaines de la carte communale du Falgoux.

Par rapport aux 8,2ha constructibles de la carte communale existante, avec moins 6,8ha, la réduction est de plus de 80%.

En revanche, la définition d’objectifs de modération de consommation d’espace trouve ses limites avec le nombre très réduit de projets attendus : en effet, comme indiqué ci-dessus, il apparaît très illusoire qu’une offre en terrains constructibles pour 6 projets soit pertinente. Les emprises sont donc majorées pour assurer un minimum de fonctionnalité au document d’urbanisme.

OBJECTIF DEMOGRAPHIQUE
 Objectif de réduction de la diminution démographique à -1,2 % par an, soit 109 habitants en 2032
 Maintien d’un nombre de 1,7 habitant par ménage en 2032

RP: Résidences principales
RS: Résidences secondaires



3 SECTEUR DE DEVELOPPEMENT

3.1 GENERALITES

Le redéploiement de zones constructibles vise à privilégier certains principes généraux :

- Impact agricole, paysager et environnemental faible
- Préservation de « glacis » paysagers : respirations entre les villages, écrins en partie basse des villages et autour des bâtiments emblématiques...
- Connexion aux réseaux
- Choix de terrains relativement plats à l'intérieur ou en continuité directe des villages et hameaux : secteur de développement « principal » à la Chaze

La carte communale existante rendait constructibles de grandes parcelles / emprises en retrait de la RD12.

De façon plus pragmatique, la carte révisée réduit les emprises constructibles et les repositionne à proximité de la RD. Les zones constructibles sont ainsi plus accessibles et la consommation d'espace reste limitée.

3.2 DONNEES CHIFFREES

La réduction de la zone constructible est faible car la carte communale comprend des secteurs déjà bâtis qui n'étaient pas classés ainsi dans la carte communale existante.

Le camping est existant et la mise en place d'une zone constructible dédiée n'implique pas d'urbanisation supplémentaire.






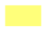
Les surfaces présentées ici sont indiquées en m².

SECTEURS RESIDENTIELS						
Secteur constructible	CC en vigueur	Supprimé	Conservé	Ajouté	Projet de CC	Comparaison
Le bourg	55 021	19 343	35 604	4 293	39 897	-15 124
Le Vizet	38 955	20 493	18 410	4 772	23 182	-15 773
La Peubrelie	29 549	15 929	13 581	6 873	20 454	-9 095
La Maréthie	15 368	6 457	8 891	0	8 891	-6 477
La Bauvie	8 899	3 645	5 242	0	5 242	-3 657
Le Cher Soubro	18 938	5 350	13 563	0	13 563	-5 375
La Franconèche	33 147	10 243	22 860	321	23 181	-9 966
Fontolive	4 707	575	4 125	0	4 125	-582
La Chaze	22 115	4 112	17 974	5 148	23 122	1 007
Le Tahoul	0	0	0	8 779	8 779	8 779
TOTAL	226 699	86 147	140 250	30 186	170 436	-56 263

AUTRES SECTEURS						
Camping existant	18 695	0	18 695	0	18 695	0
Le Pont des Eaux (projet parcours ludique)	0	0	0	41 366	41 366	41 366
TOTAL	18 695	0	18 695	41 366	60 061	41 366

3.3 DESCRIPTION DES SECTEURS CONSTRUCTIBLES A CARACTERE RESIDENTIEL

La légende ci-dessous est commune à toutes les cartes présentées en suivant :

	Carte communale en vigueur
Projet de Carte communale	
	Supprimé
	Conservé
	Ajouté
	Localisation du camping existant (conservé)
	Localisation projet d'accrobranche (ajouté)

- **Le bourg**

Le centre-bourg concentre la plus grande part des équipements et commerces de la commune.

Le secteur Nord, présentant une difficulté d'accès, est retiré de la zone constructible (photo ci-contre).

Au Sud-Ouest, la zone jusqu'au cimetière présente une excroissance incohérente à l'échelle de la trame urbaine existante. A l'Ouest, un bâtiment communal est exclu du secteur constructible.



L'intégralité du tissu bâti existant au niveau du bourg a été conservée en zone constructible.

Au Nord-Ouest, un secteur situé entre le bourg et le Vizet, englobant une parcelle déjà urbanisée (photo ci-contre) et un secteur en légère pente en direction de la RD12 a été ajouté au projet de carte communale.

Objectif : permettre un projet résidentiel, classer un secteur de la tache urbaine à l'intérieur de la zone constructible, préserver la perception d'un bâtiment remarquable d'une urbanisation mal contrôlée



Ce secteur permet de créer une continuité entre le hameau et le bourg.

Au l’Ouest du centre-bourg deux secteurs limités sont ajoutés sur une pente douce entre la RD12 et la voie communale menant à la Maréthie (photo ci-contre).

Objectif : renforcer le tissu bâti du bourg-centre et permettre des projets résidentiels en entrée Ouest



- **Le Vizet**

Le Vizet est un hameau majeur de la commune, situé en continuité du bourg du Falgoux. A l'Est, le secteur présenté précédemment permet de créer une continuité entre le hameau et le bourg.



Au Nord, le zonage est ajusté pour englober un secteur déjà urbanisé (photo ci-contre).

Objectif : classer un secteur de la tache urbaine à l'intérieur de la zone constructible



Enfin, un secteur situé à l'extrémité Ouest du Vizet, en continuité de l'urbanisation existante, le long de la RD12 est ajouté.

Objectif : permettre un développement limité en bordure de la RD12, répondant aux attentes des administrés.



Au cœur du hameau une surface importante actuellement constructible est supprimée du projet.



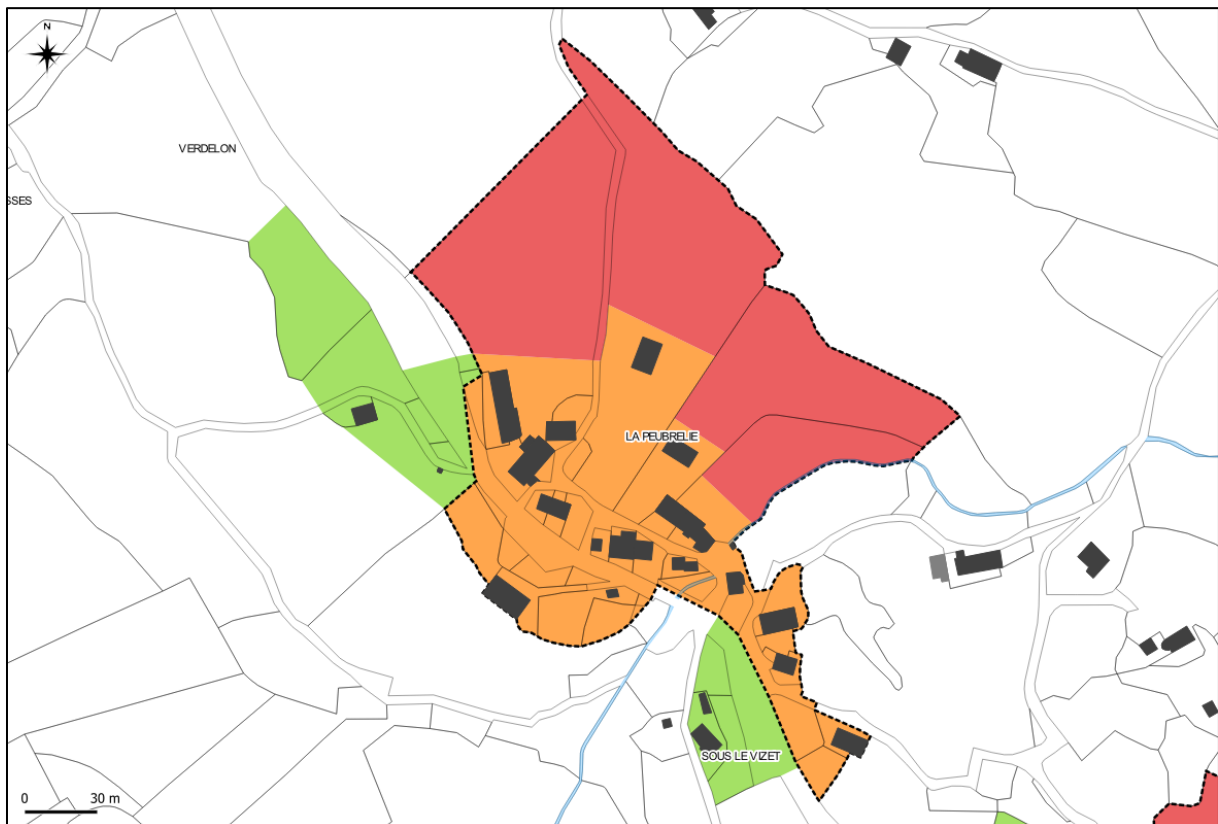
- **La Peubrelie**

Au niveau du hameau de la Peubrelie, deux secteurs constructibles sont ajoutés en entrées Est et Ouest du hameau. Ces secteurs correspondent respectivement à un secteur déjà urbanisé (photo de gauche) et à un secteur le long de la RD12, en continuité de l'urbanisation existante du hameau (photo de droite).

Objectif : permettre le développement d'un hameau historique

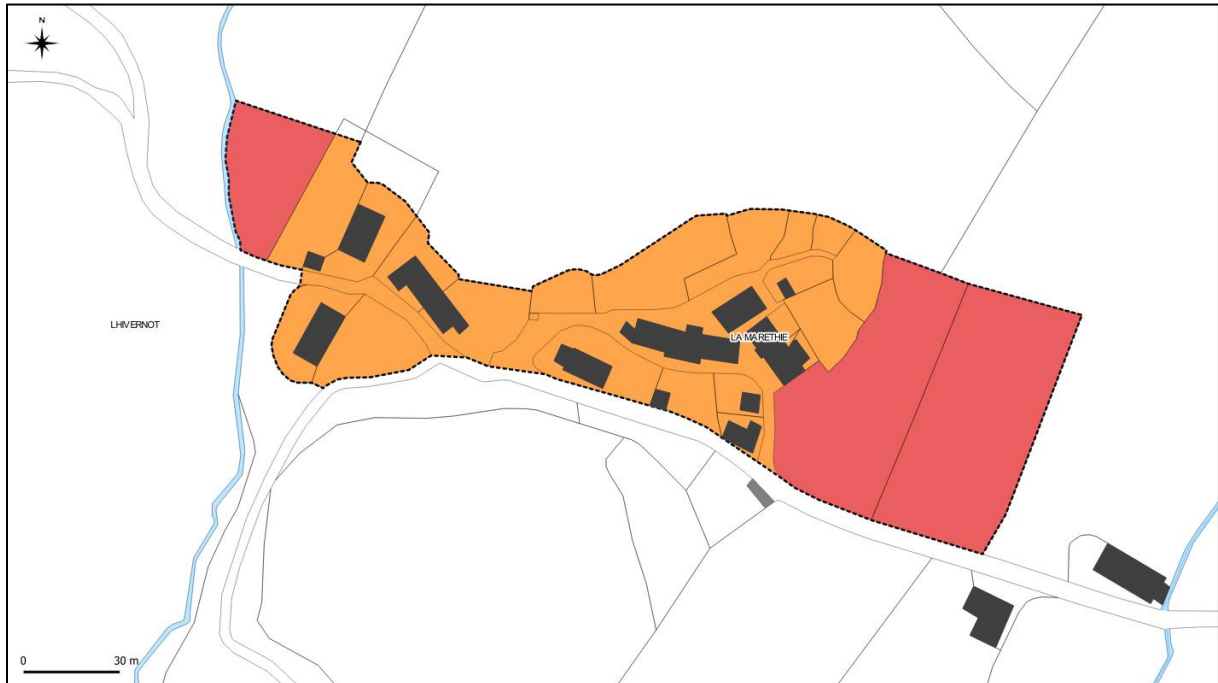


Au nord du hameau, un important secteur initialement constructible est supprimé.



- **La Maréthie**

Le hameau de la Maréthie présente peu d'enjeux en matière de développement. Il se trouve à l'écart de la RD12, axe majeur à l'échelle communale. La zone constructible est réduite aux secteurs déjà urbanisés



Ci-dessous, exemple de secteur supprimé en entrée Est de hameau :



- **La Bauvie**

Le hameau de la Bauvie présente peu d'enjeux en matière de développement. Il se trouve à proximité immédiate du bourg du Falgoux, le long de la RD12. Dans ce hameau, la zone constructible est réduite aux secteurs déjà urbanisés.

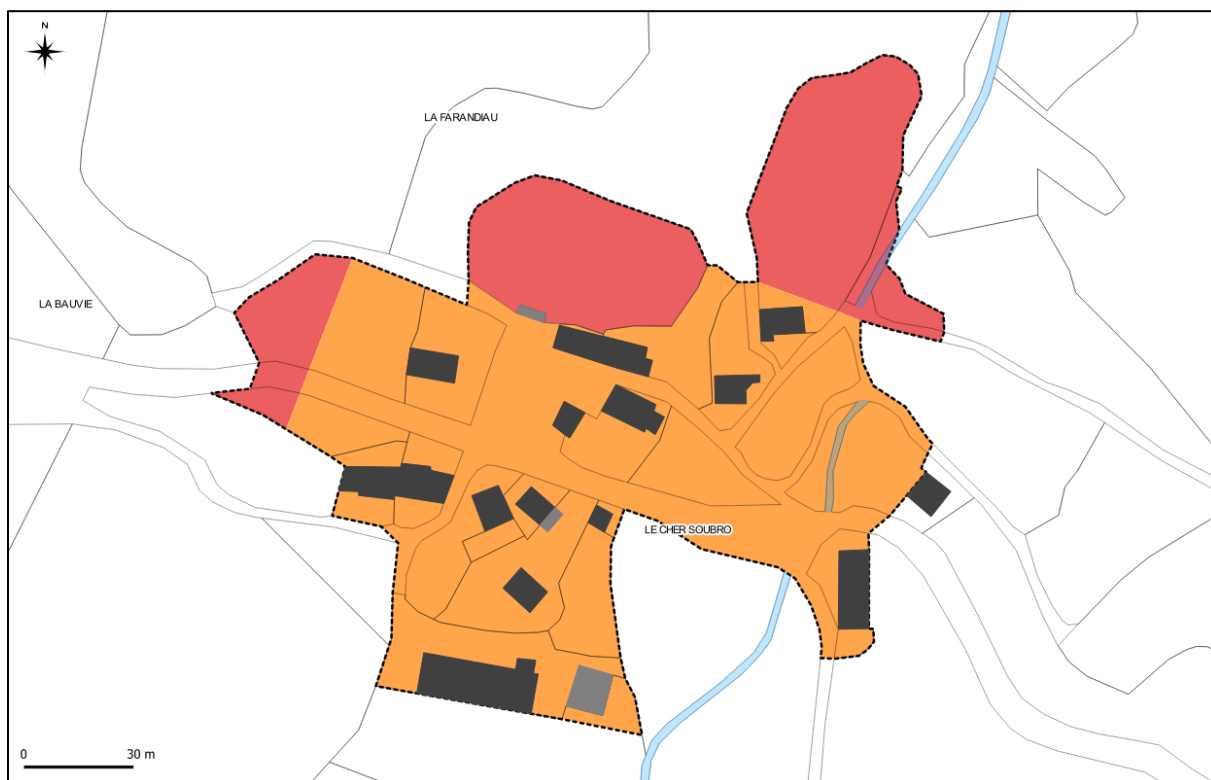


Ci-dessous, exemple de secteur supprimé au Sud-Ouest du hameau :

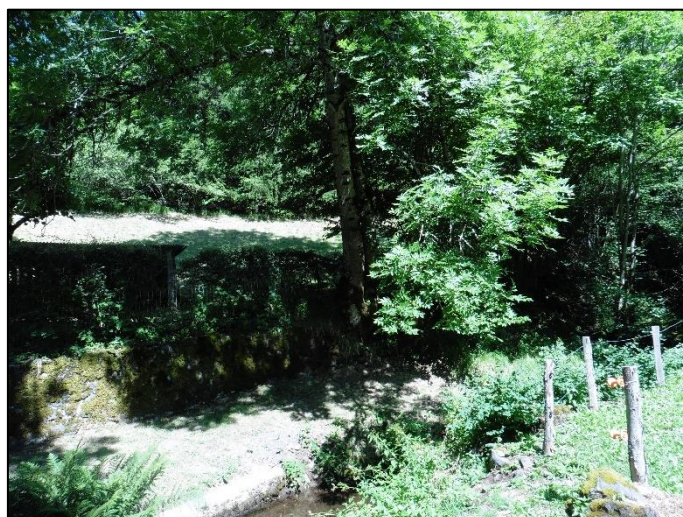


- **Le Cher Soubro**

Le hameau du Cher Soubro présente peu d'enjeux en matière de développement. Dans ce hameau, la zone constructible se limitera aux secteurs déjà urbanisés. Les secteurs constructibles de la CC existante correspondent à des boisements de pentes ou milieu relativement fermés (voir photo ci-dessous).

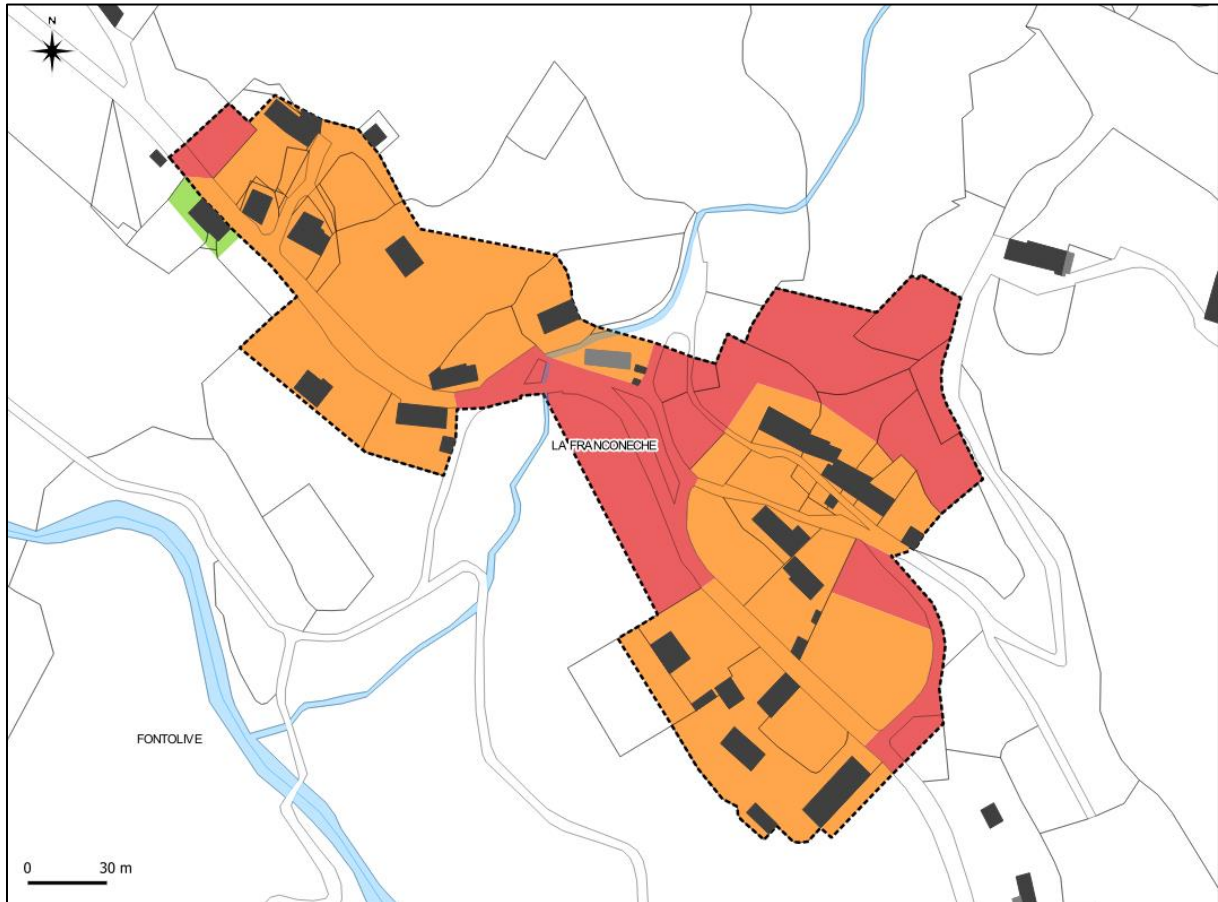


Ci-dessous, exemple de secteur supprimé au sud-ouest du hameau :



- **La Franconèche**

Le hameau de la Franconèche est un hameau important au Sud du territoire communal. Les contours de ce hameau peu compact se sont précisés dans le projet de CC. Les secteurs constructibles se limitent aux zones déjà urbanisées.

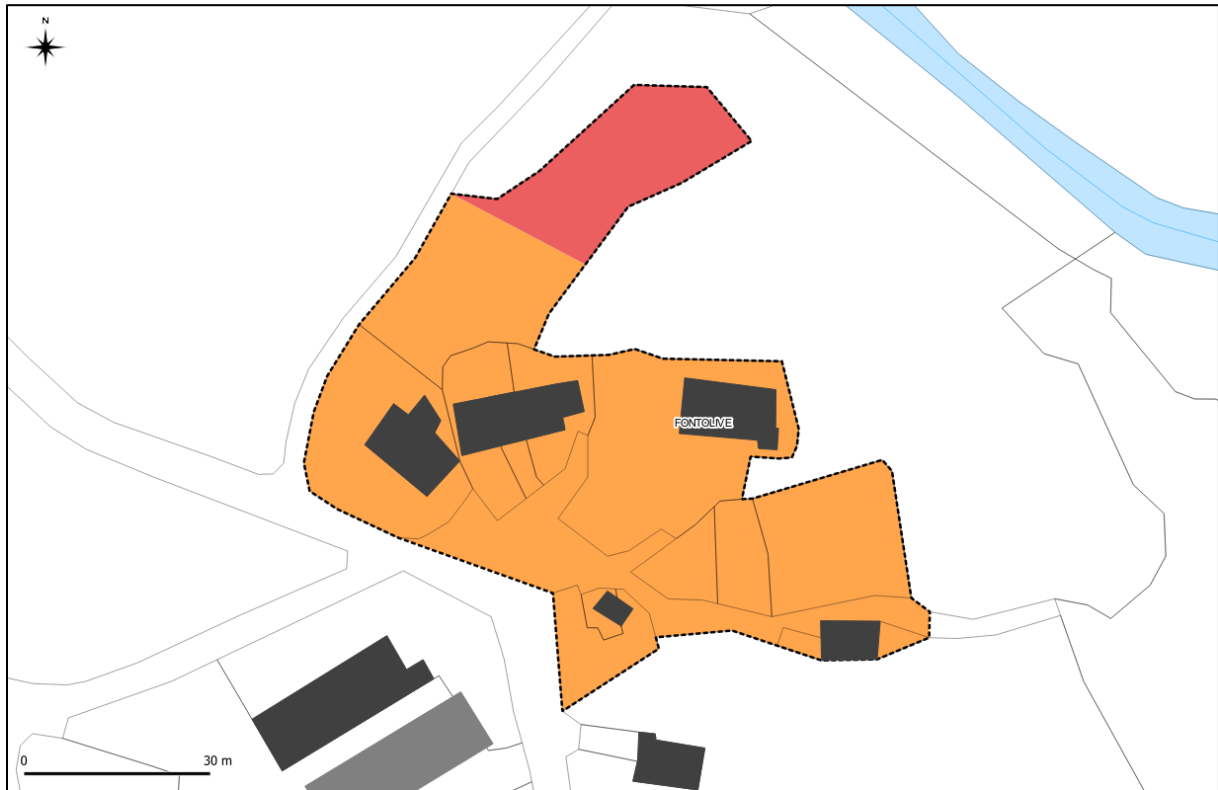


Au cœur du hameau, un important secteur a été supprimé, car présentant des enjeux environnementaux (proximité du cours d'eau). Au nord, un secteur de boisement de pente a également été évité dans le projet.



- **Fontolive**

Le hameau de Fontolive présente peu d'enjeux en matière de développement. Il se trouve déconnecté de la RD12, axe structurant de la commune et présente un caractère agricole. La zone constructible a été réduite aux habitats existants (hors périmètre de réciprocity agricole). Au Nord, un secteur boisé, peu accessible et en recul des voies communales, a été supprimé.

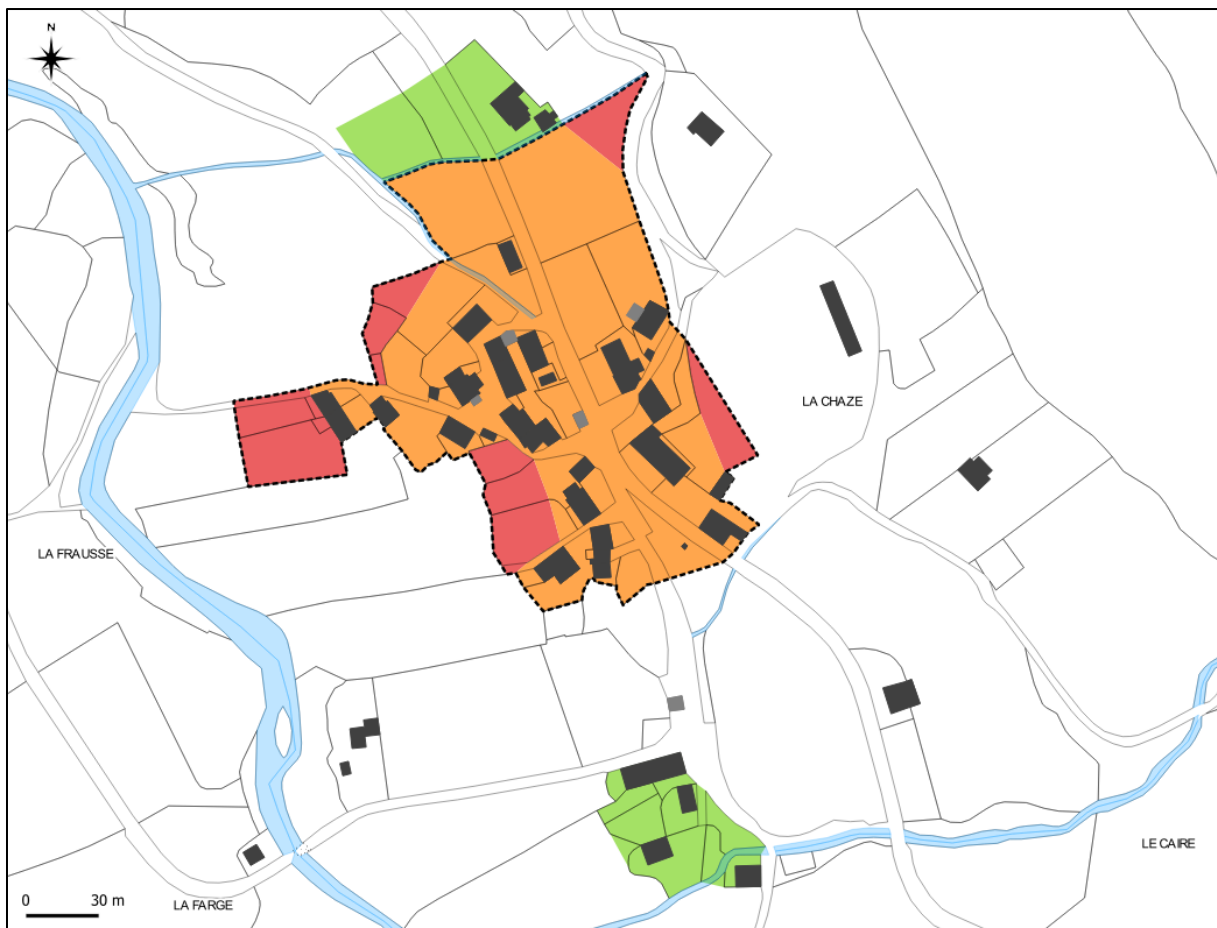


- **La Chaze**

Le hameau de la Chaze est un hameau structurant à l'échelle communale. Il se trouve à un carrefour entre la RD12 et des voies communales desservant d'autres hameaux. Alors que des secteurs peu accessibles, en retrait des voies de circulation, ont été supprimés, deux autres secteurs ont été ajoutés :

- Un secteur situé en entrée Nord du hameau. Il correspond partiellement à un secteur anthropisé - rampe d'accès une habitation existante- (photo ci-contre).
- Un secteur situé au Sud de la Chaze correspondant à des secteurs bâtis.

Objectif : permettre un développement affirmé sur des terrains relativement plats



- **Le Tahoul**

Ce hameau important de la commune, situé sur les hauteurs, en rive droite du Mars n'avait pas été intégré à la carte communale en vigueur. L'intégralité du hameau correspondant à un secteur déjà urbanisé est ajoutée.

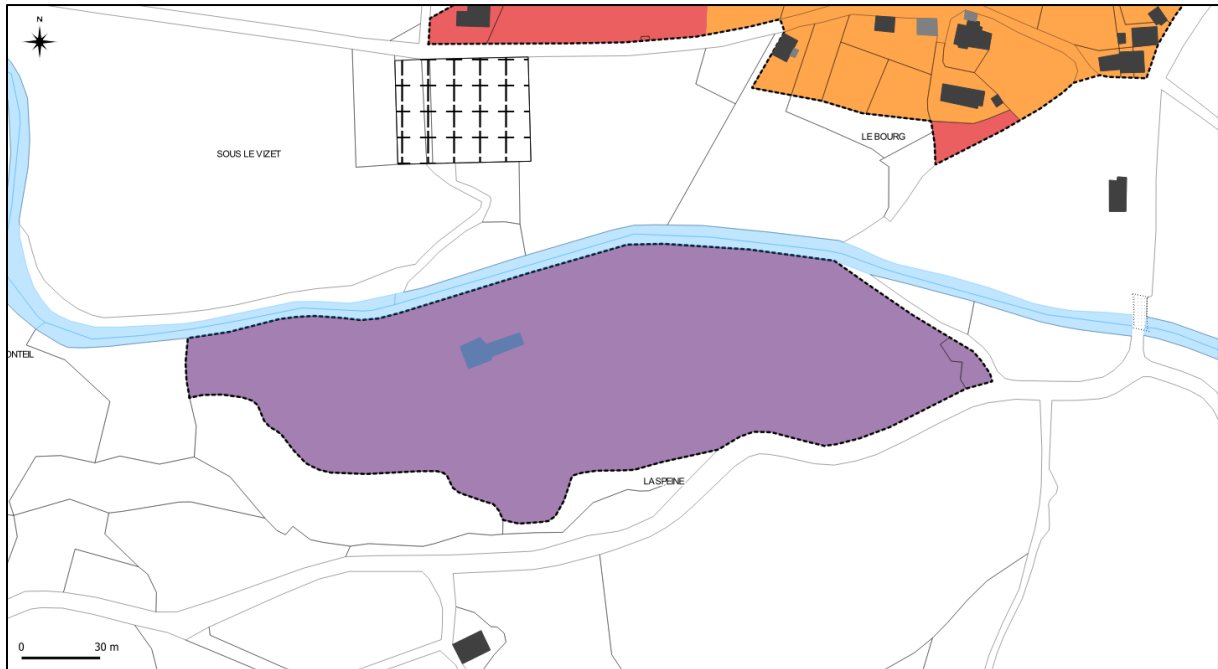
Objectif : affirmer un hameau historique mais sans extension possible



3.4 SECTEUR D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE

- Laspeine (camping)

Le Camping municipal est un équipement important à l'échelle communale. Situé en contrebas du bourg-centre, il permet d'accueillir des touristes durant la saison estivale. Le secteur correspondant à l'emprise du camping est classé en zone constructible. Aucun agrandissement n'y est prévu.



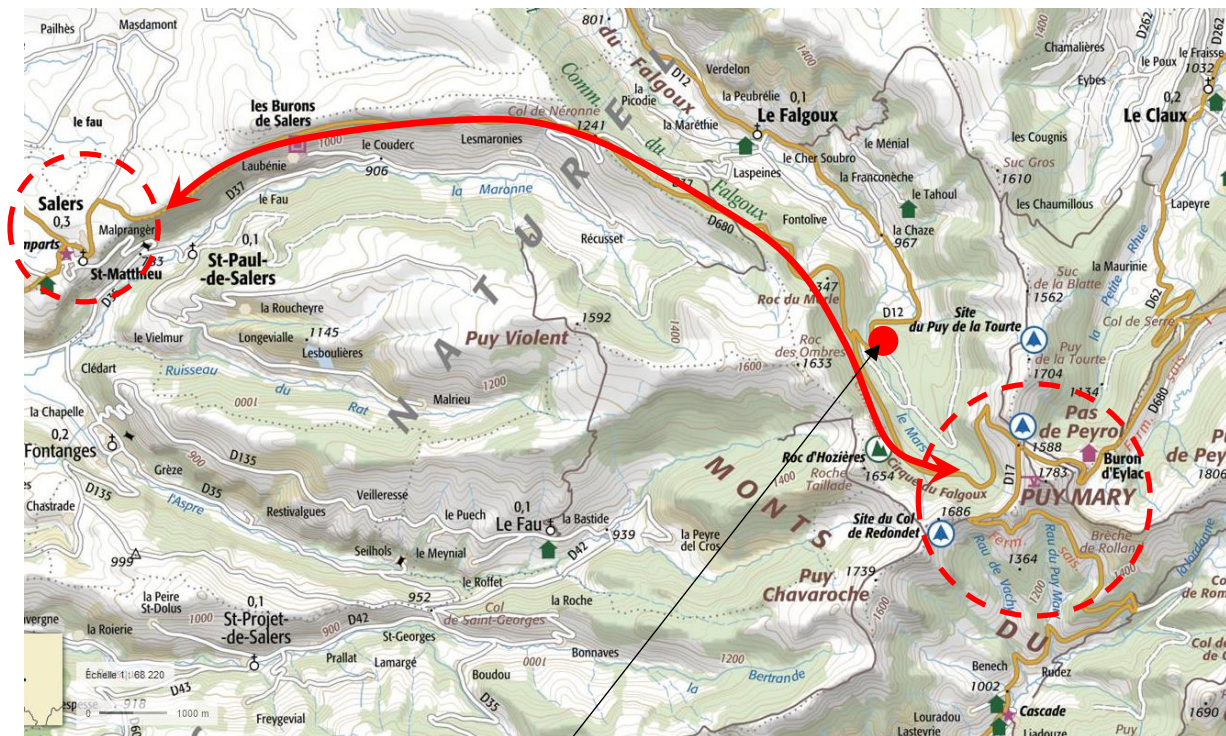
3.5 PROJET DE PARCOURS LUDIQUE AU PONT DES EAUX

(ce projet fait l'objet d'une demande de dérogation à la Loi Montagne)

Le projet majeur, porté par la communauté de communes du Pays de Salers, qui justifie la révision de la carte communale, a déjà été évoqué dans le diagnostic par la programmation qu'il propose en complément de l'existant.

Son implantation sur le site du Pont des Eaux, s'il s'inscrit en discontinuité des tissus bâtis existants au regard de la Loi Montagne, se justifie par 2 paramètres essentiels :

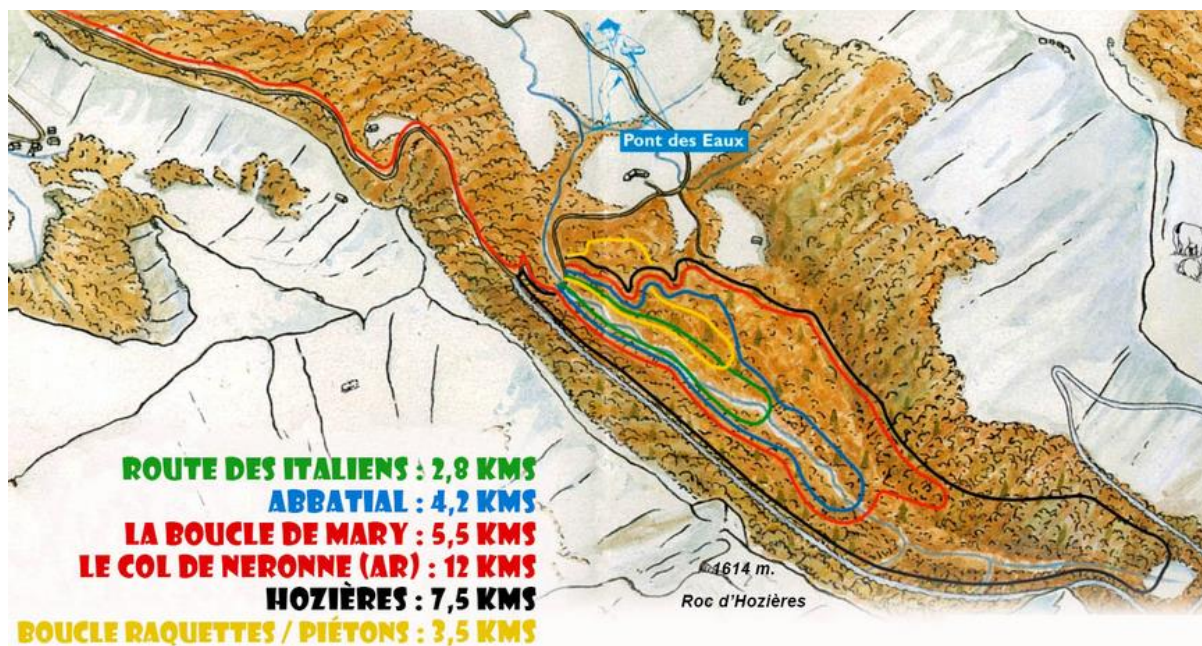
- L'un exogène : le site est tangent de l'axe de la RD 680 qui relie Salers au Pas de Peyrol, artère touristique majeure
- L'autre endogène : le Pont des Eaux possède déjà une infrastructure de loisirs avec le bâtiment d'accueil (billetterie, buvette...) pour les pistes de ski de fond



Axe de la RD 680 et positionnement du site du Pont des Eaux (Source du fond : IGN - Geoportail)

Une implantation en continuité d'un tissu bâti existant aurait signifié : un allongement du temps d'accès au site et l'absence de forêt (inexistante en fond de vallée à proximité des hameaux).

Le projet verrait la création d'au moins 3 à 4 emplois ; en haute saison, il pourrait y en avoir jusqu'à 8.



Carte touristique du Pont des eaux (source : commune du Falgoux)

Les parcours de ski de fond sont nombreux ; ils traversent le Mars pour former des boucles plus ou moins conséquentes.

L'implantation du projet sur ce site se justifie donc également par le renforcement de l'attractivité du Pont des Eaux et sa lisibilité encore plus forte en tant que site touristique majeur tout au long de l'année et d'importance communautaire.

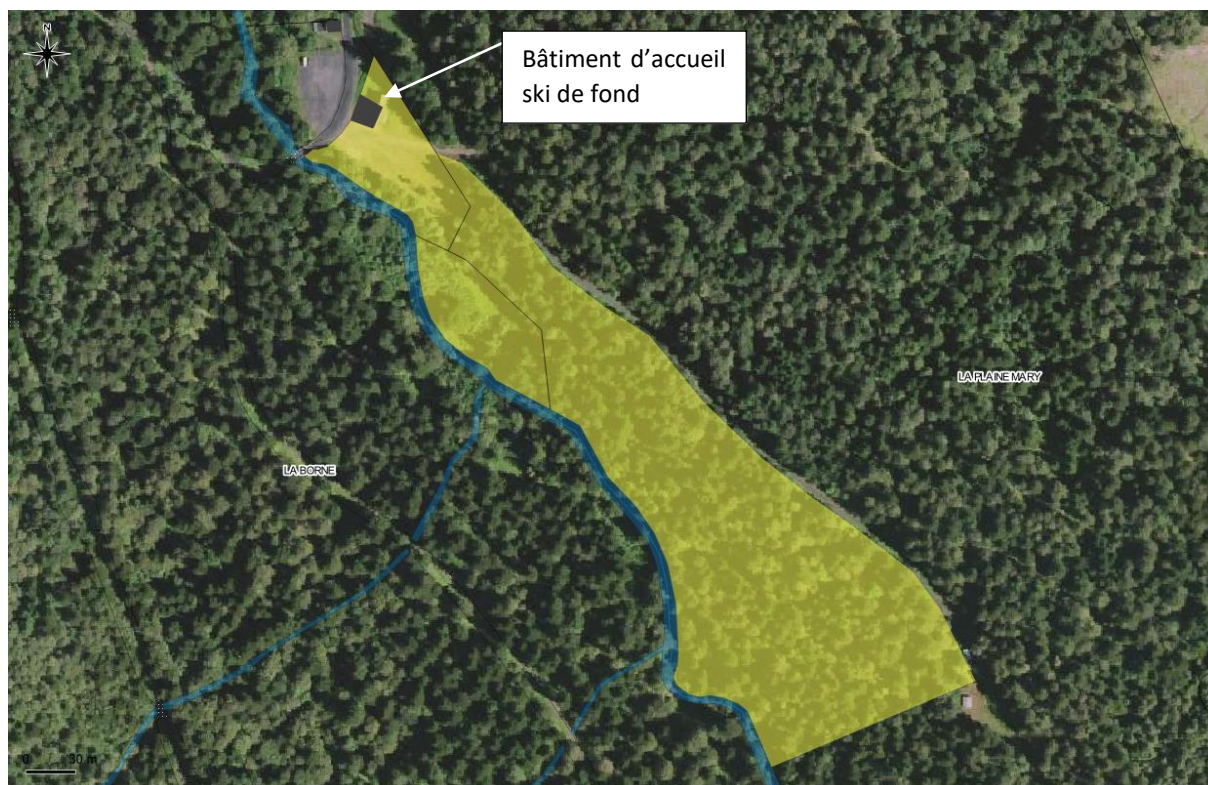
Le projet représente une emprise d'environ 4,1 ha avec des aménagements le plus souvent très légers et une pression anthropique limitée. Le projet ne prévoit aucun abattage d'arbres.

La fréquentation du site est estimée au maximum à 150 personnes, dont 100 équipées.

Le parking actuel de la station de ski est suffisant puisque 50 places suffiraient à accueillir ces visiteurs.

Au total, il est prévu une fréquentation de 10 à 12000 personnes chaque année.

Le réseau d'assainissement du projet sera raccordé au système d'assainissement du bâtiment d'accueil du ski de fond existant. Le système sera rénové pour répondre aux nouvelles exigences d'épuration.



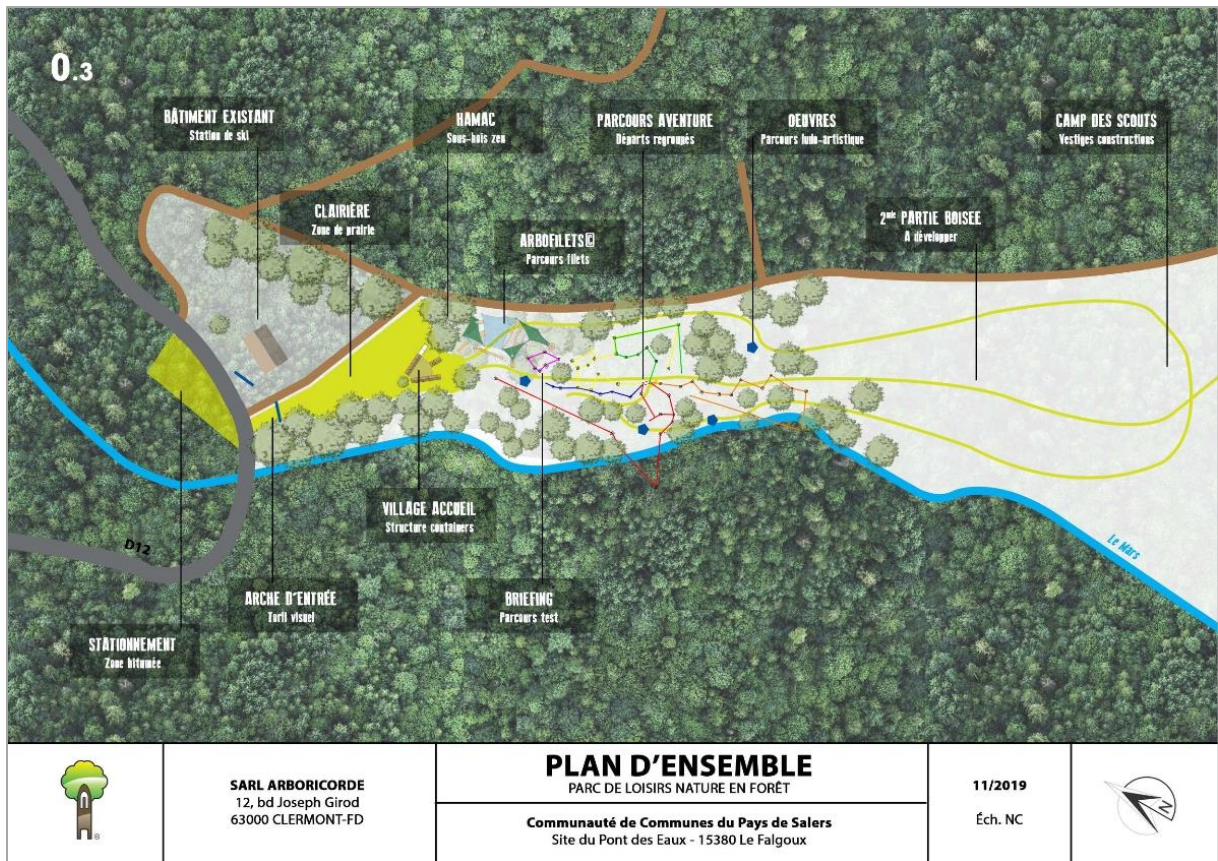
Zone « constructible » du parcours ludique (version 09/2020)

La nouvelle zone constructible couvre essentiellement des boisements.

L'évaluation environnementale jointe montre les enjeux propres au site en fonction des activités prévues. Celles-ci restent très extensives du fait des structures mêmes mises en place : les parcours d'accrobranche n'impliquent qu'un impact limité sur le sol.

La zone d'accueil est située au Nord-Ouest du site à proximité du bâtiment d'accueil ancien du ski de fond ; le site y est dégagé. Ainsi le secteur qui sera le plus anthropisé est le moins sensible environnementalement. Le reste du site verra la mise en place de parcours accrobranches et au sol avec des aménagements très limités. Une signalétique adaptée permettra d'orienter les visiteurs et d'éviter un piétinement généralisé potentiellement dommageable.

Le principe de plan d'aménagement est présenté en page suivante :



Principe du plan d'aménagement du projet « parc ludique » (source : Arboricorde)